



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

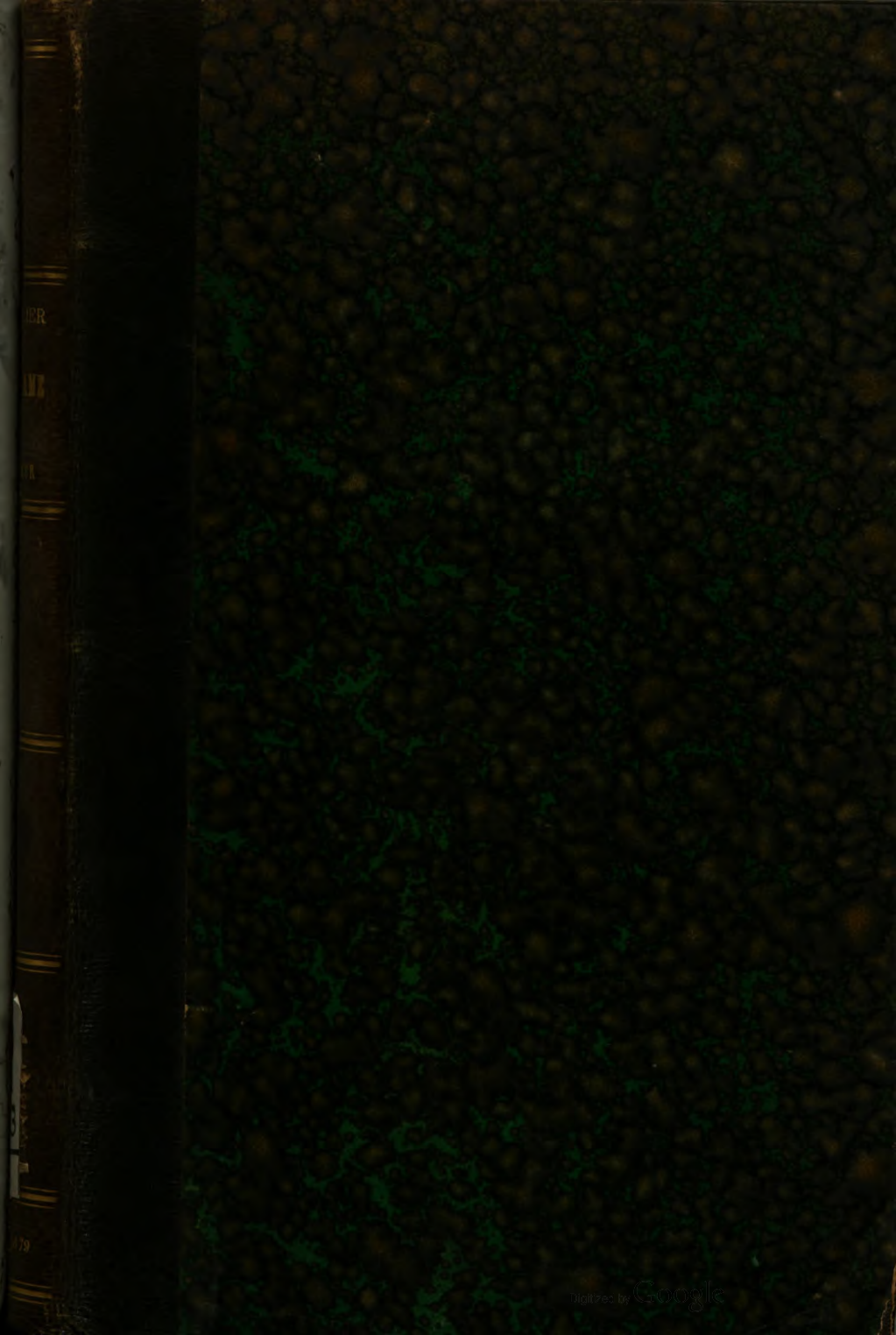
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHEQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

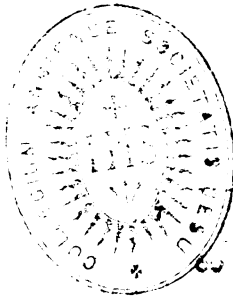


7

A 143 / 3

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

MIEUX CONNUE.





NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

PRIEZ POUR NOUS. (100 jours d'indulg. Pie IX.)
Elle est l'espérance des désespérés. (St Ephrem)

Pie IX a accordé, le 3 juin 1874, 100 jours d'indulgence à toute personne qui priera aux intentions du Souverain-Pontife devant cette image, copie fidèle de la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, couronnée au nom de Sa Sainteté le 8 septembre 1869.

Voir le rescrit page 223.

AIMÉ SOIT PARTOUT LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS !
100 jours d'indulg., Bte IX.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

MIEUX CONNUE

ET SON ASSOCIATION

POUR LE SUCCÈS DES CAUSES DIFFICILES ET DÉSESPÉRÉES

PAR

LE R. P. CHEVALIER

SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DU SACRÉ-CŒUR

NOUVELLE ÉDITION

APPROUVÉE PAR S. G. M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

ET HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

2 Francs; par la poste, 2 fr. 50 c.

Propriété

Chez les Missionnaires du Sacré-Cœur,
chez M. GAIGNAULT, éditeur à ISSOUDUN (Indre),
et chez les principaux Libraires.

1879.

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE

LÉON XIII.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Cet humble opuscule, déposé aux pieds de VOTRE SAINTETÉ, en hommage de notre profond respect, de notre tendre amour, de notre filiale soumission et de notre plus grande reconnaissance envers le digne successeur de Pierre et Vicaire infallible de Jésus-Christ, a pour but de mieux faire connaître, — avec le secours des Saints Pères, des Docteurs de l'Eglise et des plus éminents théologiens, — *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, sa touchante et si légitime dévotion, son Association de prières, et les prodiges de grâces dont cette œuvre a été récompensée, depuis ses premiers commencements à Issoudun, le 8 décembre 1854, jusqu'au Décret pontifical par lequel le Saint-Siège, le 26 avril 1879, a bien voulu nous confier la Direction générale de l'Archiconfrérie romaine de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* pour le monde entier.

Daigne NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE, en agréant ces modestes pages, déjà revêtues de la haute approbation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Bourges, faire descendre sur elles, sur leur auteur, sur la Société des Missionnaires, sur la *Petite-Œuvre*,

sur tous les membres de l'Archiconfrérie de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et sur tous nos bienfaiteurs, Sa plus paternelle bénédiction.

C'est l'insigne faveur que sollicite instamment,

TRÈS-SAINT PÈRE,

DÈ VOTRE SAINTETÉ

le fils très-humble et très-obéissant in Corde Jesu,

JULES CHEVALIER,

Miss. du S.-C., Sup.

Issoudun, 15 août 1879.

BREF DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII.

*A Notre cher Fils Jules Chevalier, Supérieur général
de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-
Cœur, à Issoudun.*

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, cher Fils, de ce que la pieuse Association, fondée par votre Congrégation, en l'honneur de la Vierge, sous le Titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, a tellement plu à la Mère de Dieu que, par son secours, elle s'est rapidement propagée dans les contrées les plus lointaines, et qu'elle compte déjà dans le monde quinze millions d'associés.

L'admirable rapidité et le développement considérable de cette Œuvre ne peuvent être attribués, en effet, qu'au secours très-puissant de la Vierge, si l'on considère; — soit l'accueil favorable que cette Association a rencontré auprès de tous les évêques aussitôt que la connaissance leur en est parvenue; — soit les louanges et les faveurs spirituelles dont elle a été honorée par le Saint-Siège; — soit l'abondance extraordinaire de prodiges dont le ciel a récompensé la confiance des fidèles implorant le secours de la Mère

de Dieu sous le titre proposé ; — soit, enfin, l'œuvre entreprise par vous dans le dessein de remédier à la rareté toujours croissante du clergé par la *Petite-Œuvre du Sacré-Cœur*, laquelle, si vous avez raison de l'appeler petite, à cause de la *petitesse* à peine croyable de l'offrande *d'un sou par an*, recueilli pour nourrir et élever les meilleurs enfants choisis dans les rangs pauvres et humbles du peuple, afin de les rendre capables de remplir un jour le sacré ministère, a obtenu néanmoins un succès si grand et si inespéré que, dans l'espace de douze ans, vous avez pu admettre déjà quatre-vingts élèves destinés à l'état ecclésiastique.

C'est pourquoi, nous avons accueilli très-volontiers le volume dans lequel, cher Fils, vous racontez les commencements de l'Association, ses progrès, ses fruits, et vous exposez les raisons de ce titre spécial *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Révéler les œuvres de Dieu, et faire connaître au public les preuves évidentes du patronage de Marie sur son Association, sera, nous le pensons, une œuvre très-agréable à la Vierge et un moyen, nous le croyons, non moins opportun pour fortifier la foi au milieu de tant de périls que pour exciter la confiance et augmenter de plus en plus la dévotion envers cette Mère pleine d'amour, afin qu'Elle puisse détourner de nous la colère divine.

En souhaitant au livre, que Vous nous avez offert, un si heureux résultat, nous Vous accordons très-affectueusement, comme présage de la faveur d'en Haut, et témoignage de la bienveillance paternelle et

de la gratitude de notre cœur, la Bénédiction Apostolique à vous, cher Fils, à toute votre Congrégation, et à toute la pieuse Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 septembre 1879, de notre Pontificat, la 2^m année.

LÉON XIII, PAPE.

Place † du sceau.

TEXTE LATIN.

*Dilecto Filio Julio Chevalier, Rectori Generali
Congregationis Missionariorum Sacri Cordis
Jesu, Exolduni.*

LEO PP. XIII.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gratulamur, Dilecte Fili, adeo placuisse Deiparæ piam Consociationem, sub titulo Dominæ Nostræ Sacri Cordis, in suum honorem a tua Congregatione coactam, ut cito latissime propagata per orbem millies jam et quingenties centena numeret sodalium millia.

Quæ sane mira incrementi celeritas et amplitudo nonnisi præpotenti Virginis favori tribui potest; — sive consideretur gratia quam iniit illico ista consociatio apud Episcopos omnes, ad quos pervenit; — sive laudes ac munera spiritualia, quibus ornata fuit ab hac Sancta Sede; — sive immanis prodigiorum copia, quibus cœlitus retributa fuit fiducia fidelium Deiparæ opem implorantium sub proposito titulo; — sive demum consilium vobis inditum occurrendi crescenti semper raritati cleri per opus *Sacri Cordis*; quod si *parvum* merito dixistis ex tenuitate vix credibili oblationis *unius tantum annui oboli* corrogandæ ad alendos et educandos optimos pueros ex inope et humiliore delectos ordine populi, qui sacro deinde ministerio deputari valerent, adeo tamen amplum et insperatum obtinuit successum, ut duodecim annorum spatio octoginta jam admittere potueritis alumnos ecclesiasticæ militiæ addicendos.

Libentissime propterea excepimus volumen, quo tu, Dilecte Fili, Consociationis exordia, progressum, fructus recensuisti, et peculiaris ejus appellationis exposuisti rationes.

Putamus enim acceptissimum Virgini futurum, si revelentur opera Dei, et luculenta vulgentur argumenta patrocinii sui erga

istam Consociationem ; idque opportunissimum futurum censemus non minus confirmandæ fidei tot inter pericula, quam erigendæ spei cultuique amantissimæ Matris, quæ divinam iram a nobis avertere possit, magis ac magis augendo.

Hunc nos oblato operi ominamur exitum, dum superni favoris auspicem, et paternæ benevolentiae gratique animi Nostri pignus, Apostolicam Benedictionem tibi, Dilecte Fili, totique Congregationi tuæ, ac universæ piæ Consociationi a Domina Nostra Sacri Cordis nuncupatæ peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 4 septembris anno 1879.

Pontificatus Nostri anno secundo.

Locus † Sigilli.

LEO P. P. XIII.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Nous déclarons soumettre absolument et sans réserve aucune à NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE, dont les jugements sont irréfornables, et au Saint-Siège Apostolique, cet ouvrage, et tout ce que nous avons déjà publié et que nous pourrions publier dans la suite. Nous désavouons et condamnons par avance tout ce que le SAINT-SIÈGE croirait devoir désavouer ou condamner. C'est dans ces sentiments de filiale soumission, et d'amour le plus vif et le plus parfait pour la SAINTE EGLISE ROMAINE que nous voulons ~~vivre~~ mourir.

Nous déclarons, en outre, conformément au décret du Pape Urbain VIII, que, si dans le cours de cet ouvrage nous avons donné quelquefois le titre de Saint ou de Bienheureux à quelques personnages recommandables par leurs vertus, c'est uniquement en témoignage de notre vénération pour eux, et nullement dans la pensée de pré-venir le jugement de notre sainte Mère l'Eglise.

Nous déclarons pareillement que tous les faits extraordinaires, que nous rapportons dans cet ouvrage, n'ont qu'une autorité purement humaine, excepté ce qui a été approuvé et confirmé par l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, au jugement infallible de laquelle nous sou-mettons, sans réserve et pour toujours, notre personne, nos paroles et nos écrits.

A SA GRANDEUR

MGR LE PRINCE DE LA TOUR D'Auvergne

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Monseigneur,

Que Votre Grandeur me permette de déposer à Ses pieds cet humble travail, faible témoignage d'un respect bien profond et d'une reconnaissance bien vive.

Vous fûtes heureux, il y a quinze ans, Monseigneur, d'autoriser et de bénir l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Aujourd'hui, soyez-le plus encore des fruits portés par votre bénédiction. Cette Association, enrichie de tant d'indulgences par Pie IX, et érigée tout récemment en Archiconfrérie pour le monde entier par S. S. Léon XIII, *quinze millions* d'Associés répandus par toute la terre, et *plus de trois cent trente mille* faveurs obtenues, montrent à quel point Dieu bénit ce que Vous bénissez, et exauce vos souhaits. Qu'il daigne exaucer les nôtres et Vous récompenser !

Cette propagation si rapide et ces grands résultats d'une Association toute nouvelle encore, autorisent les plus belles espérances. Pour en aider la réalisation, nous avons cru, Monseigneur, qu'il serait utile de réunir, en quelques pages, un certain nombre de textes des saints Pères, des Docteurs et d'Auteurs graves, montrant combien est légitime le titre glorieux de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR que nous donnons à Marie ; preuves puissamment confirmées par l'érection canonique que Votre Grandeur a daigné faire d'une Association honorant Marie sous ce nouveau titre ; et enfin, par la haute approbation de nombreux et éminents Prélats, Cardinaux, Archevêques et Evêques, qui tous ajou-

tent à l'autorité dont ils sont revêtus, l'autorité non moins grande de leur science et de leur piété.

Ces témoignages réunis nous semblent être, pour l'Archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur, un fondement inébranlable et un gage sérieux du bel avenir que Dieu lui réserve.

Tels sont, Monseigneur, le but et le résumé de cet ouvrage.

Que Votre Grandeur, je L'en prie de nouveau, daigne en agréer l'hommage et Lui assurer le succès par sa bénédiction !

J. CHEVALIER,

Miss. du S.-C.

Issoudun, Fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur, le 31 mai 1879.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Sur le rapport qui Nous a été fait, Nous approuvons le livre intitulé : *Notre-Dame du Sacré-Cœur mieux connue*, et Nous en permettons l'impression.

La doctrine de cet ouvrage, dans son ensemble comme dans ses détails, est pure, exacte, solidement appuyée sur l'Écriture sainte et la Tradition. Il ne renferme rien qui ne soit pieux, édifiant et de nature à inspirer une grande confiance envers la très-sainte Vierge. Le but que l'auteur s'est proposé est atteint : le titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* donné à Marie, est théologiquement justifié. Aussi Nous recommandons la lecture de ces pages pleines de piété et de doctrine, non-seulement aux Associés, mais encore à tous ceux qui aiment la sainte Vierge et qui s'intéressent à l'extension de son culte.

Bourges, en la fête de la Très-Sainte Trinité, le 8 juin 1879.

† C.-A., Archev. de Bourges.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

MIEUX CONNUE.

AVANT-PROPOS.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

CE QUE SIGNIFIENT CE *Titre* ET CETTE *Dévotion*.

PLAN DE CE MODESTE OUVRAGE.

Notre-Dame du Sacré-Cœur ! Ce *Titre* exprime l'efficacité *Toute-puissante* des supplications de Marie sur le Cœur de son Fils.

De même, la *Dévotion* à Notre-Dame du Sacré-Cœur a pour but d'honorer précisément et spécialement cette *Toute-puissance* suppliante, ou cette *Supplication* toute-puissante de Marie.

Dans cet ouvrage nous voulons prouver que ce *Titre* est légitime, cette *Dévotion* opportune et efficace. Pour atteindre ce but, voici le plan que nous suivrons :

D'abord nous raconterons l'origine du *Titre* de Notre - Dame du Sacré-Cœur ; puis, sachant que la *Puissance* de Marie sur le Cœur de son Fils, ainsi que ses autres privilèges, repose sur sa

divine *Maternité*, nous prouverons par les saints Pères et la raison qu'en effet sa *Maternité* Lui donne sur Jésus un véritable crédit, et sur tous ses biens un *droit réel, jus maternum*.

Jésus a reconnu et accepté ces prérogatives qu'Il avait données à Marie comme Dieu ; nous le prouverons également, et nous verrons qu'elles s'étendent aussi *sur son divin Cœur*.

Puis, nous admirerons la grandeur des *Privilèges* que Marie possède comme Mère de Dieu ; et de toutes ces vérités il nous sera facile de conclure, que le *Titre* de Notre-Dame du Sacré-Cœur et la *Dévotion* qui s'y rattache plongent leurs racines dans la *Maternité* divine, et qu'ils en sortent comme la fleur de sa tige. *Flos de radice ejus* (1).

Marie n'est pas seulement *Mère de Dieu*, Elle est aussi *Mère des hommes*. Cette nouvelle *Dignité* dont Elle est investie aux pieds de la croix, Lui *confère des droits* et Lui *impose des devoirs*. Nous trouverons encore dans ces droits et dans ces devoirs la raison d'être du *Titre* de Notre-Dame du Sacré-Cœur et de sa *Dévotion*. Puis nous étudierons successivement la *légitimité*, les *convenances*, l'*opportunité* et l'*efficacité* de ce *Titre* et de cette *Dévotion*, après avoir démontré que toutes les grandeurs de Marie se trouvent résumées dans son *NOM*.

Ces bases posées, nous comprendrons sans peine qu'un si grand nombre d'Evêques aient approuvé la

(1) Isaï, xi. 1.

Dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Nous citerons leurs témoignages.

Tant de grâces obtenues par l'intercession de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, tant d'encouragements accordés par l'Episcopat, devaient être couronnés par l'établissement d'une *Association de prières* en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur *pour le succès des causes difficiles et désespérées* ; c'est en effet ce qui a eu lieu.

Nous ferons connaître les *statuts* de cette Association, les *conditions* pour en faire partie, et les nombreux *avantages* qu'elle offre.

Nous parlerons ensuite de l'*approbation* du Saint-Siège et des précieuses faveurs qu'il a daigné accorder à l'*Archiconfrérie* de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Nous énumérerons les *adhésions* si multipliées de l'Episcopat dans toutes les parties du monde.

Enfin nous dirons un mot des diverses *pratiques* en usage dans l'Association, etc., etc.

Puissions-nous par ce très-modeste ouvrage faire connaître et aimer *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, c'est notre unique ambition.

Laus Mariæ, fons est indeficiens, qui, quanto longius extenditur, tanto amplius impletur; quanto amplius impletur, tanto latius dilatatur. (Ab. Franco. Biblio. Patr. de Grat. Deo. I. 7).

CHAPITRE I.

ORIGINE DU TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR ET DE LA DÉVOTION QUI S'Y RATTACHE.

C'est au 8 décembre 1854, jour à jamais mémorable de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, qu'il faut remonter pour trouver l'origine de la *Dévotion* à Notre-Dame du Sacré-Cœur, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Ce jour-là, en effet, deux prêtres du diocèse de Bourges terminaient à *Issoudun* une neuvaine de prières, dans le but de demander au *Cœur de Jésus*, par Marie Immaculée, la *fondation* d'une Société de *Missionnaires du Sacré-Cœur*. Les difficultés étant très-nombreuses pour l'exécution d'un tel projet, et ne pouvant être aplanies que par une grâce particulière, les nouveaux Apôtres s'étaient engagés, par écrit, à faire honorer Marie d'une manière spéciale, si Elle leur obtenait cette précieuse faveur. La Vierge Immaculée prit en main cette cause vraiment *désespérée*; et le dernier jour de la neuvaine, le 8 décembre 1854, alors que le monde catholique tressaillait de joie, Elle triomphait de tous les obstacles; la grâce était accordée. Inutile de parler ici du fait merveilleux qui s'est passé dans ce jour mémorable, et

qui donna aux futurs Missionnaires l'assurance que leurs désirs étaient exaucés.

Cette Congrégation religieuse naquit donc du Sacré-Cœur de Jésus, sous les auspices de Marie Immaculée. Elle s'accrut au milieu des obstacles toujours renaissants, et toujours heureusement renversés par sa puissante Protectrice, qui semblait réclamer à juste titre *l'exécution de la promesse*. Mais là se trouvait la difficulté. Comment faire honorer Marie *d'une manière spéciale*? Quel titre nouveau Lui offrir? Quel hommage, qu'Elle n'eût déjà reçu dans les siècles précédents?...

On attendait depuis un an une solution à ce problème.

En l'an de grâce 1855, le dimanche 9 septembre, fête du saint NOM de Marie, les Missionnaires étaient installés par son Eminence le cardinal du Pont, archevêque de Bourges, et recevaient officiellement le NOM de *Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus*.

Ce jour-là même, voulant témoigner à Marie leur amour et leur gratitude, ils Lui donnaient dans leur pensée le NOM de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Il n'y a que le ciel qui puisse ménager de semblables coïncidences, et faire naître de pareilles harmonies !!!

Ce Titre inspiré de Dieu était tout à la fois l'expression de la vive reconnaissance que les nouveaux Religieux devaient à leur auguste Bienfaitrice, et le symbole de sa *Puissance* sur le Cœur de son Fils.

Peu de temps après leur installation, ils pla-

cèrent dans leur jardin, sous un berceau de tilleuls (qui se voit encore) une statue de la Vierge Immaculée, avec cette inscription, qu'on lisait pour la première fois : *Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous !...*

La primitive chapelle des Pères du Sacré-Cœur, installée provisoirement dans une étable, menaçait ruine. Une partie même venait de s'écrouler, lorsqu'en 1857, aidés par la charité de quelques pieux fidèles, ils jetèrent les fondements d'un nouveau sanctuaire à la gloire du Cœur de Jésus.

C'est alors qu'ils conçurent le projet de dédier l'autel de la Vierge à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et de faire représenter Marie, invoquée sous ce nouveau Titre, dans un vitrail qu'on admire encore au fond de l'église. On peut lire à la fin de cet ouvrage la description de cette précieuse Image. Cet autel et ce vitrail ne furent placés qu'en 1860, le jour de l'inauguration de la première partie du sanctuaire.

Ce Titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* répondait au désir des pieux Missionnaires ; car, il dit tout ce qu'ils voulaient.

En même temps qu'il est pour eux un moyen de témoigner à Marie leur reconnaissance, selon la promesse qu'ils en avaient faite, il dit en outre ce qu'est Marie dans ses *rapports* avec le Cœur de Jésus ; il exprime son intercession *toute-puissante* sur Lui ; il dit qu'Elle est la *Trésorière* de ses grâces et la *libérale Dispensatrice* de ses bienfaits ; il présage sa merveilleuse *coopération* dans l'établissement et la

diffusion de cette admirable dévotion au Sacré-Cœur qui doit si puissamment contribuer au salut des hommes.

Le Titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* fut donc comme un trait de lumière... C'était la réponse de Marie au vœu de ses enfants.

Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus!... Cette invocation si simple et si naturelle parut de plus en plus suave et pleine d'à-propos. Méditée, elle était un sujet toujours inépuisable de pieuses pensées; examinée au point de vue de la théologie, de la doctrine des Saints Pères et de la tradition, elle semblait irréprochable; elle fut d'abord soumise à l'autorité de Mgr l'Archevêque de Bourges, qui l'approuva; ce fut en 1862 que parut le premier opuscule traitant de la dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Une trentaine d'évêques de France ayant reçu communication de ce travail, y ajoutèrent aussitôt leur haute approbation et leurs précieux encouragements (1). Le nouveau titre de Marie, expression de la foi constante de l'Eglise, fut accueilli partout avec empressement. Il répondait à un besoin des cœurs. Au moment où nous écrivons ces lignes (mai 1879), quatre cents archevêques ou évêques ont approuvé publiquement cette dévotion et l'ont répandue dans leurs diocèses.

(1) Voir le chapitre des approbations épiscopales.

CHAPITRE II.

L'INTERCESSION TOUTE-PUISSANTE DE MARIE ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Avant de prouver que l'intercession de Marie est réellement *toute-puissante*, commençons par bien établir une vérité capitale : à savoir que Jésus-Christ est le vrai *Médiateur* entre Dieu et les hommes, que lui seul, dans la rigueur du mot, *mérite* d'être exaucé, que Lui seul a, par Lui-même, une puissance infinie et que c'est de Lui seul que Marie reçoit tout ce qu'Elle possède.

L'homme s'était révolté contre le ciel ; ses crimes, sans cesse multipliés, criaient vengeance. Ils avaient établi entre Dieu et lui un mur de division (1). Dépouillé de ses prérogatives, exclu de l'héritage céleste, *il devint odieux* (2) à Celui qui l'avait créé et comblé de ses miséricordes.

Pour mettre un terme à ces inimitiés, que faut-il ? Un *Médiateur* expiant pour les hommes et opérant ainsi leur réconciliation avec Dieu. Qui sera ce *Média-*

(1) *Iniquitates vestrae dividerunt inter vos et Deum vestrum* (Isaïe 59, 2).

(2) Rom. 1. 30.

teur et cette *Victime* tout à la fois ? Jésus-Christ et Jésus-Christ seul.

En effet, Jésus-Christ est Dieu-homme et homme-Dieu, unissant en sa personne adorable l'humanité et la Divinité. Ces deux natures étaient nécessaires au succès de sa médiation. « Il fallait, dit saint Augustin, que le *Médiateur* de Dieu et des hommes ressemblât à la fois à Dieu et à l'homme. Entièrement semblable à l'homme, il eut été loin de Dieu ; entièrement semblable à Dieu, il eut été loin de l'homme ; ainsi, il n'eut pas été *Médiateur* (1). »

« Le péché ayant été commis par l'homme, ajoute le même docteur, c'est l'homme qui devait l'expier ; mais ayant été commis contre la majesté infinie de Dieu qui ne peut trouver qu'en elle-même une satisfaction digne d'elle, le péché ne pouvait être expié que par Dieu (2). »

Jésus-Christ étant homme peut souffrir, *offrant avec de grands cris et des torrents de larmes ses supplications et ses prières à Celui qui pouvait le tirer de la mort* (3).

Etant Dieu en même temps, il donnait à ses souffrances un prix infini et *désarmait la justice divine* (4).

(1) *Mediator autem inter Deum et homines oportebat ut haberet aliquid simile Deo, aliquid simile hominibus; ne in utroque hominibus similis, longe esset a Deo; aut in utroque Deo similis, longe esset ab hominibus, atque ita Mediator non esset.* (S. Aug. Lib. x, conf. cap. 42).

(2) *Peccatum Adæ tantum erat ut illud non deberet solvere nisi homo, sed non posset nisi Deus.* (S. Aug. citat. a Ventura : *Restauration de l'Univers par l'Incarnation*).

(3) Hebr. v, 7.

(4) Rom. v, 9.

Aussi, Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde, n'imputant point aux hommes leurs péchés (1); puisque le Christ Médiateur s'est livré pour la rédemption de tous (2). C'est pourquoi il a plu au Père de se réconcilier par Lui toutes choses; pacifiant par le sang de sa croix tout ce qui est sur la terre et tout ce qui est au ciel (3). Devenu notre paix, il a renversé dans sa chair la muraille de séparation, en tuant les inimitiés dans sa personne; et, par Lui, nous avons tous les uns et les autres, dans un seul esprit, accès auprès du Père (4).

Voilà donc notre vrai Médiateur ! Nous savons, en effet, qu'on s'entremet soit en priant, soit en proposant les conditions de l'accord à faire, soit en faisant satisfaction à la personne offensée pour celle qui a commis l'offense. Or, Jésus-Christ a prié Dieu son Père de pardonner aux hommes et a mérité d'être exaucé à cause de sa dignité (5). Il a transmis aux hommes les préceptes et les dons de Dieu (6) ; mais surtout il a fait à Dieu satisfaction complète pour les hommes en se livrant Lui-même pour les sauver (7). Et comme seul il avait le pouvoir, par la dignité de sa Personne, de faire cette satisfaction, Lui seul est

(1) 2 Cor v, 19.

(2) 1 Tim. II, 5.

(3) Colos, I, 20 et 21.

(4) Ephes. II, 14, 16, 18.

(5) Exauditus est pro sua reverentia (Hebr. v. 7.)

(6) In quantum etiam est homo, convenit ei conjungere homines Deo, præcepta et dona Dei hominibus exhibendo, et pro hominibus Deo satisfaciendo et interpellando [S. Thom. P. III. q. xxvi. art. 2.]

(7) Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus qui dedit redemptionem Semetipsum pro omnibus [1. Tim. II, 5].

Médiateur, *unus Mediator*, non pas seulement dans le sens de conciliateur, d'arbitre, d'avocat (1), mais Médiateur réel, par ses propres mérites, par rédemption (2).

C'est donc *Lui seul qui nous a mérité la grâce* (3); c'est donc *dans son Cœur adorable qu'elle se trouve comme dans sa source* (4); c'est donc *là qu'il faut puiser* (5). Ce n'est pas à dire pour cela que nous ne puissions recourir à la Mère de Dieu pour obtenir cette grâce; oh non, l'Eglise et ses Docteurs nous enseignent le contraire. *C'est par Marie que cette grâce doit nous arriver* (6). Elle peut, cette divine Vierge, nous l'obtenir par son intercession *toutepuissante*, et devenir notre *Médiatrice* auprès de son Fils (7). Mais encore une fois à Jésus seul *dont le sang divin a réconcilié Dieu et le monde* (8), à Jésus seul

(1) Ut sequester, arbiter, advocatus (Peronne de incarn. Pars II, cap. V, prop. 2).

(2) Tradidit Semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis (Ephes. V, 2).

(3) Per quem accepimus gratiam (Rom. I, 5) Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. (Rom VII, 25).

(4) Cor Jesu fons omnium gratiarum.

(5) Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. (Hebr. iv, 16).

(6) Iste (est) hierarchicus ordo defluxus cælestium gratiarum, ut prius a Deo defluat in Christi animam; deinde defluat in animam Virginis, inde in Seraphim.... demum in Ecclesiam militantem (S. Bern. Sen. serm. 3 de glorioso nomine Virg. Mariæ. art. 3, cap. 2.)

(7) Dico, Deipara Virgo recte vocatur *omnipotens in impetrando*. Ita communis sensus SS. Patrum; quia B. Virgo id meruit de congruo quod Christus de condigno ex supra dictis: ergo quia Christus Dominus propter hoc universale meritum, habet potentiam omnia impetrandi immediate a suo Patre, habet etiam B. Virgo propter suum universale meritum de congruo, potestatem omnia impetrandi per Christum. (Theol. Marian. a Virgil. Sedlmayr n° 2089, p. 859).

(8) II cor V. 19.

la gloire *d'être notre unique Médiateur*. A Lui seul la Toute-Puissance *absolue* d'un Dieu, et à Vous, ô Marie, la Toute-Puissance *d'intercession* d'une Mère bien-aimée (1). Cet incomparable privilège concédé à Marie, bien loin de porter atteinte à la grandeur souveraine de Dieu, ne fait au contraire que l'exalter davantage; et cette Toute-Puissance d'intercession qui lui est accordée devient une gloire immense pour le Tout-Puissant lui-même.

La prière, voilà pour Marie son moyen d'action. Or, qu'est-ce que la prière? Et d'où vient son efficacité?

La prière est une cause seconde, un instrument qui tient, comme tout autre, son efficacité de Dieu seul.

Vous êtes malade; vous employez tel médicament; et la santé vous revient: le médicament employé est un instrument dont Dieu s'est servi pour vous guérir.

Ce serait absurde d'attribuer au médicament cette vertu curative sans remonter à Dieu qui en est le principe.

De même pour la prière.

Nous prions pour obtenir une faveur; et de fait nous l'obtenons: pourquoi? Parce que Dieu avait décrété de toute éternité que nous obtiendrions cette faveur par telle prière. N'allons pas nous figurer que notre prière modifie la volonté divine, pas du tout: elle l'accomplit; elle était, cette prière, une condition

(1) Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est. [S. Bern.]

Médiateur, *unus Mediator*, non pas seulement dans le sens de conciliateur, d'arbitre, d'avocat (1), mais Médiateur réel, par ses propres mérites, par rédemption (2).

C'est donc *Lui seul qui nous a mérité la grâce* (3); c'est donc *dans son Cœur adorable qu'elle se trouve comme dans sa source* (4); c'est donc *là qu'il faut puiser* (5). Ce n'est pas à dire pour cela que nous ne puissions recourir à la Mère de Dieu pour obtenir cette grâce; oh non, l'Eglise et ses Docteurs nous enseignent le contraire. *C'est par Marie que cette grâce doit nous arriver* (6). Elle peut, cette divine Vierge, nous l'obtenir par son intercession toute-puissante, et devenir notre *Médiatrice* auprès de son Fils (7). Mais encore une fois à Jésus seul *dont le sang divin a réconcilié Dieu et le monde* (8), à Jésus seul

(1) Ut sequester, arbiter, advocatus (Peronne de incarn. Pars II, cap. V, prop. 2).

(2) Tradidit Semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis (Ephes. V, 2).

(3) Per quem accepimus gratiam (Rom. I, 5) Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. (Rom. VII, 25).

(4) Cor Jesu fons omnium gratiarum.

(5) Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. (Hebr. iv, 16).

(6) Iste (est) hierarchicus ordo defluxus cælestium gratiarum, ut prius a Deo defluat in Christi animam; deinde defluat in animam Virginis, inde in Seraphim.... demum in Ecclesiam militantem (S. Bern. Sen. serm. 3 de glorioso nomine Virg. Mariæ. art. 3, cap. 2.)

(7) Dico, Deipara Virgo recte vocatur *omnipotens in impetrando*. Ita communis sensus SS. Patrum; quia B. Virgo id meruit de congruo quod Christus de condigno ex supra dictis: ergo quia Christus Dominus propter hoc universale meritum, habet potentiam omnia impetrandi immediate a suo Patre, habet etiam B. Virgo propter suum universale meritum de congruo, potestatem omnia impetrandi per Christum. (Theol. Marian. a Virgil. Sedlmayr n° 2089, p. 859).

(8) II cor V. 19.

la gloire *d'être notre unique Médiateur*. A Lui seul la Toute-Puissance *absolue* d'un Dieu, et à Vous, ô Marie, la Toute-Puissance *d'intercession* d'une Mère bien-aimée (1). Cet incomparable privilège concédé à Marie, bien loin de porter atteinte à la grandeur souveraine de Dieu, ne fait au contraire que l'exalter davantage; et cette Toute-Puissance d'intercession qui lui est accordée devient une gloire immense pour le Tout-Puissant lui-même.

La prière, voilà pour Marie son moyen d'action. Or, qu'est-ce que la prière? Et d'où vient son efficacité?

La prière est une cause seconde, un instrument qui tient, comme tout autre, son efficacité de Dieu seul.

Vous êtes malade; vous employez tel médicament; et la santé vous revient: le médicament employé est un instrument dont Dieu s'est servi pour vous guérir.

Ce serait absurde d'attribuer au médicament cette vertu curative sans remonter à Dieu qui en est le principe.

De même pour la prière.

Nous prions pour obtenir une faveur; et de fait nous l'obtenons: pourquoi? Parce que Dieu avait décrété de toute éternité que nous obtiendrions cette faveur par telle prière. N'allons pas nous figurer que notre prière modifie la volonté divine, pas du tout: elle l'accomplit; elle était, cette prière, une condition

(1) Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est. [S. Bern.]

exigée de Dieu; cette condition remplie par nous, l'effet que Dieu y avait attaché se produit, et la grâce demandée nous arrive (1).

Expliquons plus à fond cette vérité capitale.

Dieu sait tout par un seul acte de son intelligence. Pour lui ni passé ni avenir, tout est présent.

De même tout ce qui se fera hors de Lui, par Lui et par ses créatures, tous les êtres et tous les événements, tous, absolument tous, les plus petits comme les plus grands, Dieu les veut ou les permet par un seul et même acte de sa volonté.

Or, cet acte ne règle pas seulement que les choses arriveront, mais comment et par quelles causes. Il dispose tout, cet acte tout-puissant, l'enchaînement des causes et la production des effets.

Et, quand nous posons une condition que Dieu a prévue, voulue ou permise, l'effet, qu'il a prévu, qu'il a voulu ou permis comme sa cause, l'effet se produit; non pas, évidemment par une modification, mais par l'accomplissement de la volonté divine (2).

Redisons-le, la prière est une condition de ce genre.

Tel malade emploie, pour se guérir, tous les moyens

(1) Non enim propter hoc oramus, ut divinam dispositionem immutemus: sed ut id impetremus, quod Deus disposuit per orationes esse implendum: ut scilicet « homines postulando mereantur accipere, quod eis Deus omnipotens ante sæcula disposuit donare, ut Gregorius dicit » in *Dialogorum libro*. (S. Thom. 2. 2^æ, I. cap. 8, quæst. 83, a. 2.)

(2) Considerandum est, quod ex divina Providentia non solum disponitur qui effectus fiant, sed etiam ex quibus causis, et quo ordine proveniant. (S. Thom. 2. 2^æ, quæst. 83, a. 2.)

naturels, il ne réussit pas ; il prie tel saint, tel autre, même insuccès. Le voilà qui s'adresse à Marie ; il fait neuvaine sur neuvaine, sans rien obtenir. Enfin, un pèlerinage le guérit. Comment expliquer cette guérison ? Dieu l'a refusée d'abord, il l'accorde ensuite : A-t-il donc changé ? Pas du tout.

Voici ce qui est arrivé : de toute éternité Dieu avait décrété que ce malade serait guéri, non point par des médicaments, ni par telle ou telle prière, mais tel jour, à tel endroit, par tel pèlerinage.

D'où vient par là même, à ce pèlerinage, son efficacité ? Evidemment c'est de Dieu, qui avait ainsi réglé les choses.

C'est-à-dire qu'il ne faut pas se figurer Dieu d'une manière tout humaine, comme un roi qui, n'ayant pas prévu telle chose, modifie sa volonté quand cette chose imprévue se produit. Encore une fois, Dieu prévoit tout, Dieu règle tout. Rien dans ses décrets ne gêne la liberté de l'homme, mais rien non plus, dans les œuvres de l'homme, ne modifie ses décrets (1).

Et ainsi, la puissance de la prière en général, de telle prière en particulier, faite à tel ou tel saint, faite ici ou là, cette puissance ne vient, repétons-le, ni de la prière elle-même, ni du Saint invoqué, ni du pèlerinage accompli ; cette puissance n'a pas d'au-

(1) *Inter alias autem causas, sunt etiam quorundam causæ actus humani ; unde oportet homines agere aliqua, non ut per suos actus divinam dispositionem immutent, sed ut per actus suos impleant quosdam effectus, secundum ordinem a Deo dispositum ; et idem etiam est in naturalibus causis. Et simile est etiam de oratione.* (S. Thom. 2. 2^æ p., quæst. 83, a. 2.)

tre source que la volonté suprême de Dieu ; les œuvres faites sont des conditions, des instruments, pas autre chose. Dieu pourrait s'en passer toujours, de fait il s'en passe quelquefois, mais d'ordinaire, c'est-à-dire dans l'ordre habituel, il ne s'en passe pas, non qu'il en ait besoin, mais parce qu'il lui plaît de s'en servir.

Maintenant, pourquoi cela lui plaît-il ? Pourquoi cette prière puissante pour celui-ci, est-elle impuissante pour celui-là ? Pourquoi tel malade est-il guéri à La Salette, tel autre à Lourdes, celui-ci par l'invocation de Notre-Dame des Victoires, celui-là par l'invocation de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ? Pourquoi ? Rien souvent Dieu laisse voir ou deviner les desseins qui le font agir ainsi ; mais nous les cacherait-il, nous savons, nous, qu'Il le veut ainsi, qu'Il a des raisons pour le vouloir, et que ses raisons ne nous regardent pas... Je suis le Seigneur... nous dit-il. *Ego Dominus*.

Or, ce principe posé, connaissant la prière en général, voyons maintenant ce qu'est, en particulier, la prière de la très-sainte Vierge.

II. En quoi diffère-t-elle de la nôtre au point de vue de la *puissance* et de l'*efficacité* ? Le voici :

D'abord notre prière n'est pas toujours exaucée, dans le sens du moins où nous la faisons. Pourquoi ? Parce que nous ne demandons pas toujours ce qui pour nous est le meilleur.

Ignorants, aveugles, nous prions selon nos idées,

et Dieu nous exauce selon les siennes, infiniment meilleures pour nous que les nôtres.

Marie n'a pas cette ignorance ; aussi sa prière est-elle, toujours et en tout, ce qu'elle doit être, et toujours Dieu l'exauce parce qu'il n'y a jamais contradiction entre ses idées et celles de Marie, entre ses volontés et les volontés de Marie (1).

Autre différence : notre prière n'a qu'une certaine efficacité, plus ou moins étendue ; c'est ainsi que l'on dit : tel saint, vivant ou mort, a grande puissance auprès de Dieu, il obtient des choses que d'autres n'obtiendraient pas. Cette idée est vraie ; notre prière aux uns et aux autres, a, pour ainsi dire, une sphère d'action plus vaste ou plus restreinte, mais ne s'étendant pas à tout ni partout.

Au contraire, la prière de Marie a puissance pour tout. Pas un genre de bien, temporel ou spirituel, qu'Elle ne puisse obtenir (2).

Enfin, différence capitale, Dieu accorde une immense quantité de biens que nous ne demandons pas, indépendants de notre prière ; que nous recevons nous-mêmes, et que les autres reçoivent, sans que nous en soyons cause en aucune façon.

Telle n'est pas la prière de Marie. *Omnia per Mariam*, a dit saint Bernard : *tout par Marie*, point d'exception.

(1) *Ostensum est B. Virginem intueri in Verbo, quæ hic geruntur apud nos... certissimum est Mariam res nostras agnoscere...* (Suarez, quæst. XXXVIII, art. iv, Disp. xxii, sect. iii, Tom. xix, p. 334 n° 4, édit. Vivès).

(2) *Colligitur ex dictis, non solum intercedere pro nobis B. Virginem, sed etiam ejus intercessionem omnium efficacissimam.* (Ibidem.)

Elle est la condition, voulue de Dieu, de tout don, de toute faveur, quelle qu'elle soit, naturelle et surnaturelle, du temps ou de l'éternité : Cette cause seconde est absolument universelle : *Tout par Marie ! Totum nos habere voluit per Mariam* (1).

C'est en Vous, dit saint Augustin à Marie, *c'est par Vous et de Vous que nous recevons ou que nous recevrons ; nous en avons la certitude* (2). « Marie, de toute éternité, a été établie par Dieu *Dispensatrice* des grâces célestes ; et, non-seulement des grâces, mais de tous les trésors célestes, de tous les trésors de son Fils, selon son bon plaisir (3). »

Ainsi donc, lorsque nous affirmons que l'intercession de Marie est *Toute-Puissante* nous voulons dire que sa prière est toujours exaucée, et que par une libre disposition, Dieu a fait, de Marie, le canal unique de la grâce, comme Jésus est la source unique de tout bien.

Mais ce mot, ainsi compris, est-il vrai ? Dans la réalité, Dieu a-t-il ainsi réglé, disposé les choses ?

Décomposons cette question.

(1) S. Bern. Serm. de Nativ. B. M. V. N° 7.

(2) In Te, et per Te, et de Te quiquid boni recipimus et recepturi sumus, per Te recipere verè cognoscimus. (Serm. de Assump. B. M. V. nov. Biblioth. Patrum, t. I, p. 453.)

(3) *Dispensatrix gratiarum cœlestium ab æterno ordinata. Dispensatrix largiflua omnium cœlestium thesaurorum pro suæ complacentia voluntatis. Dispensatrix thesaurorum Filii sui.* (S. Bern. Senensis, t. I, serm. XVI.)

— Nemo est cui donum concedatur, nisi per Te. (S. Germ. Const. serm. de Zona Virg.)

Dieu a-t-il *pu* tout soumettre ainsi à la prière de Marie ?

Etait-il convenable qu'il le *fit* ?

En réalité *l'a-t-il fait* ?

D'abord l'a-t-il pu ? Et quoi donc s'y oppose ?

Nous l'avons vu, ce n'est pas son immutabilité, puisque la prière de Marie, pas plus que la nôtre, ne change la volonté divine. Au contraire, la prière de Marie est toujours en harmonie parfaite avec cette très-sainte volonté ; elle l'accomplit sans y rien modifier.

Dira-t-on qu'en faisant ainsi de la prière de Marie la condition de tout bien, Dieu semblerait abdiquer entre ses mains, et se donner à Lui-même une Souveraine ? Comment ! Dieu abdiquer quand c'est Lui qui règle tout !... Dieu perdre en partie son pouvoir parce qu'Il se sert d'un instrument ? Car, après tout, c'est à cela que revient la difficulté. La prière de Marie n'est qu'une cause seconde ; dira-t-on, que Dieu abdique sa puissance, parce qu'Il emploie ce genre de cause ? (1) Sa lumière est-elle diminuée, sa fécondité diminuée, parce qu'Il nous éclaire par le soleil, et féconde, par les sucs terrestres, les germes des plantes ?.. C'est vrai, dans notre idée, Marie est plus qu'une cause seconde, particulière, elle est la cause seconde générale et par excellence. Est-ce là ce qui répugne à la puissance de Dieu ? Quoi ! Dieu qui

(1) Deus... vult rogari a Virgine pro nobis ad majorem sui gloriam, et Charitatis Virginis ostensionem, et ut secundum Ipsum B. Virgo a nobis honoretur. (Suarez quæst. xxxviii, art. iv, tom. xix, p. 334, édit. Vivès).

fait de Jésus le *centre incréé de toutes choses créées* (1), le moteur premier de tout mouvement, Dieu ne pourrait faire de Marie le second centre, le second moteur, dépendant du premier et unique, comme Lui?

Sera-t-il moins cause première, parce qu'il y aura une cause seconde recevant de Lui et transmettant tous les mouvements qu'il veut transmettre? Sera-t-il moins source première parce que, avant de se diviser en mille canaux, ses eaux jailliront par un canal unique?

Mais en tout Dieu cherche l'unité; l'unité c'est la condition essentielle du beau, du vrai, de la vie même, et de l'être.

La science ne se croit-elle pas à la veille de prouver cette vérité? Encore un pas et peut-être aura-t-elle démontré que les innombrables forces du monde physique ne sont pas autre chose que la matière en mouvement (2). L'astronomie fait entrevoir que les astres, semés comme une poussière dans l'immensité, tournent autour d'un centre unique, soleil gigantesque, astre-roi qui imprime tout mouvement à tout ce qui se meut (3).

Eh bien! répétons-le, dans le monde spirituel, oui, il y a aussi un astre-roi, un soleil, centre unique, principe de toute vie, de toute grâce et de toute

(1) *Omnia in Ipso constant.* — Colos. I. 17.

(2) *Unité des forces physiques*, par le P. Secchi. p. 691-692. Et introduction p. xvii.

(3) *Astronomie populaire*, par F. Arago, mise au courant du progrès de la science par M. J. A. Barral. Le centre commun des astres.

gloire (1); cet astre, c'est Vous, ô Jésus, Vous, réunissant, *récapitulant en Vous-même toutes choses* (2), comme le point central, réunit tous les rayons de la sphère.

Et là, au centre, dans ce point d'où rayonne et où converge tout ce qui est, *Marie nous apparaît revêtue, enveloppée de toute la splendeur de ce divin soleil* (3); Elle est là, non par droit de nature comme Jésus, mais par une faveur toute gratuite, et cette faveur, pour être gratuite, n'en est pas moins glorieuse pour Elle. Aussi, de même que Dieu n'est pas moins le premier moteur parce que ce soleil central entraîne tout autour de lui; de même Jésus reste Roi suprême, Maître absolu, bien que par sa libéralité, Marie ait sur son Cœur adorable une toute-puissance d'intercession (4).

N'allons pas, en effet, nous représenter Dieu d'une manière trop humaine; n'allons pas croire que, Marie étant toute-puissante sur le Cœur de Jésus, si Dieu

(1) Invisibilia Ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur. (Rom. I. 20.)

— Invisibilia videntur per res creatas in mundo, id est per speculum. (Cornel. à Lap. com. ad Roman, I. 20.)

— Revera quæ videntur manifestæ sunt imagines eorum quæ non videntur [S. Den. Areop. epist. X. Joanni. Theol. apost. et Evang.]

(2) Omnia in ipso constant. Colos. I. 17.

(3) Signum maguum apparuit in cœlo, mulier amicta Sole. Apoc. 12.

(4) Totus mundus describit quamdam intelligibilem sphaeram, cujus *centrum* est Filius Dei, Jesus Christus, quoniam ipso est sicut *centrum* in circulo, a quo exeunt omnes lineæ, id est, universæ creaturæ, sicut ostendit B. Dionysius *de divinis Nominibus IV*. Cap. Et inter omnia brevissimum facit circulum B. V. Maria, quæ per mentis devotionem arctius eum constrinxit, et inter beata viscera clausit et portavit, ut Ipsa sit jam facta quasi orbis. — S. Bern. Sen. tom. iv, p. 93.

veut telle chose et Marie telle autre, c'est Marie qui l'emportera. Non, certes, ce n'est là ni ce qu'on veut dire, ni ce qu'on dit (1).

Il ne peut pas y avoir entre Dieu et Marie différence de volonté.

Si Dieu accorde à Marie ce qu'Il a refusé à tout autre, ce n'est pas qu'ayant eu la volonté de refuser d'abord, il a changé ensuite; nullement, mais il a eu de toute éternité l'intention d'accorder par Marie et par Elle seulement.

Si la *prière* de Marie a sur le Cœur de Jésus la *toute-puissance* dont nous parlons, c'est que Dieu l'a voulu ainsi, comme un roi qui voudrait que tout fût fait par la reine, sa mère.

Dira-t-on qu'un roi ne pourrait pas toujours donner à sa mère cette autorité? Je le veux bien, mais pourquoi? Parce que son autorité à lui-même n'est pas absolue, parce qu'il dépend de la constitution, des lois; Dieu dépend-il de quelque chose?

Allons plus loin, et montrons que cette toute-puissance *d'intercession* de Marie est une très-grande gloire pour Dieu (2).

En effet, la gloire de l'auteur, c'est la perfection de son œuvre. Voilà pourquoi Dieu est plus glorifié

(1) Nulla fit in hoc injuria Christo; sed totum potius in Illius gloriam cedit... nam quando Virgo in nomine Ejus petit, Eum pro nobis orat et per Ipsum impetrat quidquid impetrat. (Suarez, quæst. xxxviii, art. vi, tom. xix, pag. 334, édit. Vivès).

(2) Quidquid omnes homines, et Ipsa Virgo a Deo obtinent, per merita Christi obtinent; sic igitur per Virginis intercessionem non obscuratur, sed illustratur potius Christi gloria, quandoquidem tota illa oratio Virginis Christo nititur. (Suarez, quæst. xxviii, art. vi).

par la force incalculable de certains agents, qu'Il ne l'est par la force moindre de certains autres.

Donc c'est une gloire, pour Lui, que, ne pouvant faire une créature toute-puissante par elle-même, il fasse une créature toute-puissante par Lui ; Marie est cette créature privilégiée ; et son intercession *toute-puissante* glorifie d'autant plus Dieu, qu'elle est plus réelle et plus étendue (1).

Il est donc possible, il est convenable, que Dieu ait ainsi réglé toutes choses : *Rien sans Marie, et tout par Marie* (2). Nous le verrons dans le cours de cet ouvrage.

(1) Quia Dominus potentissimus Tecum est, ideo et Tu es potentissima secum, potentissima es per Ipsum, potentissima apud Ipsum, ita ut vere dicere possis illud Eccli. xxiv. 15 : *In Jerusalem potestas mea*. (S. Bonav. in Spec. Mariæ, c. 8).

(2) Voluit, Deus, ut nemo salvetur nisi Ipsa Maria consentiente, imo adjuvante et dirigente. — Corn. a Lap. Com. in Prov. 8.

— Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus. — S. Bern. de Aquæduct.

— Per Te, o Maria, tuum Filium, ac Deum nobis propitium invenimus propter *indefessas intercessionem tuas* apud Eum — S. Ephr. græce, tom. III, p. 537-543.

— Oratio Sanctorum non innititur alicui rei ex parte sui, sed tantum misericordiæ ex parte Dei ; oratio autem Virginis innititur gratiæ Dei jure naturali et justitiæ Evangelii. Nam Filius non tantum tenetur audire Matrem, sed et obedire, juxta illud Apostoli : *Filii obedite parentibus vestris*, quod est etiam de jure naturæ ; et ideo oratio Dei-paræ erat nobilissimus modus orandi, tum quia habebat rationem *Justitionis*, et *imperii*, tum quia impossibile erat Eam non audiri. — Theologia Mariana a Virgilio Sedlmayr, n° 2084, p. 858.

CHAPITRE III.

LA MATERNITÉ DIVINE ET LE TITRE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

C'est sur le fondement sacré et inébranlable de la Maternité divine que reposent toutes les gloires, toutes les grandeurs de Marie (1). Et si les supplications de cette Vierge immaculée sont *toutes-puissantes* sur le Cœur de Jésus, dit Mgr l'Archevêque de Bourges, ce n'est qu'en vertu de cette auguste prérogative.

« Par cela seul que Marie, au jour à jamais béni de l'Incarnation, est devenue la Mère de Dieu, elle a obtenu sur sa personne un véritable domaine, une autorité légitime, une juridiction naturelle, un droit sacré et incontestable : *le droit maternel, jus maternum*, comme l'appelle si éloquemment un des plus doctes commentateurs de la sainte Écriture (CORN. A LAP.) ; droit maternel plus grand que celui des autres mères, car c'est d'Elle seule que son divin Fils a tiré toute sa substance ; droit maternel

(1) *De quâ natus est Jesus.* Quid amplius quæris? Quid ultra requiris in Virgine? Sufficit tibi quod Mater Dei est : quænam pulchritudo, quænam virtus, quæ perfectio, quæ gratia, quæ gloria Matri Dei non congruit? Tantum auge, quantum vales, tantum adde, major est ista Virgo, excellentior est hæc Virgo, superior est Virgo ista. Totum in hoc clauditur breviliquio *de qua natus est Jesus.* (S. Tho. VII. p. 569).

— Omni laude dignissima : quia ex *Te ortus est* Sol justitiæ Christus Deus noster. (Miss. Vol. *Salve Sancta Parens in offert.*)

« en vertu duquel Elle peut lui commander, lui
« ordonner : *jus quo ei, quasi Filio, potest præcipere*
« *et imperare* (Id.); droit maternel qui a arraché à
« saint Bernardin de Sienne cette magnifique asser-
« tion : *A l'empire de la Vierge toute-puissance obéit,*
« *même Dieu ; vous n'avez qu'à vouloir, ô Vierge, et*
« *tout se fera !* Droit maternel, enfin, que Notre-
« Seigneur lui-même a reconnu, auquel il s'est volon-
« tairement soumis, non par nécessité de nature,
« mais par humilité et par amour ; les trente années
« de Nazareth sont là pour l'attester ! *Et erat subdi-*
« *tus illis* : et il leur était obéissant. » (*Luc*, II, 51). (1)

Ces paroles pourraient suffire : elles disent tout
si brièvement et si bien !

Ce qui suit n'en sera qu'un faible commentaire.

Mais avant nous ferons remarquer qu'il ne s'agit
pas ici de droit, ni de juridiction, ni de domaine
absolus ; Marie n'est qu'une simple créature. C'est
Dieu qui Lui a tout donné, comme étant la *source*
de tout pouvoir (2). Ce qu'Elle possède, Elle le tient
évidemment de la libéralité divine. Elle n'a d'autre
autorité sur son Fils que celle qu'Il a bien voulu Lui
accorder, dans la mesure et dans la proportion que
cet adorable Sauveur a jugé à propos. Cette auto-
rité quelque étendue qu'elle soit, n'est donc qu'une
autorité librement concédée, et à laquelle Jésus s'est
librement soumis ; ce n'est qu'une autorité *de suppli-*

(1) Extrait du Mandement de Mgr de la Tour d'Auvergne, Archevêque
de Bourges, pour le couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur en
septembre 1869.

(2) Quid autem habes quod non accepisti ? [1 ad. Cor. cap. iv, 7.

cation; c'est l'OMNIPOTENTIA SUPPLEX que l'Eglise reconnaît à la Mère de Dieu.

Telle est la nature des droits et des privilèges de Marie dont nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler dans la suite.

I. — Dieu, par la contemplation de son être infini, engendre de toute éternité son Verbe, sa pensée, sa parole incréée, son image vivante et substantielle, c'est-à-dire, son Fils unique qui est un autre lui-même. Le Père et le Fils dans un acte infini d'amour produisent le Saint Esprit, terme de leur dilection et lien sacré qui les unit, ayant la même nature et la même divinité.

Dieu le Père, ayant décrété de toute éternité l'*Incarnation* de son Fils, décréta aussi qu'une Vierge appelée Marie serait sa Mère (1). Voilà donc, avant l'origine de toutes choses, Marie destinée à engendrer dans le temps Celui que Dieu engendre dans l'éternité (2).

Mais l'heure des grandes miséricordes va bientôt sonner.

Le Verbe de Dieu, Sagesse éternelle, voulant habiter au milieu des hommes, jette les yeux sur la terre pour se construire une demeure (3). Il la veut étincelante de beauté et d'une splendeur incomparable,

(1) Maria honorata est a Deo quia ab æterno prædestinata et electa : elegit Eam Deus ab æterno præordinando. — S. Antonin de F., t. II, p. 466. — Rich. a S. L. de L. B. M. V.

(2) Communem ergo cum Deo Filium habebis, o Virgo ! S. Thom. a Vill. in fest. annunt. B. in. V. Conc. II, n° 5.

(3) Sapientia ædificavit sibi domum. — Prov. IX. 1.

sine macula. Aussi accumulera-t-Il en elle toutes les richesses dont Il dispose (1).

II. — Nous naissons tous souillés du péché d'Adam et esclaves du démon. Or, Dieu ayant décrété que son Fils prendrait une chair semblable à la nôtre, voulut que l'auguste Vierge, choisie pour être sa Mère, fût *sans tache aucune*, immaculée dans sa conception. Que fait-il donc? Il renverse pour Elle les lois communes, et par un privilège unique, Il La préserve de la faute originelle, de ce poison mortel qui coule dans les veines de tous les hommes (2). Par cette faveur insigne, la grâce saisit Marie, l'enveloppe, la transporte hors de l'atteinte de l'ennemi, jusque dans la sainteté la plus éminente.

« Encore que le torrent de l'iniquité originelle,
« dit saint François de Sales, vint rouler ses ondes
« infortunées sur la conception de cette sacrée Dame,
« arrivé là, il ne passa point outre, mais s'arrêta
« court, comme anciennement le Jourdain du temps
« de Josué, et pour le même respect; car le fleuve
« retint son cours en révérence du passage de l'Arche
« de l'alliance; et le péché originel retira ses eaux
« révéralant et redoutant la présence du vrai Taber-

(1) Sapientia, quæ Dei erat, et Deus erat, de sinu Patris ad nos veniens, ædificavit sibi domum, ipsam scilicet Matrem suam Virginem Mariam (S. Bern. Sermon. 52 de div. n° 2. Lect. de festo Transl. Alm. Dom. B. M. V. 10. Déc. in Brev. rom. in supplemento pro aliquibus locis).

(2) Solus enim Filius Virginis fuit ab originali culpa immunis et ipsa Mater ejus Virgo. S. Bonav. de B. M. V. Sermon. III. — Bulla Pii IX ad def. Imm. Concep B. M. V.

« nacle de l'éternelle alliance. » (S. FRANÇ. DE SAL. *Traité de l'Am. de D. l. II c. 6.*)

Cette première grâce en appelle d'autres (1). Elles sont si prodigieuses, si multipliées, que Dieu seul peut en connaître toute l'étendue (2).

Elles dépassent tout ce qui fut accordé au plus élevé des saints et au plus sublime des anges (3). Marie commence où les autres finissent. *Cette cité est bâtie sur les hauteurs* (4). Où les montagnes ont leurs sommets, Elle a ses fondements. Si dans la création d'Adam, qui ne devait être qu'un simple serviteur de Dieu, les trois divines Personnes, entrant en une sorte de conseil, dirent entre Elles : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance* (5), quel langage n'ont-Elles pas dû tenir lors de la formation de Celle qui devait être la Mère du Fils de l'Eternel ! Elles ont dû employer tout leur amour, toute leur puissance, toute leur sagesse, afin de L'élever à la plus haute, à la plus éminente perfection et d'en faire un

(1) Abyssus abyssum invocat. Ps. 41, v. 8.

(2) Quapropter Illam ita mirifice cumulavit, ut Ipsa eam innocentiae et sanctitatis plenitudinem præ se ferret, quam præter Deum nemo assequi cogitando potest. Bul. Pii IX ad def. Im. Conc. B. M. V.

Tanta igitur fuit perfectio Ejus, ut soli Deo cognoscenda reservetur. S. Bern. Sen., de Immac. Concep. B. M. Virg. Serm. iv, art. III, cap. I.

(3) D. Aug. L. de nat. et grat. C. 36. Id. Suarez, t. II, in 3 p. disp. 3. Id. c. I.

(4) Ps. 86, v. 1.

(5) Gen. 1. 26.

chef-d'œuvre unique (1). Tous les fleuves de la grâce débordèrent dans cet Océan. Dès le premier instant de sa conception, Marie reçoit à Elle seule plus de grâces que n'en possédèrent et n'en posséderont jamais tous les hommes et tous les anges réunis (2).

Marie est donc déjà comme le réservoir de toutes les vertus, ou plutôt l'abîme où toutes atteignent une profondeur incommensurable (3). « Non-seulement Elle les possède toutes, dit S. Thomas, mais Elle les

(1) Prius enim Altissimus sibi Eam quasi mundum specialissimum creavit. (S. Bern., t. II, serm. p. 961).

Deus Pater, cujus Maria opus est speciale. Rich. a S. L. de laud. B. M. V. lib. 12, c. I, p. 329.

Beatissima Virgo est Christo propinquissima, habebit etiam ipsa animam omnibus cæteris hominibus perfectiorem. Theol. Mariana. Vega n° 738.

Ipsa autem sola gratia plena, quia majorem gratiam non potuit habere, nisi etiam ipsa Divinitati uniretur : hoc enim est, nisi ipsa esset Deus, non posset major gratia intelligi, quam quod ipsa esset Dei Mater. D. Alb. mag. Sup. ev. missus est.

Tanta fuit in ea gratia, ut in creatura non unita Divinitati major non possit intelligi. S. Bonav. de B. V. M. S. 11 in ord. XXXVIII.

(2) Gratia Mariana jam pro primo Conceptionis instanti, superat gratiam consummatam omnium sanctorum hominum, et Angelorum simul sumptorum. — Theol. Mar. n° 656, p. 318. Ita Suarez, t. II, in 3 p. disp. 3 de c. 1. Ita D. Thom. p. 3, qu. 7, a. 10.

(3) In te tota gratiæ pariter veniet plenitudo. (S. Pet. Chrys. Sermon. CXL, de annun. B. M. V.)

Huic vero Virgini tota se infudit plenitudo gratiæ. (S. Ildeph. ar. tol. de Ass. B. M. Sermon. VI, t. XII, p. 585.)

Maria dicitur Mare quia omnibus gratiis semper plenissima est; quia sicut in mari est omnium aquarum congregatio, ita in Ipsa congregatio omnium gratiarum. (Alb. Mag. Bibliæ B. M. V., t. I, p. 485.)

Omnes enim aquæ, idest, gratiæ quæ sub cælo sunt, id est, sub Deo, congregatæ fuerunt in locum sacrum, id est in animam Beatæ Virginis. Rich. de S. L. de laud. B. M. V., l. 8, c. 1, p. 228.)

pratiqua dans une perfection que l'œil de l'homme, ni celui de l'ange n'apprécieront jamais (1). »

III. — En voyant cette sainteté suréminente, cette accumulation prodigieuse des dons divins dans l'âme de Marie, il est facile de comprendre que Dieu La destine à un rôle exceptionnel dans le monde. Elle est destinée par le fait à devenir la Mère de son Fils.

Pour opérer ce grand mystère, il ne veut pas imposer sa volonté. Eve a perdu le monde *librement* ; c'est *librement* que Marie enfantera son Sauveur. « Le prix de notre salut, s'écrie saint Bernard, Vous est offert, ô Marie ; si Vous consentez, nous sommes aussitôt sauvés. O Maîtresse, hâtez-Vous de donner votre réponse (2). » Dieu lui demande son consentement ! Et c'est librement qu'Elle le donne, ce consentement ; « et si librement, ajoute un pieux et savant théologien, que si Elle l'eût refusé, comme Elle le pouvait, le Verbe ne se serait pas fait chair... C'est donc à Marie que Dieu doit de s'être fait homme (3). » O merveille incomparable ! Quelle gloire pour l'auguste Vierge !!!

L'homme est enseveli dans son crime, *mort dans*

(1) B. Virgo omnium virtutum opera exercuit. (D. Th. op. VII 64).

(2) Et ecce offertur Tibi pretium salutis nostræ: statim liberabimur *si consentis*... Da, Virgo, responsum festinanter, o Domina (S. Bern. Sup. Miss. Hom. 4, n° 8).

(3) Maria Virgo Verbum genuit, in quantum hominem, non necessario, sed *libere*. Nam si Maria, *ut potuit*, consensum suum non præberet, Verbum non fieret caro .. Ergo Deus debet Mariæ quod homo sit. (De ornatu et vestibus Aaron, auct. Didaco del Castillo Artiga, in fol. 1687, p. 431). Id expressit Bernardus *Homil. 4 super Missus est* n° 8.

son péché (Eph. 1.). Tout est corruption, tout est chaos. L'univers semble vivre, et, comme un blessé à mort, il dort au fond d'un sépulcre, dit le Prophète. (Ps. 87, v. 6.)

Un mot de Marie, et tout revient à la vie, et une nouvelle création s'opère. « *O Souveraine*, dit encore « saint Bernard, laissez tomber de vos lèvres cette « parole que le ciel et la terre attendent avec anxiété. « Le Seigneur lui-même désire votre réponse. Oh, « dites ce mot d'adhésion et la joie est dans tous les « cœurs (1)! » Marie peut-Elle prononcer ce mot sans en comprendre la signification ? « Non, s'écrie S. Bernard de Sienne; car ce mot, si Elle le prononce, « Lui faisant enfanter le Sauveur, La cloue sans pitié « à sa croix, et La voue aux exigences implacables « de la Justice divine. Il est donc rationnel, ajoute « ce grand Docteur, qu'Elle ne le laisse tomber de ses « lèvres que dans la plénitude de sa volonté, entraînant « à son tour une plénitude de connaissance (2). » Aussi Dieu Lui députe-t-il un ange pour Lui proposer la Maternité divine, et le mystère insondable du rachat de l'humanité par l'incarnation. Une fois instruite des

(1) O Domina, responde verbum quod terra, quod exspectant inferiet Superi. Ipse quoque omnium Rex et Dominus desiderat responsionis assensum (D. Bern. sup. *missus est*. Hom. 1v, n° 8.

(2) Oportet quod meritoria perfectio hujus consensus fuerit perfectioni sui termini comproportionata. Ex his igitur colligi potest, quod Virgo Beata in Conceptionis Filii Dei consensu, plus meruit, quam omnes creaturæ. (S. Bern. Sen., de Immac. Concept. B. M. Virg. Serm. 1v art. 111, cap. 1.)

desseins du Très-Haut, Elle donne son consentement en disant : « *Qu'il me soit fait selon votre parole* (1). »

Aussitôt, les cieux sont ouverts, *le Fils de l'Eternel descend dans le sein de Marie* ; tous les torrents de la grâce tombent sur Elle dans une plénitude merveilleuse, *que Dieu seul peut comprendre* (2) ; et le corps du Verbe incarné est formé incontinent de son sang virginal par l'opération merveilleuse et toute-puissante du Saint-Esprit, qui, au moment même de la création de l'âme de Jésus, l'unit à son corps sacré, et donne à ce corps, dès ce premier instant, un organisme complet (3), et à cette âme si belle, la plénitude de ses facultés (4).

En outre, par l'union hypostatique, Dieu et l'homme en Jésus-Christ ne sont qu'une seule et même personne, la personne du Verbe, et ainsi Marie est vraiment Mère de Dieu ; son Fils est le Fils du Père

(1) *Fiat mihi secundum verbum tuum* (S. Luc. C. 1, v. 38).

(2) *Bulla Pii IX ad defin. Immac. Concep.* B. M. V.

(3) *Ideo in primo instanti... fuit perfecte formatum Corpus Christi et assumptum.* (D. Thom. Sum. th., p. III. q. 33 art. I. V. Suarez sur cette question, t. XIX, p. 174, éd. Vivès.)

(4) *Vir igitur erat Jesus, necdum etiam natus, sed sapientia, non ætate ; animi vigore, non viribus corporis ; maturitate sensuum, non corpulentia membrorum ; neque enim minus habuit sapientiæ, vel potius non minus fuit Sapientia Jesus conceptus quam natus ; parvus quam magnus.* (S. Bern. Sup. Missus est. Hom. II, n° 9.)

Christus in ipso momento conceptionis fuit vir perfectus, etc. (Rich. de S. Laur. de Laud. B. M. V., cap. 13. 118.)

éternel, et c'est avec une égale justesse qu'on appelle Jésus Fils de Marie et Fils de Dieu (1).

« Le Verbe divin, dit Alcuin, en venant en Marie
« pour s'incarner, ne quitte pas le sein de son Père ;
« étant partout tout entier, et partout parfait, la plénitude de la divinité ne pouvait être partagée. Ainsi
« tout le Fils est dans le Père et tout le Fils réside dans
« le sein de la Vierge (2). » D'où il résulte, ajoute S. Fulgence, « que Marie engendre véritablement
« dans le temps le même Fils que Dieu engendre de
« toute éternité (3). » Oh ! quel profond abîme que
« celui de la Maternité divine ! s'écrie saint Pierre
« Damien ; l'œil effrayé ose à peine en sonder toute
« l'immensité (4). »

(1) *Communem ergo cum Deo Filium habebis, o Virgo ! et Illius Mater eris, cujus Deus Pater est. Filii Mater, Patris sponsa, Spiritus Sancti domicilium, totiusque Trinitatis sacrarium.* (S. Thom. a Vill. nov. in festo annuntiat. B. in V. Conc. II, n° v).

Sic autem et quod natum est ex ipso Patre, erit tuus, *et quod nascetur ex Te* erit Ejus ; ut tamen non sint duo Filii, sed unus. Et licet aliud quidem ex Te, aliud ex Illo sit ; jam non tamen cujusque suus, sed unus utriusque Filius. (S. Bern. t. I, sup. miss. Hom. 4. n° 4.)

Non ita ut duo essent, unus videlicet Filius Dei, alius Filius Mariæ ; sed idem ipse qui Filius Dei, in una persona esset Filius Mariæ ; et qui Filius Mariæ, unus et idem esset in una persona Filius Dei. (S. Ans. L. de exc. B. M. V., p. 136).

(2) Uterum Matris gignendus implevit, nec dimisit Patrem cum venit ad Virginem, ubique totus, ubique perfectus ; nec plenitudo Divinitatis partiri potest, sed totus Filius in Patre, totus Filius in utero Virginis. (Alc. ap. de fide Trin. L. III, cap. XI.)

(3) Hanc ergo carnem, tunc ex se natura Virginis concipientis exhibuit, cum in eam Deus concipiendus advenit ; non est igitur aliquod intervallum temporis æstimandum, inter conceptæ carnis initium, et concipiendæ Majestatis adventum, una quippe fuit in utero Matris Virginis Conceptio Divinitatis et carnis ; et unus est Christus, Dei Filius, in utraque natura conceptus. (S. Fulg. de Epist. XVII, cap. III, n° 7).

(4) Hic taceat et contremiscat omnis creatura, et vix audeat aspicere tantæ dignitatis immensitatem. (S. P. DAM. Sermon de Nat. B. M. V.).

Ainsi donc Dieu , en unissant la personne de son Verbe à l'humanité, en Le faisant homme dans le chaste sein de Marie, Lui a donné par Elle une nouvelle manière d'être qu'Il n'avait pas auparavant. Cette manière d'être nouvelle devint tellement propre et personnelle au Verbe de Dieu, qu'il est littéralement vrai de dire de Lui, comme du reste des hommes : il est né, il a été visible, il a souffert, il est mort. Et comme c'est Marie qui a conçu et enfanté le Verbe selon sa nature humaine, nouvelle manière d'être qui en fait un homme-Dieu , un Dieu-homme, en une seule personne qui est celle du Verbe, il s'en suit que Marie est vraiment la Mère de Dieu. Ce qui fait dire à Corneille de la Pierre « que par l'Incarnation « Dieu le Père daigna associer Marie à sa génération, « afin qu'Elle devînt Mère du propre Fils dont il est « lui-même le Père. Le même Fils qu'Il engendra « comme Dieu est le même que Marie engendre « comme homme (1). »

O grandeur ! O sublimité sans exemple ! O mystère insondable !!!

En prévision de sa *Maternité*, Marie devient comme le réservoir de tous les dons divins ; Elle les possède dans une telle plénitude, avons-nous dit avec saint Bernardin de Sienne et l'immortel Pie IX, qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse les connaître. Aussi

(1) *Magnificat anima mea Dominum*, id est, primo, Deum Patrem, qui me dignatus est evehere ad suæ generationis consortium, ut ejusdem Filii sim Mater, cujus ipse est Pater : quem enim ipse genuit Deum, ego Eundem generavi hominem. (Cornel. a Lap. in Luc., c. IV, 46).

l'Ange La proclame-t-il, *pleine de grâces* avant le mystère de l'Incarnation.

Mais, ô prodige ! voilà que la source même de toutes les grâces se donne à Elle et se renferme dans son chaste sein ! Elle en possède toutes les avenues ; puisque c'est dans son propre fonds qu'elle a pris naissance, il est juste alors qu'Elle préside à la distribution de ses eaux mystérieuses, car n'est-ce pas à sa parole qu'elles ont jailli sur le monde pour le purifier, pour y porter la vie et la fécondité : Aussi Dieu veut-il que cette Vierge bénie ait sous sa dépendance *cette fontaine sacrée où tous les peuples doivent venir puiser* (1).

Il veut qu'Elle en soit pour toujours l'*Intendante* fidèle, en même temps que le *Canal* unique. Voilà pourquoi l'Eglise met sur les lèvres de la Mère du Christ ces paroles admirables de l'Esprit-Saint : *O vous tous qui cherchez la véritable vie, la vie de l'éternité, venez à moi et vous la trouverez ! Si vous êtes altérés, des biens célestes, le Seigneur étanchera votre soif et vous donnera le salut* (2).

Quelle est donc cette source intarissable de toutes les grâces dont Marie nous a enrichis, et dont Elle a

(1) In die illa erit fons patens Domui David (Zach. 13. 1).

— Fons aquæ salientis in vitam æternam [Joan. 4. 14].

— Aperi eis fontem aquæ vitæ. [Num. 20. 6]. — Deriventur fontes tui foras et in plâteis aquas tuas divide. Prov. 5, 16.

— Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. [Isaï. 12. 3].

(2) Qui me invenerit inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. [De Parab. Salom. C. 8. lect. 1^{re} in fest. B. M. V. per annum].

— Si quis sitit veniat ad Me et bibat. [Joan. 7, 37].

— Qui sitit veniat : et qui vult accipiat aquam vitæ [Apoc. 22, 17].

la garde sacrée ? C'est JÉSUS que l'Apôtre appelle le TRÔNE DE LA GRACE , ou si vous l'aimez mieux, c'est son COEUR ADORABLE ! *Cor Jesu fons omnium gratiarum.*

Il est donc vrai que le TITRE de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui exprime le puissant crédit de Marie sur le Cœur de son Fils, et son amour pour les hommes, trouve déjà sa justification dans ce que nous venons de dire de la *Maternité divine* (1).

(1) Summa prærogativa Mariæ, cui nihil vult aut potest Filius denegare. Quia autem orat Patrem, aut *Jubet* Natum, et *Semper* exauditur pro sua reverentia etiam antequam petat. — Richard a S. Laurent de Laud. B. M. V. Lib. vi, cap. 13-203.

— Euge quæ *debitorem* Illum habes, qui omnibus mutuatur : DEO enim universi debemus, Tibi autem etiam Ille *debet*. (S. Methodus, de Purificat. Virgin. citat. a Didaco del Castillo, in fol. 1687 (p. 431).

— Cedit autem in gloriam, quod cum sit Matris *debitor*, velit Ei vices reddere ; et pro reddendo, omnia nobis conferenda, committere ; quia hoc et pietatem filialem commendat, et observantiam Christi erga Matrem extollit. (Theol. Marian. a Virg. Sedlmayr, r° 1741, p. 736).

CHAPITRE IV.

GRANDEUR DES PRÉROGATIVES QUE CONFÈRE A MARIE LA MATERNITÉ DIVINE ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Avant de traiter cette question, nous commencerons par poser un principe.

Quand nous parlons des privilèges de Marie, de son élévation, de ses grandeurs, de son autorité maternelle et de son intercession *toute-puissante* sur le Cœur de son Fils, nous ne voulons pas dire qu'Elle tire d'Elle-même toutes ces prérogatives; non, ce serait une grossière erreur. Au reste, nous nous sommes déjà expliqué sur ce point dans le chapitre précédent.

Marie, quelque parfaite qu'Elle soit, n'est qu'une simple créature. Tout ce qu'Elle a lui vient évidemment de Dieu. *Omne donum descendens a Patre luminum* (JAC. 1, 17.) *Dieu est la source de tout don.* « Tout pouvoir, dit saint Paul, vient de Dieu. » *Non est enim potestas nisi a Deo* (ROM. 13, 1.)

Et lorsque certaines dignités, comme celle de la Maternité, par exemple, emportent avec elles certains droits, certaines prérogatives, c'est Dieu qui a réglé et voulu qu'il en fût ainsi, en attachant à ces dignités

ces droits et ces prérogatives. *Quæ autem sunt, a Deo ordinata sunt* (Rom. 13, 1.) Et l'élévation d'une créature, quelque prodigieuse qu'elle soit, loin de diminuer la puissance du Créateur, ne sert au contraire qu'à la faire ressortir davantage. (Page 22).

Donc, l'autorité que Marie peut avoir sur Jésus et sur son divin Cœur, n'est qu'une autorité concédée par bonté, par bienveillance et par amour, et qui n'affaiblit en rien l'autorité suprême de Dieu qui a tout accordé, tout reconnu.

Cette vérité établie, nous allons maintenant examiner les prérogatives de Marie.

I. — Que va-t-il résulter pour cette auguste Vierge de cette Maternité divine? une grandeur incommensurable, des prodiges de grâce incompréhensibles aux anges et aux hommes, et que *Dieu seul peut saisir*, comme le dit Pie IX dans la Bulle de l'Immaculée-Conception. Elle se trouve élevée à des hauteurs qu'on ne saurait mesurer (1). Rien n'approche, dans les êtres créés, de la plénitude de grâce qui Lui est départie, il faut monter pour ainsi dire jusqu'à la Divinité, s'écrie un docteur de l'Eglise (2); et Suarez ne craint pas d'avancer, en descendant dans la pro-

(1) Si *formam Dei* appellem, digna existis. (S. Max. Episc. Tauri de Assump. B. M. V. apud Gall. t. IX, p. 395.)

Filio Dei in Eam descendente, non solum luminosa est jam effecta, sed *tota est deificata*. (Rich. a S. L. de laud. B. M. V., l. 5, c. 1, p. 157.)

(2) *Opportuit eam elevari ad quamdam quasi æqualitatem divinam; per quamdam infinitatem perfectionum et gratiarum, quam creatura nunquam experta est.*

fondeur du mystère, que la Maternité divine appartient en quelque sorte à l'ordre de l'union hypostatique, à cause des relations si intimes qui unissent Marie à Jésus (1). En effet qui est plus de la mère que le fils? Qui donc se rapproche plus du Verbe incarné que Celle qui Lui donna de naître dans la chair (*caro Christi caro Mariæ* s. AUG.) Aussi Jésus-Christ L'associe-t-il à tous ses sentiments, à toutes ses pensées, à tous ses désirs; Il La rend participante de tous ses trésors. « En contemplant ce grand mystère de l'Incarnation, s'écrie S. Bernardin de Sienne, où la Divinité tout entière, avec ses attributs, se renferme dans les chastes entrailles d'une Vierge, je ne crains pas de dire, qu'en vertu de cette union, Marie possède une certaine juridiction sur les effusions de toutes les grâces, puisque c'est de son sein, comme d'un Océan divin, que s'en échappent tous les ruis-

(1) Hæc dignitas Matris est altioris ordinis, pertinet enim quodammodo ad ordinem unionis hypostaticæ, illam enim intrinsece respicit, et cum illa necessariam conjunctionem habet. (Suarez, t. XIX, disp. 1. Sect. 2. n° 4).

Huic autem unioni hypostaticæ, quæ facit hunc hominem, puta Jesum, esse Deum, intime et proxime cooperata est B. Virgo, dum Verbum æternum e suis visceribus corporavit, et carne sua induit. Maternitas ergo ejus proxime accedit ad Verbi incarnationem. Unde sicut nihil hac unionem, sic nec Maternitate Dei quidquam præstantius, vel ab ipso Deo fieri potest, uti docet D. Thom. 1. part. quæst. XXV, art. 6. a. p. 4. (Corn. a Lap. in Prov. XXXI, 29. Ed. Vivès, T. VI, p. 526, col. 1.)

Tu enim es proxima Deo, adhærens Deo, conjuncta Deo. (S. Ildeph, serm. ex lib. de Virgine. B. M. in Brev. rom. die XVIII dec. in fest. Exp. Partus B. M. V.)

— Nec a Dominatione Filii Mater potest esse sejuncta: *una est* Mariæ et Christi *Caro*. Arnoldi Carnuten, de laud. Mariæ, Bibliot. Pat. tom. XXII, p. 1282.

« seaux et tous les fleuves (1). » « En sorte qu'Elle a
« entre les mains, dit Albert le Grand, l'universalité
« de toutes les grâces, quelles qu'elles soient (2) » ;
« et que c'est de sa plénitude universelle, ajoute S.
« Bernard, que les hommes doivent tout recevoir (3). »

Pourquoi ces privilèges inouïs ? Ah ! c'est qu'entre
la Mère et le Fils tout devient commun. « En effet,
« dit Richard de St-Laurent, quand le Verbe s'est fait
« chair, la B. Vierge et la divine Sagesse furent alors
« un seul esprit et une seule chair ; et voilà pourquoi
« il est dit : *ils seront deux*, à savoir : le Christ et Marie
« dans une seule chair virginale ; et tout ce qui se dit
« de la divine Sagesse peut presque se dire de Marie
« et Lui être attribué (4). »

Ainsi nous le voyons, Marie, par Jésus-Christ au-
quel Elle tient par le plus profond de son être, puis-
qu'Il est la chair de sa chair, et le sang de son sang,

(1) Quum enim tota natura divina, totum esse, posse, scire et velle
divinum, intra Virginis uterum extiterit clausum ; non timeo dicere,
quod in omnium gratiarum effluxus quamdam Jurisdictionem habuerit
hæc Virgo, de cujus utero, quasi de quodam Divinitatis oceano, rivi,
flumina emanabant omnium gratiarum. (S. B. Sen., t. IV, p. 93, col. 1.
in serm. V. de Nativ. Cap. VIII).

(2) Manifestum est, quod Beatissima Domina habuerit universitatem
gratiarum gratuitarum et gratis datarum. Quod omnifarie credimus
esse verum. (D. Alb. Mag. Sup. miss.)

(3) Singularem quod sola hanc inveneris plenitudinem generalem
quod de ipsa plenitudine accipiant universi. (S. Bern. in annunt. B. M.
serm. III, n° 8).

(4) Quando *Verbum caro factum est* ; et tunc fuerunt beata Virgo et
divina Sapientia unus Spiritus et una caro... ideo dicetur : *erunt duo*
id est, Christus et Maria, *in carne una* Virginali. Propter hanc conve-
nientiam et multiplicem unionem inter Mariam et divinam Sapien-
tiam, fere omnia quæ dicuntur de divina Sapientia exponi possunt de
Maria, et Ei eadem attribuuntur. (Rich. a S. L. de laud. B. M. V. l. 1, c. V,
3, p. 21.)

Marie touche à Dieu aussi parfaitement qu'il puisse être donné à une pure créature. Son Fils qui est de sa substance est en même temps de la substance de Dieu (1). Et la Théologie ne craint pas d'appeler la Maternité divine, une dignité *infinie* en son genre, à cause de son union intime avec une personne infinie, et d'enseigner, avec S. Thomas, que Dieu ne pouvait conférer à un être créé une dignité plus haute (2).

Aussi Marie forme-t-Elle un ordre à part dans l'univers. Elle est à Elle seule une création merveilleuse, dont rien n'approche au ciel comme sur la terre. Elle n'est pas Dieu, sans doute, mais sa chair est devenue la chair de Dieu. Et saint Augustin ne craint pas d'avancer « que la naissance unit tellement la Mère « et le Fils, qu'elle n'en fait qu'un (3). » Ainsi quand la langue a prononcé ce mot : MÈRE DE DIEU, *Mater Dei*, le regard cherche en vain, en dehors du Christ, une élévation plus sublime, une immensité plus étendue (4).

(1) Jesus-Christus Dei filius, Deus et homo est. Deus est ex substantia Patris... et homo est ex substantia Matris. (Symb. S. Athan.)

(2) Dicendum quod Humanitas Christi ex hoc quod est unita Deo... et beata Virgo ex hoc quod est mater Dei, habent quamdam dignitatem infinitam ex bono infinito quod est Deus. Et ex hac parte non potest aliquid fieri melius eis... (S. Th. 1, q. XXV, art. 6, ad 4).

(3) Nativitas unum effecerit Matrem et Filium.

(4) Maternitas Dei enim est dignitas incomparabilis et incomprehensibilis. Ipsa enim est consanguinitas cum Deo eaque proxima, summa et arctissima: quare per eam B. Virgo elevata est facta quasi ordinis divini, ut eumdem Deum habeat Filium sibi consubstantialem in humanitate, quem Deus Pater sibi habet consubstantialem in divinitate. Quare sicut Ei dicit Deus Pater: « *Filius meus es tu, ego hodie genui Te;* » sic idem Eidem dicere potest B. Virgo. Ipsa ergo præ cæteris om-

II. — Que Lui confère cette sublime dignité ? Une *autorité* maternelle sur le Christ (1). Comme Fils de Dieu, engendré de toute éternité, Jésus ne relève et ne saurait dépendre d'aucune créature, pas même de Marie, comme Il le prouve en restant dans le temple à son insu (2). Mais selon la nature humaine, il est *serviteur de son père* (3) *et soumis à l'autorité* de sa Mère (4).

En effet, d'après les lois de la nature, le fils est soumis à la mère, et la mère a droit à la soumission, au respect, à l'amour de son fils. C'est là une con-

nibus proprie est « *Mater, filia, sponsa Dei.* » Quid ergo quantumque est esse Matrem Dei ? Est esse maternitate quodam modo superiorem Deo, est parere et gignere Deum, est Deo dare suam substantiam, suam essentiam, suum corpus, suam carnem et sanguinem; *est habere Jus maternum in Deum*, velut suum infantem et prolem; *est Deum habere sibi subditum*, seu filium, ut Deus Eam vocet Genitricem suam, Eam colat ut Matrem, amet ut Matrem, *Ei obediat* ut Matri; rursus ut Eam exornet illis dotibus et gratiis, quæ et Matrem Dei et Deum Filium decet: honor enim filii pendet ab honore matris. Quare sicut matrem regis decet esse reginam tanto filio dignam : sic pariter Dei Matrem decet Deo dignam. Sicut enim turpe esset, regi habere matrem eo indignam, vilem et abjectam: sic pariter turpe esset, si Deus haberet Matrem se indignam, nec iis ornatam dotibus quæ Deum decet. Hinc Matris Dei decus obstupescens S. Bernardus exclamat, *hom. 1 super missus est* : « utrinque stupor, utrinque miraculum, et quod Deus *feminae obtemperet*, humilitas absque exemplo; et quod *Deo femina principetur*, sublimitas sine socio. » (Corn. a Lap. in Prov. XXXI, 29, t. VI. pag. 526. Ed. Vivès.

(1) B. Virgo habuit *dominium* maternum, seu *potestatem* patriam in Christum. (Mald. in cap. 2. Luc, Vega Theol. marian, n° 1668. Salazar t. I. in prov. cap. VIII. V. 16 Contenson.)

(2) S. Luc. C. 2, v. 49.

(3) Minor Patre secundum humanitatem (Symb. S. Athan).

(4) Erat subditus illis (S. Luc. C. 2, v. 51).

séquence de notre nature produite par voie de génération : cette soumission est dans l'ordre ; c'est Dieu qui l'impose (1).

D'où vient cette autorité des parents sur leurs enfants ? De ce qu'ils sont les *auteurs* de leurs jours. Car *Autorité* vient d'*Auteur*. Et quiconque est *auteur* a naturellement *autorité* sur ce qu'il a fait, *autorité* d'autant plus grande qu'il a plus donné à ce dont il est *auteur*. Voilà pourquoi Dieu a sur l'universalité des choses une suprême *autorité*, parce qu'Il est *auteur* de toutes choses.

Or, réellement et en vérité, Marie est *auteur* de tout ce qu'il y a d'humain en Jésus ; c'est Elle, et Elle seule, qui a fourni toute la substance qui compose son corps sacré : Elle en est complètement la Mère, *l'Auteur* ; Elle a donc *l'autorité d'une mère*.

D'où vient maintenant cet ordre admirable qui soumet l'enfant aux parents ? N'est-ce pas du Verbe qui est l'ordre par excellence. Qu'y a-t-il d'ordonné, qui ne le soit par Lui (2) ? Comment donc le Verbe fait homme se serait-il soustrait à cet ordre établi par Lui-même, quand du reste il se soumet, comme homme, à toutes les autres lois qu'Il a portées comme Dieu (3) ? Assujetti, aussi complètement que

(1) Deus vult cuique suum jus servari : unde requirit, id est severe jubet, exigit et punit, ut « *Judicium*, » idest *sententia* et *auctoritas* matris, conservetur et fiat a filiis, atque hoc ipso sancit et confirmat matris *jus*, *auctoritatem*, *sententiam* et præceptum apud filios (Corn. a Lap. t. ix, p. 115, col. 2, Corn. in Eccl. 3. Ed. Vivès).

(2) Omnia per Ipsum et in Ipso creata sunt (ad Colos 1).

— Omnia in Ipso constant (ibid. i. 17).

— Omnia et in omnibus Christus (ibid. iii).

(3) S. Math. V. 17.

tout autre, aux lois physiques, obéissant mieux que personne aux lois sociales, comment se serait-il soustrait aux lois de la famille, et en particulier à cette loi toute d'amour qui soumet le fils à la mère *dans les choses de sa compétence*? surtout qu'Il est plus Fils de Marie qu'aucun autre homme n'est fils de sa mère; car c'est de Marie seule qu'il a tiré toute sa substance, et nul autre sang que celui de Marie ne coule dans ses veines (1).

« Non, s'écrie le docte Suarès, Il ne le saurait; car
« entre la Vierge et le Christ, en tant qu'homme, il
« y a les mêmes relations aussi réelles, aussi parfaites
« qu'entre les autres mères et leurs enfants (2). »

Aussi, Corneille de la Pierre ne craint pas d'affirmer que Marie a eu sur Jésus *un droit maternel plus étendu, plus parfait*, que celui des autres mères sur leurs fils (3).

(1) Magis est Mater Dei quam sint matres hominum: hæ enim non dant totam substantiam filio (Corn. a Lap. in Eccl. XXIV, 12.) Ipsa sola fuit pater et mater Christi. (Id. in Math. I. 16. Cornel. a Lap. t. IX, 627, col. 2, et t. XV, p. 60, col. 1.)

— Materiam corporis quam aliis filiis subministrat tam pater quam mater, hanc sola B. Virgo subministravit filio suo. (Corn. a Lap. in mat. I, 19, t. XV, p. 65, col. 1. Edit. Vivès).

(2) In B. Virgine relatio matris est tam realis et perfecta quam in aliis matribus, et ejusdem rationis, etiam in Christo quatenus homine, seu quatenus producto a B. Virgine, est etiam tam realis et perfecta relatio filii, quam in aliis filiis (Suarez Théol. sum. Part. II. XV de incarn. p. 711, c. 1.) Ed. Vivès, p. 59, t. XIX, col. 2.

(3) Hinc sequitur quod B. Virgo *magis jus* habuerit in Christum quam habent cæteræ matres in suos filios. (Id. t. XV, p. 60. 1.)

Id. p. 59. Virgo enim Deipara habebat jus et auctoritatem maternam in Christum, uti habent aliæ matres in suos filios quos genuerunt, imo plusquam aliæ matres, quia Ipsa magis fuit Mater Christi quam sint aliæ matres suorum filiorum.

Que de témoignages nous pourrions apporter à l'appui de cette doctrine. « Par Marie, dit S. Ildefonse, « le Christ-Dieu devint homme, le Verbe se fit chair, « et le Fils de Dieu, le Créateur de toutes choses, « devint le Fils d'une Mère qu'Il avait formée; en « sorte que le Dominateur fut en naissant *soumis* à sa « servante, qu'Il avait créée; et ainsi la servante *eut* « *puissance* sur le Seigneur, qui Lui *était soumis* (1). » S. Bernardin de Sienne tient le même langage (2); et Gerson ne craint pas de s'écrier, dans son sermon sur l'Annonciation : « Nous ne pouvons donner de Marie « une idée plus élevée qu'en l'appelant Mère de Dieu, « puisque par là *Elle a comme une autorité et un do-* « *maine naturel* sur le Maître de tout l'univers, et à « plus forte raison sur tout ce qui lui est soumis (3). « En sorte, dit à son tour Richard de saint Laurent, « que non-seulement Elle peut comme les autres « saints supplier son Fils pour le salut de ses servi- « teurs, mais encore Lui *commander avec une autorité* « *maternelle* (4). » Il est donc certain, dit encore Cor-

(1) S. Ildephonsus, lib. *De virginit. Mariæ*, cap. 8, hæc habet : Ut per hanc Virginem Christus Deus fieret homo, Verbum fieret caro, et Filius Dei factor omnium fieret filius Matris, quam ipse formaverat, essetque Dominator nascendo subditus ancillæ, quam ipse condiderat, sicque haberet ancilla potestatem in subditum Dominum.

(2) Idem ait S. Bernardinus Sen. serm. 3, *De nomine Mariæ* : Hæc erat vera propositio : Imperio Virginis omnia famulantur, etiam Deus.

(3) Item Gerson, serm. de Annunt. : « Melius Eam appellare non possumus, quam Matrem Dei, quoniam per hoc habet veluti auctoritatem et naturale dominium ad totius mundi Dominum, et a fortiori ad omne id, quod huic subjectum est Domino.

(4) Et Richardus de S. Lauren., *Lib. II de laud. Virg.* : Cap. xx, p. 39. « Quia pro salute famulantium sibi non solum potest Filio supplicare, sicut ali sancti, sed etiam potest auctoritate materna Eidem imperare.

« neille de Lapierre, que Marie a eu sur le Christ
« un droit et une autorité maternelle semblables à ceux
« que possèdent les autres mères sur leurs enfants (1).
« Que dis-je ? bien plus que les autres mères, pour
« les raisons apportées plus haut. D'où il résulte
« qu'Elle étend son domaine sur tous ses biens (2). »

De tout ce qui précède il est facile de conclure que l'intercession de Marie, en vertu de sa *Maternité divine*, est *toute-puissante* sur son Fils, et qu'on peut l'appeler *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

III. — Voyons maintenant les relations de Marie avec l'Esprit Saint, qui est survenu en Elle pour opérer le grand et insondable mystère de l'Incarnation ? Quel prodige de grandeur et de grâces !!! « Ce divin Esprit, dit S. Amédée de Lausanne, en descendant en Marie, s'est répandu en abondance, en affluence, en plénitude et en effusion, non-seulement en son âme, mais en sa chair » (Hom. III de Virg. Conc.) « Aussi, ajoute Albert le Grand, est-elle le

(1) Virgo enim Deipara habuit jus et auctoritatem maternam in Christum, uti habent aliæ matres in suos filios quos genuerunt, imo plus quam aliæ matres ob rationem quam mox afferam. (Cornel. a Lap. t. xv. 59. 2.)

(2) Habuit ob Filii Dei maternitatem dominium in omnia (Id. t. V, 213. 1.)

Comme nous l'avons dit plus haut, il ne faut pas prendre dans leur sens absolu les mots *autorité*, *droit*, *juridiction*, *domaine* dont les saints Docteurs se servent pour exprimer le pouvoir de Marie sur son divin Fils. Tout ce que Marie possède Elle le tient de Dieu. Donc son pouvoir, quelque grand qu'on le suppose, n'est qu'un pouvoir de *concession* ; et sa puissance, quelque étendue qu'elle soit, n'est qu'une puissance de *supplication*. — OMNIPOTENTIA SUPPLEX.

« réservoir de toutes les grâces divines qui découlent
« sur le genre humain » (1). « Par la présence du *Saint-Esprit qui survient en Elle*, dit S. Bernardin de Sienne,
« Elle reçoit toute la plénitude de la grâce qui est dans
« le Christ, en sorte que c'est par Elle que tous les
« trésors spirituels sont transmis dans l'Eglise (2). »
« Il doit en être ainsi, dit Suarez, puisque Marie en
« vertu de sa Maternité a un droit spécial aux biens de
« son Fils (3). » « Lorsque l'Esprit-Saint vint en Vous,
« ô Marie, vous étiez déjà pleine de grâce, s'écrie Richard de S. Laurent, que pouvait-il faire de plus? Vous
« donner une plénitude, une surabondance, pour répandre sur les hommes; car vous êtes le canal
« sacré qui, depuis l'incarnation du Verbe, est uni
« d'un côté à Dieu et de l'autre à l'humanité (4). »
« O Vierge incomparable, dit à son tour Albert le Grand, vous êtes un océan, un abîme, que l'Esprit-Saint a rempli de ses divines effusions (5). »

(1) Ex fonte enim Ejus plenæ plenitudinis profluit omnis plenitudo humani generis. (D. Alb. Mag. Sup. Ev. Miss. q. 32, p. 25.)

(2) In illa Spiritus Sancti obumbratione qua B. Virgo concepit Filium Dei... tota gratiæ plenitudo quæ est in Christo in Mariam venit, quamquam aliter in Christo, ut in capite influente; et in Maria, ut in collo corpori Ecclesiæ transfundente. (S. B. de S., de Immac. Concep. B. M. V. serm. IV, art. III, cap. I.)

(3) Imo ratione Maternæ dignitatis habet singulare Jus ad bona Filii. (Suarez, t. XIX, sect. II, n° 7, p. 9.)

(4) *Spiritus S. superveniet in Te*, scilicet ut Te faciat inundare, et de tua plenitudine accipiant universi... quia in utero tuo facta est conjunctio divinæ et humanæ naturæ. (Rich. a S. L. de l. B. M. V. l. IX, c. III, p. 239, l. IV, c. XXVI, X, p. 141, l. V., c. II, p. 172).

(5) Maria, mare, in quo omnium gratiarum congregatio. (D. Alb. mag. Sup. Miss. CLIII).

IV. — Si nous scrutons encore le mystère de la Maternité divine, qu'y découvrons-nous? Deux nouveaux prodiges... Le Verbe, renfermé dans le sein de Marie et s'unissant à la substance de cette Vierge Immaculée, reçoit du Père éternel des dons ineffables (1).

« En ce moment solennel, dit Saint Thomas de Villeneuve, Dieu verse dans son Cœur adorable pour l'œuvre de la Rédemption et le salut des hommes, toutes les faveurs divines et tous les trésors de vertus, de sagesse et de gloire dont il jouit maintenant dans le Ciel (2). »

Faut-il s'étonner alors si les Docteurs nous disent que toutes les grâces doivent nous venir par Marie? Non, car ne paraît-il pas juste que tous les dons que Jésus a reçus de son Père pour la Sainte Église et pour nous, dans le sein virginal de Marie (3), passent encore par Marie pour arriver jusqu'à nous (4).

(1) Quum enim tota natura divina, totum esse, posse, scire et velle divinum, intra Virginis uterum extiterit clausum. (S. Bern. Sen. de Nativ. B. M. V. serm. v, cap. viii).

(2) Cum hoc protulit verbum: *Fiat mihi secundum verbum tuum*, statim namque ad hujus verbi sonitum, *Verbum caro factum est*; subito ex purissimis ejus sanguinibus, Spiritus Sancti opere, sanctum Domini fabricatum est corpus, subito organisatum, subito animatum, subito Dei Verbo unitum, statim omni gratia et virtute infans repletus omnium charismatum donis insignitus, et clara Dei visione beatus. Denique omni illa sapientia, et gratia et gloria, qua nunc pollet in cœlo, ditatus. [S. Thom. a Villanov. p. 581].

(3) Cujus uterus factus est *via* ipsi ad sanandum peccatorem venienti Salvatore (Eadmer, de Excell. B. V. M. c. 1, apud S. Anselm.)

(4) Totum nos habere voluit per Mariam. (S. Bern. in Nativ. B. M. V. Serm. de Aqueduct. n° 7.)

— A tempore enim quo concepit Deum in utero suo, quamdam, ut.

Le second prodige que nous contemplons encore dans la Maternité divine, le voici, d'après S. Bernardin de Sienne : le Verbe, engendré de Dieu le Père de toute éternité, produit aussi de toute éternité avec Lui le St-Esprit. Cette divine production est perpétuelle; elle se fait par un acte non interrompu et permanent; en sorte qu'elle s'est continuée dans le sein de Marie, lorsque le Verbe y était renfermé. Et comme ici encore Marie est le tabernacle auguste où s'opèrent ces merveilles ineffables et qu'Elle est la Mère du Fils de Dieu, qui produit en Elle le St-Esprit par une même spiration avec le Père, il est convenable, ajoute ce grand Saint, qu'Elle ait une certaine

sic dicam, jurisdictionem, seu auctoritatem habuit in omni temporali processione Spiritus Sancti, ita quod nulla creatura aliquam a Deo recipit gratiam virtutis, nisi secundum dispensationem ipsius Virginis Matris. Quum enim Christus sit caput nostrum, a quo omnis influxus divinæ gratiæ in mysticum corpus fluit, Beata Virgo est collum, per quod hic fluxus pertransit ad corporis membra. Merito ergo dici potest *gratia plena*, a qua omnes gratiæ manant in Ecclesiam militantem. S. Bernardin, Sen. Tom. IV, p. 94).

Saint Cyrille avait compris ce grand privilège de Marie quand il s'écriait devant le saint Concile d'Ephèse: « Nous vous saluons, ô Marie, « Mère de Dieu, Vous, par qui la Trinité est glorifiée et adorée, par « qui la précieuse Croix du Sauveur est exaltée et révérée, par qui le « ciel triomphe, les anges se réjouissent, et les démons sont chassés; « Vous, par qui le tentateur est vaincu et la nature fragile élevée jusqu'au ciel; Vous, par qui la créature raisonnable qu'avaient infectée « les idoles est venue à la connaissance de la vérité; Vous, par qui « les fidèles obtiennent le baptême, par qui toutes les églises du « monde ont été fondées, et toutes les nations ramenées à la pénitence. « Que dirai-je d'avantage? Vous, par qui la lumière du monde, le Fils « unique de Dieu, éclaire ceux qui étaient dans les ténèbres, assis à « l'ombre de la mort; par qui les prophètes ont prédit l'avenir, et les « apôtres annoncé le salut aux nations; Vous, par qui les morts sont « ressuscités; par qui les rois règnent. Quelle bouche peut donc louer « dignement la très-louable Vierge Marie. » Act. *Concilii Ephesini*.

juridiction sur les effusions de cet Esprit divin et qu'Elle distribue ses dons et ses grâces à qui Elle veut, quand Elle le veut, comme Elle le veut et autant qu'Elle le veut (1).

O grandeur incomparable de la Maternité divine ! Vous êtes un abîme sans fond, un océan sans rivage. Oui, il n'y a que Dieu qui puisse connaître votre immensité. Je comprends aujourd'hui plus que jamais que vous êtes la source de tous les privilèges, de toutes les prérogatives de Marie. C'est de vous que je vois éclore et s'épanouir le *Titre* si beau, si consolant de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

(1) Reperio namque in Rege nostro Jesu, duas mirabiles dignitates, videlicet, quod sit æternus Deus, genitus ab æterno, et æternum Deum producat; eo quod Spiritum Sanctum spiret, et ipse clausus in Virgineo utero: in æternitate a Deo Patre Deus generabatur æternus, et in eadem æternitate, ipse puer in ventre Matris, Deum inspirabat et producebat. Primam Filii dignitatem, scilicet quod sit generatus a Deo, tam supremo modo Virgo benedicta participavit, quod Jesus non dicatur verius Filius Dei, quam Filius Virginis, nec major, nec minor, nec dignior est Dei Filius in throno paterno sedens vestitus claritate, quam habuit antequam mundus fieret; quam pannis pauperibus involutus et intra fœnum in præsepio reclinatus. Et quia talis est Mater Filii Dei qui producit Spiritum Sanctum: ideo omnia dona, virtutes, et gratiæ ipsius Spiritus Sancti, quibus vult, quando vult, quomodo vult, et quantum vult, per manus ipsius administrantur. (S. Bernardin, sen. de Nativ. B. M. V. cap. VIII).

A tempore enim a quo Virgo Mater concepit in utero Verbum Dei, quamdam, ut sic dicam, jurisdictionem, seu auctoritatem obtinuit in omni Spiritus Sancti processione temporalis: ita quod nulla creatura aliquam a Deo obtinuit gratiam vel virtutem, nisi secundum ipsius piæ Matris dispensationem. (S. Bernardin sen. ibid.)

Deipara jurisdictionem quamdam, ut sic dicam, atque auctoritatem, in omnem divini Spiritus temporalem processionem obtinuit. (Mundus Marianus, a Laurent Chrysogono, t. I, p. 707.)

CHAPITRE V.

MARIE MÈRE DES HOMMES ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Ce TITRE : « *Marie mère des hommes*, » prouve encore la légitimité de celui de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Marie est *Notre-Dame du Sacré-Cœur* pour deux motifs : parce qu'Elle est *Mère de Dieu*, nous l'avons vu précédemment, et aussi parce qu'Elle est *Mère des hommes*, ce qu'il faut maintenant établir.

Entrons, dès le premier mot, au plus profond de cette question.

I. — Le Christ, qu'est-il ? La tête de toute l'Eglise (1); et l'Eglise elle-même qu'est-elle ? Le corps mystique du Christ dont les chrétiens sont les membres (2).

Ce corps mystique, ce n'est pas simplement une société formée entre Jésus et nous par une communauté plus ou moins parfaite d'idées, de sentiments et d'œuvres : prenons le mot *corps* dans un sens plus littéral. Membres de ce corps, nous vivons de la vie même de Jésus; non pas d'une vie, image de la sienne, si parfaite que soit cette image; mais bien de

(1) Ipse est Caput corporis Ecclesiæ. (Colos. 1, 18).

(2) Sicut in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent, ita multi unum corpus sumus in Christo (Rom. xii, 4, 5). — Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro. (Corinth. xii, 12, 13, 27).

sa vie propre et réelle. *Divinæ consortes naturæ* (II. Petr. 1, 4). « *Je suis le cep et vous êtes les branches* (1), nous dit Jésus ; et saint Paul : « *Le Christ est la tête de tout homme* (2). » N'y a-t-il pas la même vie entre le cep et les branches, entre la tête et les membres ? De même entre Jésus et nous.

Cette communication, cet épanchement en nous de la vie divine se fait, ici-bas, par la grâce sanctifiante (3), dans le ciel, par la gloire. C'est-à-dire que par la grâce et par la gloire nous sommes pénétrés de Dieu, imprégnés de Dieu, *nous devenons des dieux nous-mêmes* (4) *par participation*, autant que nous pouvons l'être sans cesser d'être des créatures.

Ce n'est donc pas d'une simple adoption qu'il s'agit ici. Remarquons-le bien. Dans un sens, c'est vrai, nous sommes *filis adoptifs de Dieu* (5). C'est-à-dire que nous ne possédons pas ce titre *naturellement et par droit*, mais *surnaturellement et par faveur et faveur gratuite*.

Mais Dieu nous adoptant fait de nous ses fils, dans

(1) Ego sum vitis et vos palmites. Joan, 15, 5,

(2) Viri Caput Christus est. 1. Cor II, 3.

(3) Gratia est quædam participatio Divinitatis in creatura rationali. (D. Thom. sum. Th. III. pars. q. VII. art. 1.)

— Lumen gratiæ .. est participatio divinæ naturæ. (Id. 1, 2, q. CX art. III.)

(4) Per gratiam homo elevatur et fit ordinis non angelici, sed divini ; adeoque consors, socius et particeps Divinitatis (Suarez et Cor. a Lap. in II, Pet. I, 4).

(5) Misit Filium... ut adoptionem filiorum reciperemus, Gal. 4. 4 et 5. — Ap. ad Rom. c. 8, v. 15.

un sens tellement profond que nous pouvons et devons nous écrire : *Je vis, mais non ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (1).

Voilà à quel point Dieu est notre Père par la grâce ! C'est dire à quel point Marie est *notre Mère*. Car, la grâce, comment nous est-elle donnée ? *C'est par Marie* (2), nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Au ciel, quand la grâce fera place à la gloire, nous verrons la vie de Dieu en nous et dans tous les bienheureux compagnons de notre félicité ; nous verrons aussi comment cette vie nous vient par Marie.

Sur la terre, lieu d'épreuve et d'obscurité, nous ne voyons pas cette vie, ni la mystérieuse filiation qu'elle établit entre Marie et nous ; mais nous y croyons, et nous appelons Marie *Mère de la grâce* et *Mère des hommes*.

En effet, par la grâce, Marie est plus notre Mère que ne l'est par nature cette emme bien-aimée que nous appelons de ce doux nom (3). Et ce n'est pas seulement parce que Marie nous donne la vie divine, infiniment supérieure à la vie naturelle, mais encore et surtout parce que, cette vie divine, Elle nous la donne *sans interruption*, j'allais dire goutte à goutte.

(1) Vivo jam non ego, vivit vero in me Christus. Gal. II, 20.

(2) Nulla gratia venit de cœlo in terram nisi transeat per Mariam. (S. Bern. sen. serm. III, de Nom. Mar).

(3) Ideo nobis magis Mater quam mater carnis nostræ. (S. Alredi Rievall. abbat. in Nativ. B. M. Bibliot. Pat. Cister. Tom. v, p. 22).

Elle nous porte incessamment dans son sein, cette auguste Mère ; ou, si l'on veut, nous ne vivons de la vie divine, que par l'épanchement continu qu'Elle en produit en nous.

C'est ainsi que Marie est Mère du Christ, c'est-à-dire du corps naturel de Jésus, et aussi de son corps mystique, comme le dit un pieux auteur (1), *Mère* de la tête et *Mère* de chacun de ses membres.

Voilà qui est vrai pour les chrétiens en état de grâce, et pour les saints dans la gloire.

Mais en ce monde que d'âmes chrétiennées qui n'ont pas la grâce ? Marie n'est-elle pas leur Mère ? Elle l'est, hâtons-nous de le dire (2) ; ces âmes sont pour Marie des enfants qui ne vivent plus, il est vrai, mais qui peuvent revivre. Elles ont eu la grâce, ces âmes, et peuvent encore l'avoir ; c'est assez pour que Marie les appelle ses enfants. Marie voit en elles comme des traces ineffaçables de leur grandeur d'autrefois, stigmates sacrés, traits de famille encore reconnaissables ; c'est peu, mais il faut si peu pour qu'une Mère reconnaisse ses fils ! D'ailleurs ne sont-ils pas l'image de son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Et si cette ressemblance suffit pour attirer à l'homme toutes les haines de l'enfer, à plus forte raison suffit-

(1) *Mater mystici corporis Christi* (Maurit. de Villa Prob. serm. 3. Coron. novæ B. M. lib. 1. Cap. 18).

— *Mater Ecclesiæ* (Dion. Carth. de pr. Mariæ, lib. 3. ort. 5).

(2) *Maria Mater pia peccatorum* (D. Anton. in. serm. Part. iv. t. VII. cap. 2. § v)

elle pour attirer sur tous, si misérables qu'ils soient, l'amour maternel de Marie (1).

II. Montons ensemble sur le Calvaire. C'est aux pieds de la Croix, dans la douleur et l'agonie, que *ce Titre de Mère des hommes* va recevoir sa solennelle consécration. C'est là que Marie, au milieu des tourments les plus indicibles, dit saint Antonin, nous enfante à la vie de la grâce, et devient véritablement notre Mère (2).

L'Homme-Dieu, cloué sur l'arbre du salut, abaisse tendrement les yeux sur son auguste Mère; puis, ouvrant sa bouche adorable, il prononce ces paroles mystérieuses : « *Femme, voilà votre Fils.* » *Mulier, ecce Filius tuus* (JOAN. XIX. 26.)

Tournant ensuite ses regards vers saint Jean, devenu son frère d'adoption, Jésus ajoute : *Voilà ta Mère.* » *Ecce mater tua* (ibid.) Ce qui veut dire : « O Femme bénie entre toutes les femmes (3), *la vraie Mère des vivants* (4). O vous qui êtes l'*Eve nouvelle*,

(1) Ipsa B. Virgo S. Brigittæ, lib. iv Revel. Cap. cxxxviii, revelavit se non tantum justorum, sed etiam *peccatorum* qui ad bonam frugem recipere se volunt, *Matrem esse*, eisque opem ferre. (Corn. a Lap. in Eccli. xv, 2).

(2) Mater nostra ob genituram; sicut enim Christus nos genuit verbo veritatis ad esse spirituale gratiæ, quod perfectius est, quam esse reale, in cruce patiendo, ita et B. Virgo Maria nos genuit et peperit in maximis doloribus, Filio compatiendo, pœnas immensas pro nobis patiente. (D. Anton. in sum. part. iv, tit. 15, cap. 14).

(3) Benedicta tu in mulieribus.

(4) Ipsa ergo vera est fidelium Eva, idest Mater viventium (Corn. a Lap. XXVI, p. 618., col. 1, com. in Joan cap. IX). — Maria per Evam significabatur; per ænigma Mater viventium appellata est (S. Epiph. Hæres 78).

comme je suis l'*Adam nouveau* ! O ma Mère ! Je vous investis en ce moment suprême d'une *nouvelle maternité*. Je vous associe à l'œuvre de la Rédemption. Vous serez la Mère de tous les enfants de la grâce, comme vous l'êtes de mon Disciple bien-aimé. Votre médiation inséparable de la mienne, fera descendre sur l'humanité, régénérée dans mon sang, tous les fruits du grand sacrifice que j'offre à mon Père pour le salut du monde. »

C'est bien là, aux pieds de la croix, qui est vraiment l'*Arbre de vie*, que prend naissance la nouvelle postérité de Marie ; c'est bien là que cette Mère bénie, disent les saints Docteurs, enfante dans les gémissements et la douleur tous les enfants de la grâce et de la bénédiction (1). Ils enseignent, en effet, que ces paroles du Christ mourant : *Ecce Filius tuus, Ecce Mater tua*, renferment deux sens profonds : *Voici votre Fils, voici votre Mère*. Le premier, qui est symbolique, nous dit que saint Jean, devient le fils de Marie et réciproquement. « Mais dans ce *Fils d'adoption*, s'écrie Denys le Chartreux, il faut chercher un autre personnage. La *Filiation* du Disciple que Jésus aimait, et la *Maternité* de Marie par rapport à saint Jean, contiennent un mystère beaucoup plus élevé et bien plus important ; le mystère de *notre filiation* par rapport à Marie, et

(1) *Erat magno dolore parturiens* (S. Bern. Sen.)

Mater nostra spiritualis, quæ vivificat nos, quos prima occiderat (D. Anton. *ibid.* cap. 44).

Mater nostræ spiritualis generationis (*Ibid.* cap. 44).

de la *Maternité de Marie* par rapport à nous, qui étions représentés par saint Jean et compris en lui (1). »

En racontant la naissance du Christ dans l'étable de Béthléem, saint Luc se sert d'une expression remplie de mystère. « *Elle enfanta son premier-né,* » nous dit-il, *Et peperit Filium suum primogenitum.* Pourquoi est-il fait mention d'un premier-né? La Mère immaculée du Verbe fait chair, l'auguste Mère du Fils unique du Père, pouvait-Elle avoir un second enfantement? « Oui, nous répondent les saints Pères. La Mère de la divine grâce, devait enfanter, dans la douleur, la postérité surnaturelle du nouvel Adam. Et cet enfantement, accompagné d'inexprimables tortures, s'accomplissait au moment même où, du haut de l'arbre du salut Jésus-Christ, Père du siècle futur, dit à la Femme par excellence, à l'Eve divine, à la Mère de tous ses fils d'adoption : *Voilà votre Fils. Mulier ecce Filius tuus.* »

La bienheureuse Vierge nous enfantera à la vie du Christ, comme Elle a enfanté le Christ à la vie de l'homme. Elle nous fera les fils et les frères d'un Dieu, comme Elle a fait d'un Dieu le Fils et le Frère

(1) Discipulus iste electus designat unumquemque fidelem, cum ergo Christus dixit Joanni, *ecce Mater tua*, unicuique Christiano dedit Matrem suam in matrem (Dion. Carth. in Joan.)

Intelligimus in Joanne omnes animas electorum quorum per dilectionem beata Virgo facta est Mater (S. Bern. sen. de Passione Domini serm. LI. cap. 3.)

Joannes est nomen particulare, discipulus commune ; ut denotetur quod Maria omnibus detur in Matrem (Sylveira).

de l'homme. *Mulier, ecce Filius tuus; et ad Discipulum: ecce Mater tua* (1).

Si nous examinons maintenant cette nouvelle maternité au point de vue des privilèges et des devoirs qui en découlent, nous verrons qu'elle justifie aussi le TITRE de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* et la DÉVOTION que nous cherchons à établir.

III. Nous sommes créés, avons-nous dit, pour être les membres du corps mystique du Christ, par la grâce dans le temps, et par la gloire dans l'éternité. Voilà notre fin !

Or, Marie étant Mère de ce corps mystique dont nous faisons partie, nous avons le droit de recourir à Elle, selon nos besoins, et d'implorer son assistance ; et, Elle a le devoir sacré de nous venir en aide dans la mesure de sa puissance ; et nous savons que sa puissance est la puissance même de son Fils, que Dieu lui a donnée (2). Elle peut d'autant moins nous refuser son secours pour nous aider à faire notre salut, qu'en nous sauvant, Elle achève le corps mystique de Jésus-Christ.

En effet, il n'est pas fini, ce divin corps ; quand il sera fini, le temps aussi le sera, puisque le temps n'existe que pour la formation du Christ dans ses élus. Il va donc, ce corps mystérieux, se développant, grandissant à travers les âges, recevant de chaque génération un accroissement nouveau.

(1) *Erat magno dolore parturiens.* (S. Bern. sen.)

(2) *Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est* (S. Bern.)

Or, c'est par Marie qu'il reçoit ce complément mystérieux. Voilà donc le devoir de Marie, son devoir capital, unique : travailler à l'achèvement du corps du Christ. De même que ce corps mystique du Christ est le prolongement et le complément de son corps naturel, cette maternité de Marie envers nous, membres de ce corps, est le prolongement, le complément de sa Maternité divine; et ses devoirs envers nous, sont le prolongement et le complément de ses devoirs de Mère envers Jésus. C'est donc à Jésus, en même temps qu'à nous, que Marie doit de nous donner son concours; et Elle le doit d'autant mieux que cette seconde maternité, qui fait de nous ses véritables enfants, implique sa toute-puissante médiation entre Jésus-Christ, c'est-à-dire son divin Cœur, et les hommes.

En effet, Marie, comme les mères ordinaires, doit aimer ses enfants, veiller sur eux, pourvoir à tous leurs besoins, souvent si nombreux, si pressants, les protéger au milieu des dangers, les défendre contre les attaques si formidables du démon, les soulager dans leurs misères, les consoler dans leurs peines, leur prêter son appui, et les aider de toute sa puissance à atteindre le but de leur création et de leur régénération, qui est le Ciel.

C'est dans l'ordre, c'est dans la nature.

« Dieu, dit saint Thomas, n'impose aucune charge, n'appelle à aucun emploi sans donner en même temps tout ce qui est nécessaire pour s'en bien acquitter; autrement il demanderait l'impossible, ce

qui serait contraire à sa sagesse et à sa justice. *Deus impossibilia non jubet.* »

« Le choix divin, ajoute saint Bernardin de Sienne,
« confère toujours par lui-même à la personne élue
« tout ce qu'il lui importe d'avoir pour qu'elle rem-
« plisse dignement sa fonction (1). »

Or, en établissant Marie Mère des hommes, Jésus-Christ a dû mettre *incontinent* dans son Cœur tous les sentiments de la maternité (2), et Lui conférer aussi toutes les grâces, tous les secours, tous les moyens, toutes les aptitudes dont elle pourrait avoir besoin pour accomplir efficacement son importante et délicate mission.

Comme Mère de Dieu nous savons que son Fils lui a donné tout pouvoir (3), *qu'Elle tient entre ses mains tous les trésors de la divine Miséricorde* (4) et que *son intercession est toute-puissante.*

Pour qui ce crédit sans limites auprès de Dieu, cette accumulation de toutes les grâces, cette plénitude de toutes les faveurs du Très-Haut ? Pour nous qui sommes ses enfants. *Propter nos homines et*

(1) Generalis regula est, quod quandocumque divina gratia elegit aliquem ad aliquam gratiam singularem, seu ad aliquem sublimem statum, omnia charismata donet, quæ illi personæ sic electæ, et ejus officio necessaria sunt, atque illam copiose decorant. (S. Bernard. sen. serm. I. de S. Joseph).

(2) Ipse dixit et facta sunt. (Ps. 148).

(3) Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est. (S. Bern.

(4) In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini, et sola electa es, cui gratia tanta conceditur. (S. P. Dam. serm. XLIV in Nativ. B. M. V. I.

propter nostram salutem. Elle est donc la DISPENSATRICE de tous les dons surnaturels qui découlent du sang et des mérites infinis du Rédempteur, qui est son Fils.

« En effet, Jésus-Christ, dit saint Bernard, est un « *baume divin*, composé de deux substances : de la « substance de Dieu et de la substance de l'homme. « Ces deux substances ont été unies, mêlées en quelque sorte, fondues ensemble, bien que distinctes, « dans le sein de la Vierge, comme dans un vase « préparateur, le Saint-Esprit les mêlant, les unissant sans les confondre, avec une savante et inextimable suavité (1). » N'est-il pas juste que Marie ait la garde de ce baume salulaire et qu'Elle en fasse l'application aux maux de l'humanité, dont Elle est la Mère... ?

« O Femme *bénie entre toutes les femmes*, s'écrie le « même Saint, puisque c'est dans vos chastes entailles que l'Esprit-Saint a préparé, au feu de son « amour, le vrai pain de vie, il est juste encore que « vous l'offriez vous-même aux hommes qui sont « vos enfants (2). »

Tel est l'ordre établi par le ciel. Dieu ne veut pas

(1) Dedit tibi Christum per Mariam, ut sanaret omnes infirmitates tuas. Remedium est, quia ex Deo et homine, tanquam cataplasma divinum, confectum est. Confusæ sunt autem et commixtæ istæ duæ species in utero Virginis tanquam in mortariolo, Sancto Spiritu, tanquam pastillo, illas suaviter commiscente. (D. Bern. de L. B. V. M.)

(2) O felix Mulier, benedicta inter mulieres, in cujus castis visceribus, superveniente igne Sancti Spiritus, coctus est panis iste (D. Bern. de L. B. V. M.)

qu'une seule faveur, qu'une seule bénédiction descende sur la terre sans passer par les mains de Marie (1). La bienheureuse Mère de Jésus-Christ est le *canal* par lequel coule l'eau de la grâce divine, sortie, sur le Calvaire, du Cœur sacré de Jésus pour arriver jusqu'à nous, arroser nos âmes et étancher notre soif. Quand une source d'eau vive entre tout entière dans l'aqueduc qui la reçoit à sa naissance, nul ne peut en boire s'il ne va la puiser au canal par lequel elle s'épanche (2).

Résumons-nous ; c'est sur le Calvaire que Marie nous a tous enfantés à la vie surnaturelle et qu'elle est devenue notre Mère. C'est aux pieds de la croix qu'Elle a recueilli, comme dans leur source naturelle, toutes les grâces, toutes les bénédictions tombant du Cœur de Jésus transpercé par la lance, pour les répandre sur nous qui sommes ses enfants. Comme Elle a tout reçu du Cœur de son Fils, comme elle a tout puisé dans ce Cœur adorable au moment même où elle était investie de la Dignité de *Mère des hommes*, n'est-il pas rationnel qu'Elle se présente à eux avec un *Titre* qui indique tout à la fois la *source* de sa puissance, et la *confiance* sans bornes qu'Elle doit inspirer à ses nouveaux enfants ?

Ce TITRE est celui de NOTRE-DAME DU SACRÉ-

(1) Deus enim nihil nos habere voluit, quod per manus Mariæ non transiret (ibid.)

(2) Maria aquæ ductus gratiæ divinæ. (D. Bern. de L. B. M.)
Fons Christus, canalis Maria, campus ecclesia (ibid.)
Caput Christus, collum Maria, corpus ecclesia (ibid.)

COEUR. Qu'exprime-t-il ? Nous l'avons vu et nous le verrons encore : *l'efficacité toute-puissante des prières* de Marie sur le Cœur de son Fils. Mais ce n'est pas tout ; il signifie aussi QUE MARIE EST A NOUS, qu'Elle est NÔTRE ; c'est-à-dire qu'elle n'a été établie si *puissante* sur le Cœur de Jésus qu'à cause de nous, que pour nous, parce que nous sommes ses enfants et qu'Elle est *notre Mère*. Et nous aimons à le redire : notre Mère à tous, pécheurs et justes ; et même plus nous sommes pécheurs plus il est de son devoir de nous secourir, plus les plaies que le péché a faites à notre âme sont profondes et incurables, plus Elle doit s'appliquer à les guérir (1).

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, priez pour nous !

(1) Mater est misericordiæ et Matris est suaviter et dulciter tangere puerum. Pueri sunt peccatores, quibus Ipsa novit levi manu, suavi attractu, tumorem premere, putredinem ejicere, vulnera circumligare, spem et securitatem misericordiæ præstare : et ideo dicit : *In Me omnis gratia*. — Eccles. C. xxiv, v. 25, Richard a S. Laud. B. M. V. lib. iv, c. 26, p. 141.

— Insanabilem vulnerum Medicina. — S. Germ. Const.

Tabernaculum a Deo fabricatum, in quo solus Deus ingressus est sacris mysteriis operaturus in Te, (Maria), pro salute omnium hominum. S. And. de Cret. in Nativ. B. M. Orat. 2.

CHAPITRE VI.

MARIE MÈRE DES VIVANTS ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Ce titre est d'une merveilleuse profondeur. Méditons-le quelques instants.

I. — Dieu est tout amour (1). Marie, sa plus parfaite image, après Jésus, est donc la plus aimante des créatures. C'est dire que pas une créature n'aime Dieu, n'aime les hommes autant que Marie. Dieu, Marie l'aime comme son Dieu et comme son Fils. Les hommes, Marie les aime non-seulement parce que Dieu les aime, et parce qu'ils sont les images de son Fils, les membres de son corps mystique, mais encore parce qu'ils sont ses véritables enfants dans l'ordre de la grâce. Marie veut donc, de toutes les forces de son être, le bien de Dieu et le bien des hommes. Or, quel peut être le bien de Dieu, qui est lui-même le Souverain bien? L'Infini peut-il recevoir? Lui manque-t-il quelque chose? A-t-il besoin? Non assurément, et cependant malgré son infinité, ou plutôt même à cause de son infinité, Dieu veut librement éprouver un besoin, besoin suprême, faim et soif inénarrables : il a faim, il a soif de se donner ; plénitude infinie, océan sans rivages et sans fond, il

(1) Deus charitas est. [1. Joan, 4, 8.]

veut déborder, se répandre. Et c'est par la grâce surtout qu'il se répand et se donne (1). Donc le besoin suprême de Marie, son désir le plus intense, le désir qui, pour Elle, résume et réunit tous les autres, c'est d'aider Dieu à se répandre en communiquant la grâce. Dieu est une source infiniment abondante qui n'aspire qu'à épancher ses eaux. Marie, canal béni, n'aspire qu'à favoriser ce divin épanchement.

Elle le veut aussi par amour des hommes.

L'homme est fait pour vivre de Dieu : par la grâce dans le temps, par la gloire dans l'éternité.

Quel est donc pour lui le bien suprême, sinon la grâce et la gloire, c'est-à-dire la vie même de Dieu ! De là, dans tout son être, cette faim de Dieu, que Dieu seul peut satisfaire.

L'admirable spectacle ! *Dieu et l'homme se précipitant l'un vers l'autre* ; Dieu, entraîné par le poids de son amour (2), et l'homme, emporté vers Dieu par toutes les forces de son besoin et la puissance de ses aspirations (3). L'homme a faim et soif de Dieu, et

(1) Per gratiam adipiscimur ipsum Spiritum Sanctum, ejusque naturam divinam (Cornel. a Lap. in Ose. C. I. v. 10).

— Spiritus Sanctus, descendens personaliter in animam justam, secum adducit divinas personas Patrem et Filium, utpote a quibus separari nequit. Tota ergo Trinitas personaliter et substantialiter venit in animam quæ justificatur et adoptatur. (Ibid.)

(2) Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret. — S. Joan, c. 3, v. 16.

(3) Fecisti nos, ad Te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in Te. (S. Aug. l. 1, conf. 1.)

Dieu a faim et soif de l'homme !! L'admirable spectacle !

Et vous êtes, ô Marie, dévorée plus que personne de cette faim, de cette soif sacrée de Dieu, mais dévorée et satisfaite, rassasiée pleinement (1); laissez-moi dire, ô Marie, satisfaite, rassasiée, ce n'est pas assez, Vous êtes enivrée d'amour, d'amour de Dieu et d'amour des hommes.

Donc, en Marie, quel besoin de donner Dieu aux hommes, et de donner les hommes à Dieu !.. voilà ce qui explique qu'Elle est la *Reine des Apôtres* et des prédicateurs de la vérité (2); Elle est, après Dieu, et autant qu'Elle peut l'être, la charité vivante, le zèle vivant. Que ne ferait-Elle pas pour verser dans une âme, ne serait-ce qu'une goutte de vie divine !

Vous voulez, ô Marie, répandre la grâce !

Eh bien ! *Vous en serez la Mère* (3). Voici la source même de la grâce, c'est le Sacré-Cœur, il est vôtre, prenez-le, ouvrez-le, versez-le. Faites du même coup son bonheur et le vôtre, et le bonheur des âmes. Donnez, donnez, vous ne donnerez jamais tout, puisqu'il est infini ; Vous ne donnerez *jamais assez*, *puisque, cet infini même, il veut le donner* (4).

Du moins Marie donnera *tout ce qui sera donné*.

(1) Gratia plena. Dominus Tecum. — S. Luc.

— O Maria! Tecum, certe Tecum, Tecum fuit, Tecum est, Tecum erit. — S. Bon. spec. B. M. V. tom. xii et xiii, p. 295.

(2) Regina Apostolorum.

(3) Mater divinæ gratiæ.

(4) Ego ero merces tua magna nimis. — Gen. xv. i.

C'est-à-dire que pas une grâce ne s'épanchera du Sacré-Cœur, si ce n'est par Elle (1).

Ah! sans doute, heureuse de communiquer la grâce, Elle appellera le plus possible les autres créatures, les hommes et les anges, à l'honneur et au bonheur de l'aider Elle-même dans ces communications divines, comme une mère qui fait passer ses dons par les mains de ses enfants. Mais les anges, les saints, les plus grands même, ne donneront que de seconde main, ou plutôt, ils demanderont, ils porteront, mais seule Marie donnera tout, après qu'Elle-même aura tout obtenu. Nous pouvons donc à juste titre, La proclamer le *Missionnaire* par excellence du Sacré Cœur de Jésus.

Mère des vivants!! Pas un vivant qui ne lui doive sa vie *dans l'ordre de la grâce*, et toute sa vie (2). Marie l'a conçu, Marie l'a enfanté, Marie l'a nourri; Marie l'a préservé, Marie l'a guéri, Marie l'a ressuscité (3). C'est de Dieu que viennent toutes ces grâces, mais c'est par Marie qu'elles se distribuent.

Se figure-t-on dans une âme une goutte de vie

(1) Omnia per Mariam. — S. Bern.

(2) Sicut enim Eva dicta est *Mater omnium viventium*, vita naturæ; sic Maria, *Maier omnium viventium*, vita gratiæ. — Ric. a S. Laurent de Laud. B. M. V. Lib. vi, cap. i, p. 186, 187.

(3) Certè Ipsa est vere Mater nostra; per Illam enim nati sumus, per Illam nutrimur, crescimus per Illam... non magnitudine corporis, sed in veritate animæ. Ideo nobis magis Mater, quam Mater carnis nostræ. — S. Alredi Rieval. abbatis, in Nativ. B. M. Biblio. Patr. Cister. tom. V. p. 212.

divine ne venant pas par Marie ! Serait-ce possible qu'un enfant ne dût pas toute sa vie à sa mère (1).

C'est donc au pied de la lettre qu'il faut prendre ce mot : toute grâce vient par Marie ; de même que *rien n'a été fait sans le Verbe*, rien n'a été fait, au moins dans le monde surnaturel, sans la Mère de la grâce, sans la Mère du Verbe (2).

Or, la grâce, Marie, comme Dieu, ne désire la donner que pour conduire à la gloire ceux qui la reçoivent.

Donc, si intense que soit le désir qu'a Marie de communiquer la grâce, plus intense encore est son désir de communiquer la gloire. *Mère de tous les vivants* (3), *Femme bénie entre toutes les femmes*, Elle veut, par sa mystérieuse et merveilleuse fécondité, donner au Père d'innombrables enfants ; mais tant qu'ils ne sont pas nés, elle éprouve pour eux des angoisses de mère. Sa joie n'est complète qu'au moment où entrant dans la gloire, ses enfants naissent

(1) *Mater est omnium ad vitam renascentium Mater siquidem est vitæ, qua vivunt universi.* — Guerrie Abb. in Append. S. Bern. in Assump. B. M. serm. 1, tom. II, p. 1030.

(2) Qui potuit omnia de nihilo facere, noluit ea violata sine Maria reficere. Deus igitur est Pater rerum creatarum, et Maria Mater rerum recreatarum etc. — S. Anselmi oratio LI ad B. Virg. M.

(3) Ipsa enim ante sæcula prædestinata est, ut esset principium ex quo recreandum fuit omne creatum... Totius creaturæ per recreationem, Mater effecta fuit. — D. Alb. mag. sup. missus. Q. 145, 12, pag. 98. Q. XII, § 3.

— Omnes sancti qui fuerunt ante Christum, salvi fuerunt, et gratiam receperunt per fidem Verbi incarnandi, de Virgine Maria, explicitam, vel saltem implicitam, de *cujus plenitudine omnes Sancti receperunt*. Horum igitur omnium regeneratorum spiritualiter per gratiam Virgo Mater est. — S. Antonini, Albr. Biblio. Virginil. Tom. II, pag. 517.

à la vraie vie. Quelle joie pour Marie quand une âme arrive au ciel ! Tout-à-l'heure nous en dirons quelque chose. Nous essaierons du moins.

II. — Pour le moment, voyons ses enfants dans cet état intermédiaire et si douloureux, qui sépare l'épreuve de la jouissance, la terre du ciel ; les âmes dans le Purgatoire (1)!! Elle est sûre, Marie, que ses enfants lui seront un jour donnés dans la gloire. Ils ne mourront pas de l'éternelle mort, ils vivront de l'éternelle vie ; mais ils vivront, plus tard, plus tard ; pour le moment ils ne vivent pas encore, du moins complètement ; ils ont la certitude de la gloire ; bienheureuse certitude, infiniment au-dessous cependant de la possession elle-même.

Qui nous dira ce que Marie éprouve pour ces âmes qui sont ses enfants (2) ? Comme elle voudrait les introduire au ciel, les donner à ce Père qui les lui donne, les jeter à tout jamais dans ses bras, et les recevoir elle-même dans les siens !

En effet, c'est par Elle qu'elles naîtront à la gloire. On ne peut avoir qu'une mère. Conçues par Marie dans le temps, à la vie de la grâce, elles naîtront par Marie à la vie de la gloire dans l'éternité (3).

Elle met tout en œuvre pour hâter cet heureux

(1) B. Virgo in regno Purgatorii dominium tenet. — S. Bern. Sen. pro fest. V. M. s. 3, a. 2, c. 3.

(2) Quia filii sunt. — S. Bern. Sen. Ibid.

(3) Nec solum per Eam lux gratiæ in terris, sed etiam visio Dei animabus data est in cœlis. (Ric. S. Vict. in cant. cant. par. 11, cap. XXXIX, p. 542-543.)

moment ; Elle les visite, Elle les soulage, disent saint Bonaventure et saint Bernardin de Sienné (1).

Au reste, n'est-Elle pas leur Mère ? « Il ne se passe pas d'heure, dit-Elle à sainte Brigitte, que la rigueur de leurs peines ne soit adoucie par mon intercession (2). »

Mais, ce n'est pas tout, il y a les indulgences gagnées ici-bas qui paient pour ces âmes et les soulagent, ou même les délivrent.

Qui leur fera l'application de ces indulgences ?

Pourrions-nous le demander ? N'est-ce pas Marie ? C'est sa fonction, son privilège de Mère !

De quoi donc se compose le trésor des indulgences ? N'est-ce pas des satisfactions de Jésus, des siennes propres et des satisfactions surabondantes des Saints ? Mais Jésus n'est-il pas son Fils ? Les saints ne sont-ils pas ses enfants ? N'a-t-Elle pas sur ce trésor un droit maternel que Dieu lui a concédé ? (Pages 48 et 49).

Et les âmes de la terre qui, par la grâce, ont gagné ces indulgences, puisé dans ce trésor, n'est-ce pas à Marie qu'elles doivent cette faveur ?

Qui pourrait donc contester que ce soit à Elle d'appliquer ces indulgences ? C'est son bonheur en même temps que son privilège : bonheur et privilège de mère.

(1) *Gyrum cœli circuivi sola, et profundum abyssi penetravi Eccli. Cap. XXIV, v. 8. — Abyssi id est, Purgatorii, adjuvans illas Sanctas animas. S. Bonav.*

(2) *Sum etiam Mater omnium qui sunt in Purgatorio, quia omnes pænæ quæ debentur purgandis pro peccatis suis, in qualibet hora propter preces meas quodammodo mitigantur. — Revel. S. Brig. Lib. iv, c. 138.*

Jésus voudrait-il l'en priver ? Oh ! non, Il aime trop sa Mère ! « Au reste, s'écrie saint Pierre Damien, « n'a-t-il pas placé entre ses mains tous les trésors « de la miséricorde divine (1). »

A Vous, ô Mère compatissante, de soigner vos enfants dans leurs souffrances, de leur venir en aide dans leur détresse, de les soulager dans leurs besoins ! A Vous, de puiser pour eux dans le Cœur de Jésus, source de tout bien et dont Vous avez la clef, tous les secours qui leur sont nécessaires !

Ainsi, nous le voyons, au Purgatoire comme sur la terre, Marie est bien *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, c'est-à-dire Souveraine *Dispensatrice* de ce trésor ; puisant, donnant, de ce trésor, répandant sur tous ses enfants les bénédictions qu'il renferme.

O *Notre - Dame du Sacré - Cœur*, Auxiliatrice toute-puissante des âmes du Purgatoire, soulagez-les dans leurs peines !!

III. — Maintenant, si nous élevons nos yeux vers le Ciel, là, comme au Purgatoire, comme sur la terre, Marie nous apparaît *Mère des vivants*. Pourquoi encore ? Parce qu'Elle est *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Les premiers de ces Vivants sont les Anges. Saint Bernardin de Sienne nous dit que ces Esprits bien-heureux doivent à Marie, après son divin Fils, leur persévérance dans la grâce et leur élévation dans la gloire (2).

(1) Serm. I, in Nativ. B. M. V. p. 101.

(2) Altiori tamen intelligentia dicere possumus, quod B. Virgo in Altissimo lumine contemplationis vidit, per merita sua, post Filium suum, plurimum profuisse sanctis Angelis in gratificatione et glorificatione eorum. — S. Bern. Sen. de Visitatione B. M. V. serm. ix, cap. 2, tom. 4, p. 108.

« En les créant, ajoute saint Vincent Ferrier, Dieu
« leur montra la Vierge prédestinée, avant toute créa-
« ture, à devenir la Mère du Christ, et leur fit voir que
« c'était par Elle que leur ruine serait réparée et que
« toute la Cité céleste serait peuplée (1). »

C'est la pensée de Richard de saint Laurent, de saint Thomas, et le sentiment commun des Théologiens, dit le docte Sedlmayr (2). Aussi, Albert-le-Grand affirme-t-il que nous pouvons appeler Marie « la Mère
« des Anges, puisqu'Elle a engendré le Père des An-
« ges et leur Restaurateur (3). »

IV. — Qu'ils sont donc bien les Vivants, ces fortunés habitants du ciel ! Tous y sont *pleins de vie*, et leur vie c'est Celui-là même qui est *la Vie*, c'est Dieu ; les Bienheureux vivent en Dieu : ils vivent de Dieu ; vie parfaite, stable, éternelle, sans mélange de mortalité.

C'est-à-dire qu'en eux la grâce a fait place à la

(1) Deus revelavit sanctis Angelis, quod eorum ordo repararetur... dicens omnibus quod Ipse crearet et formaret Virginem, ex cujus fructu tota civitas ista populabitur. Cogitate quomodo sancti Angeli conceperunt illam sanctam Virginem in mentibus suis, per quam ruina repararetur. — S. Vinc. Ferr. Serm. iv, tom. 2, p. 12.

— Ruina Angelica per Eam reparata. — Ric. a S. Laur. de Laud. B. M. V. C. 9, p. 115.

(2) Christus et B. Virgo meruerunt Angelis gratiam habitualement et gloriam essentialem, merito dignitatis spectante ad genus causæ finalis, quatenus Angeli sunt creati gratia et gloria dotati propter Christum et Mariam. Hæc assertio est in re communis Theologorum, spectando ea, quæ dicta sunt sunt superius de prædestinatione. — Theologia Marian. à Virgil. Sedlmayr n° 1876, p. 782, etc.

— Ideo B. Virgo, est causa gratiæ sanctificantis, et gloriæ essentialis in sanctis Angelis. — (d. ibid.

(3) Ipsa enim ante sæcula prædestinata est, ut esset principium ex quo recreandum fuit omne creatum... Angelorum quoque Mater dici potest: quia generavit Patrem Angelorum et Restauratorem eorum. — D. Alb. Mag. sup. Missus. Q. 145, 12, p. 98. Q. xii, § 3.

gloire; la vie divine a passé en eux de sa forme première et initiale, à sa forme dernière et parfaite. Jadis ils la portaient dans leur sein comme un trésor caché, caché pour les autres et pour eux-mêmes; la voilà maintenant, cette vie, coulant à pleins bords dans tout leur être, et visible, visible pour eux, visible pour tous.

Or, cette vie c'est par Marie qu'ils la recevaient dans l'épreuve, à l'état de grâce, c'est donc par Marie qu'ils la reçoivent au ciel à l'état de gloire (1).

Le sang jaillit en nous du cœur par une artère puissante, et se répand ensuite par tout notre corps; nous ne voyons rien de cette admirable circulation; mais si tout-à-coup notre chair devenant transparente ces mystères nous apparaissaient, y aurait-il quelque changement dans la circulation elle-même? Nullement. C'est toujours du cœur que viendrait le sang et toujours par la même artère principale qu'il serait, au sortir du cœur, versé, distribué dans les artères secondaires. Le sang, c'est l'image de la vie divine. Cette vie, c'est du Sacré-Cœur qu'elle nous vient, et elle nous vient par cette artère unique, Marie, *Mère des vivants*. Nous ne voyons aujourd'hui ni le cœur, ni l'artère; ni la source, ni le canal premier; le sang lui-même nous ne le voyons pas: nous verrons au ciel toutes ces merveilles; mais en devenant visibles, elles ne changeront pas. La source sera toujours la même, le canal toujours le même,

(1) Per Te, Domina... ad æternam gloriam quicumque sumus perventuri, perveniemus. — S. Ansel. Tract. de Concept. Virginali. p. 504.

seulement nous verrons : et cette vision sera notre éternel bonheur.

Dieu alors, et Jésus et Marie nous apparaîtront dans toute leur gloire. Dieu, source de vie, sans fond et sans rivage; source jaillissant tout entière en Jésus et de Jésus, se communiquant à tous ses élus par Marie (1).

Immense et merveilleuse société, merveilleuse par le nombre de ses membres, par la beauté de chacun, plus merveilleuse par son unité parfaite ! Une seule vie, un seul corps, une seule tête et un seul cœur. Et ce tout, d'une variété merveilleuse, dans une merveilleuse unité, *ce sera le Christ*.

Et Marie apparaîtra *Mère de ce Christ*; Mère des Anges, Mère de tous et de chacun : il n'y aura de vie que la vie donnée par Elle; on la verra comme Elle est : *Mère de la vie* (2).

Et parce que cette vie, Elle l'aura donnée après l'avoir demandée et obtenue, et obtenue en vertu de sa Maternité divine et de son intercession *toute-puissante* sur le Cœur de son Fils, source de toute vie; en même temps que Mère des vivants, Elle apparaîtra dans toute sa splendeur, dans tout l'éclat de sa gloire et de son triomphe, *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

(1) Omnis gratia, quæ huic sæculo communicatur, triplicem habet processum. Nam a Deo in Christum, a Christo in Virginem, a Virgine in nos ordinatissime dispensatur. — S. Bern. Sen. de Annunt. B. V. serm. vi, art. 1, cap. 2. Edit. Venet. 1745, tom. iv, p. 95.

(2) Maria Mater Vitæ, scilicet Christi, qua vivunt universi. — Ric. a S. Laur. de Laud. B. M. V. Lib. vi, c. 1, p. 186, 187.

CHAPITRE VII.

L'INTERCESSION TOUTE-PUISSANTE DE MARIE SUR LE CŒUR DE JÉSUS ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Nous avons dit que par ce *Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur* nous voulons exprimer *l'intercession toute-puissante* de Marie sur le Cœur de Jésus.

Or, nous avons prouvé que l'intercession de Marie est *toute-puissante* sur la *Personne* adorable de son Fils. Mais l'est-elle aussi sur le Cœur de Jésus ? C'est évident, surtout si l'on considère que le Sacré Cœur est le *résumé* vivant et parfait de tout Notre-Seigneur.

Etudions un instant cette vérité.

I. — Deux substances composent l'homme : l'esprit et la matière ; elles forment en lui un tout vivant, harmonieux, complet. Dans cet être mystérieux, chef-d'œuvre et sommaire de la création, l'âme vit d'une vie corporelle, et le corps, uni à l'âme, dont il est l'organe, vit de la vie même de l'esprit, c'est-à-dire que les opérations de l'homme ne sont ni absolument spirituelles, puisqu'il n'est pas pur esprit, ni absolument corporelles, puisqu'il n'est pas matière pure.

Or, il y a dans l'âme deux facultés principales : l'intelligence et la volonté, dont l'amour est lui-même

le principal fruit (1), dit saint Thomas, et dans le corps deux organes correspondant à ces facultés : le cerveau et le cœur.

Le cerveau coopère à la pensée en lui fournissant ces données, ces éléments sensibles, qui accompagnent toujours les actes les plus spirituels de l'intelligence.

Quant au cœur, voici son rôle :

Et d'abord, qu'est-ce que l'amour dans l'âme ? « C'est « le résumé de tout l'homme, c'est l'homme tout entier recueilli sur un point. Tous les rayons « convergent en cet unique foyer ; tout est d'accord : « l'attrait, le sentiment, l'instinct, l'intelligence, la « volonté, et tout cela retentit au cœur ensemble et « en même temps (2). »

En effet, toutes les facultés de l'âme concourent à l'amour ; l'intelligence en contemple l'objet, l'imagination l'embellit de mille attrait, la mémoire en garde le souvenir précieux ; tout dans l'âme se concentre en ce point : *aimer*. Et l'on a pu dire en toute vérité que « l'amour est le tout de l'âme comme le « cœur est le tout du corps (3). »

Aussi l'homme est-il ce que le fait son amour. *Aimez-vous la terre, dit saint Augustin, vous êtes terre, vous êtes dieux, si vous aimez Dieu. Diī estis.*

(1) In creatura rationali... invenitur processio verbi secundum intellectum ; et processio amoris, secundum voluntatem. (D. Thom. 1 q. 27, art. 3, q. 28, art. 4, q. 34, art. 2, q. 37, art. 1, q. 93, art. 7.)

(2) De la connaissance de l'âme, p. 89.

(3) Id.

Or, ce qu'est l'amour dans l'âme, le cœur l'est dans le corps. C'est là, au cœur, que se recueille toute la vie; c'est du cœur, où elle a son principe, qu'elle s'élance pour tout animer. En projetant le sang dans les veines par chacun de ses battements, le cœur vivifie sans cesse tout l'organisme, dont il est d'ailleurs le puissant moteur, dit saint Thomas après Aristote (1). En rapport immédiat avec l'âme, de laquelle il reçoit directement la vie, les impressions, il lui communique à son tour toutes les dispositions du corps dont il est le centre, ajoute l'Ange de l'école (2), « tant il est vrai, que le cœur est le tout du corps. »

Et cet organe si noble, est l'organe de l'amour.

L'humanité a toujours cru et dit, que si l'homme pense par la tête, c'est par le cœur qu'il aime. La vie du cœur, c'est l'amour, dit saint Thomas. Il est impossible à un cœur, qui veut vivre, d'être sans amour. Or notre amour, c'est nous-mêmes; « notre âme est moins dans le corps qu'elle anime, qu'avec l'objet de ses affections, » a dit le grand évêque d'Hippone. Aussi est-ce au cœur, comme expression de l'âme, qu'on attribue tout ce qui appartient à

(1) Principium corporalis motûs est a motû cordis. (D. Thom. 1. 2. q. 17. ar. 9, ad 2.)

Cor est principium motus in animali (Aristote).

(2) Omnis bona dispositio corporis redundat quodammodo ad cor sicut ad principium et finem corporalium motionum. (D. Thom. 1. 2. q. 38, a. 5.)

l'âme : les défauts et les qualités, les vices et les vertus, le mérite et le démérite. Notre-Seigneur, parlant comme tous les hommes, n'enseigne-t-il pas *que c'est du cœur que sortent les mauvaises pensées et tout ce qui souille l'homme* (1).

« C'est du cœur que viennent les grandes pensées, » a dit un moraliste célèbre (2); il aurait pu ajouter, les grandes vertus, les dévouements héroïques. Notre cœur, c'est nous-mêmes. « Si Platon mettait l'âme dans la tête, c'est dans le cœur, remarque saint Jérôme, que Jésus-Christ l'a mise (3). Dieu ne veut l'homme que pour son âme ; et l'âme elle-même, il ne la veut que pour son amour, *pour son Cœur. Præbe fili mi, cor tuum mihi* (4), « Mon fils, donne-moi ton Cœur. »

Il est donc vrai que le cœur résume toute la personne ; l'amour, nous venons de le voir, étant le tout de l'âme comme le cœur est le tout du corps.

Ce qui est vrai de tous les hommes est également vrai de Notre-Seigneur.

II. — Jésus, en effet, est vraiment homme comme il est vraiment Dieu. En Lui comme en nous le cœur est le principe de la vie physique et le siège des affections de l'âme ; il résume donc toute la personne ;

(1) St-Math. 9. 4. — Marc, 2. 8. — Luc, 2. 35. — Math. 15. 19. — Marc, 7. 21.

(2) Vauvenargues.

(3) Cité par le P. Franciosi. Notions sur la dévotion au Sacré-Cœur, p. 103).

(4) Prov. 23, 26.

non pas la personne humaine, puisqu'il n'y a pas de personne humaine en Jésus, mais la personne divine. Le Cœur de Jésus, c'est le Cœur même de Dieu ; c'est le centre et le point de départ de ces actes merveilleux que nous appelons *théandriques* ou divins et humains, qui constituent la vie même de Jésus ; et puisque le cœur de l'homme représente l'homme tout entier, il est légitime de dire que le Cœur de Jésus-Christ est l'expression abrégée et vivante de sa divine personne. Voilà pourquoi un pieux écrivain s'écriait : « O mon Dieu ! votre Cœur, c'est vous ; et vous n'êtes que votre Cœur (1). » Et quand nous adorons ce divin Cœur, c'est Jésus lui-même qui reçoit nos adorations. Aussi Notre-Seigneur applique-t-il à son Cœur tout ce qui convient à toute sa personne. « Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes, dit-il un jour à la B. Marguerite-Marie ; et parlant ensuite non plus de son divin Cœur, mais de sa Personne adorable, il ajoute : « Je ne reçois de la plupart que des ingrattitudes (2). » Donc, son Cœur et Lui c'est tout un. Et voilà pourquoi, dans le cours des apparitions, il ne montre souvent à la Sainte que son Cœur *isolé* (3).

(1) Mgr Baudry, le Cœur de Jésus, p. 193 et 196.

(2) Vie de la B. Marguerite-Marie, par ses contemporaines. P. 93, t. 1.

(3) Tantôt sur un trône de feu et de flammes rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme le cristal.

Tantôt au milieu des flammes de son pur amour, environné de séraphins qui l'adorent en chantant d'un concert agréable :

L'amour triomphe, l'amour jouit,

L'amour du saint Cœur réjouit.

Tantôt comme un soleil brillant d'une éclatante lumière, dont les rayons, dit-elle, donnaient à plomb sur mon Cœur.

Plus tard, dit un de ses historiens, comme si Dieu eût voulu concen-

Concluons : Le Cœur de Jésus est l'expression abrégée, le sommaire éminent de sa Personne adorable, comme la dévotion à ce Cœur sacré est l'abrégé, le sommaire substantiel de toute la Religion (1) comme le Christ est l'expression vivante et sommaire de toutes les créatures *qu'il récapitule*, dit saint Paul (2).

Lorsque Dieu regarde le Christ, il voit le monde tout entier (3). Paroles profondes que sembleraient compléter celles-ci : Lorsque l'âme regarde le Christ, elle Le voit tout entier dans son Cœur sacré. Elle sent bien d'ailleurs qu'elle l'y trouve, qu'Il est là avec tous ses trésors quand elle Lui adresse cette prière que l'Eglise met sur ses lèvres : *Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous ! Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis !*

III. — Résumant donc ce qui précède, nous disons : Marie a sur son Fils la même autorité que les autres mères sur leurs enfants, c'est dans l'ordre. Son intercession est *toute-puissante* sur Lui. *Sa prière est une sorte de commandement* (4). Elle a droit à son amour, à sa condescendance. Or, ces prérogatives que

trer ses regards sur le Cœur même, ce Cœur commença à lui apparaître *seul*. Spectacle adorable ! au ciel et sur la terre, tout se résumait en un Cœur.

L'abbé Bougaud, Vie de la B. Marguerite-Marie, p. 293.

(1) Le cardinal Pie, évêque de Poitiers.

(2) Eph. 1. 10.

(3) Mgr Gay, de la Vie et des Vertus chrétiennes. Tom. 1, p. 64.

(4) Oratio Deiparæ habet rationem imperii. (S. Antonin. t. XV, cap. 17, § 4, p. 4).

sa Maternité Lui donne sur la personne de Jésus, s'étendent aussi sur son Cœur adorable; puisqu'en Jésus comme en tout homme le *Cœur résume la personne tout entière*, nous venons de le voir.

Il est donc légitime ce *Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur* comme étant l'expression du pouvoir de sup-
plication de Marie sur le Cœur de son divin Fils (1).

(1) Habes enim, habes, scio, voluntati parem potentiam tanquam Mater Altissimi. Propterea audax factus sum. — S. Ephr. græce, tom. III, p. 531, etc.

— Tu autem quæ materna in Deum auctoritate polles, etiam iis qui enormiter peccant, eximiam remissionis gratiam concilias. Non enim potes non exaudiri, cum Deus ut veræ ac intemeratæ Matris suæ, quoad omnia, et per omnia, et in omnibus, morem gerat. — S. Germ. Arch. B. B. in Dormitionem B. M. Biblio. Patr. tom. XIII, p. 168.

— Omnia potes, tanquam Dei Mater; omnia vales, veluti quæ superas omnes creaturas: nihil Tibi, si vis impossibile est: duntaxat ne despicias meas lacrymas. — S. Ephrem. græce, tom. III, p. 532-549.

CHAPITRE VIII.

EXPLICATION ET LÉGITIMITÉ DU TITRE ET DE LA DÉVOTION DE NOTRE-DAME DU S.-C.

(Suite du chapitre précédent).

I. — Marie étant Mère de Dieu, son *intercession*, avons-nous dit, est *toute-puissante* sur son Fils (1), et par cela même sur son Cœur qui est le résumé de sa Personne.

« Sans doute, en nous servant d'une pareille expression, répéterons-nous après notre illustre Archevêque, nous n'entendons pas attribuer à Marie, sur le Cœur du Fils de Dieu, un pouvoir absolu, irrésistible, *nécessaire*, qui ne pourrait se concilier ni avec sa condition de créature, ni avec la dignité de son divin Fils, ni, par conséquent, avec les notions de la saine théologie : nous entendons simplement parler de cette *supplication*, comme disent les saints docteurs, *omnipotentia supplex*, à laquelle Notre-Seigneur ne refuse rien ; qui donne par conséquent à Marie sur le Cœur de Jésus un crédit incontes-

(1) B. Virgo habuit dominium maternum, seu potestatem patriam in Christum. (Mald. in cap. II, Luc.) — Vega in Theol. Marian — n° 1668 — Salazar, t. I, in Prov. cap. VIII. V. 16.

— Ratione Maternæ dignitatis habet singulare jus ad bona Filii (Suarez t. XIX, sec. 2. n° 7 p. 9)

— Non timeo dicere quod in omnium gratiarum effusus quamdam jurisdictionem habuerit hæc Virgo (S. Bern. Sen. t. IV, p. 93.)

« table, un pouvoir positif et réel, dont il n'est pas
« plus possible de nier l'existence que d'en mécon-
« naître l'étendue ou le fondement (1).

Au reste, ouvrons l'Evangile. Qu'y voyons-nous?
Que Notre-Seigneur lui-même a reconnu à sa Mère
ce pouvoir de supplication auquel Il s'est volontaire-
ment soumis. *Et erat subditus illis*; et Il leur était
obéissant. (Luc II. 51).

« *Il leur était obéissant!* Dieu à qui les principautés
« et les puissances obéissent, était soumis à Marie, dit
« saint Bernard, non-seulement à Marie, mais encore
« à Joseph, à cause de Marie. Que Dieu obéisse à une
« femme, humilité sans exemple, qu'une femme com-
« MANDE à Dieu, grandeur sans rivale. » « *La B. Vierge*
« *est donc vraiment une SOUVERAINE*, ajoute saint Ber-
« nardin de Sienne (2). »

Cependant deux faits, dans l'Evangile, semblent
en opposition avec notre thèse; le premier, c'est
l'acte de Jésus restant au temple sans prévenir Marie
et lui répondant: *Pourquoi me cherchiez-vous, etc.*

Le second, c'est la réponse qu'Il Lui fait à Cana,

(1) Mandement de Mgr de la Tour d'Auvergne, Archevêque de
Bourges, pour le couronnement de N.-D. du S.-C. 1869.

(2) *Et erat subditus illis.* (Luc. C. 2, x. 51). Proinde hæc est vera:
Deo subdita est omnis creatura et B. Virgo. Beatæ Virgini subdita est
omnis creatura et Deus. Unde Bernard. Sup. Miss. est. hom. 11, inquit.
« Deus cui serviunt Principatus et Potestates obediunt, *subditus erat*
Mariæ, nec tantum Mariæ, sed et Joseph propter Mariam; utrinque
stupor, utrinque miraculum; et quod feminæ Deus *obtemperet*; hæc
enim est humilitas sine exemplo: et quod Deo femina *principetur*,
sublimitas sine socio. » *Vere igitur Beata Virgo DOMINA EST.* (S. Bern.
Sen. de glorioso nom. V. M. serm. 111, art. 1, p. 79).

lorsqu'Elle Le prévient que le vin manque dans la salle du festin : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre Vous et moi ? Mon heure n'est pas encore venue* (1).

Mais ces deux faits, étudiés plus à fond, n'appuieraient-ils pas au contraire la doctrine qu'ils semblent tout d'abord infirmer ?

Reprenons les choses de plus haut.

« La volonté humaine en Jésus est absolument conforme à sa volonté divine, laquelle est elle-même la volonté de Dieu le père (2). »

Or, précisément pour nous faire sentir qu'il y a en Lui deux volontés, et que la volonté inférieure se conforme à la supérieure, Jésus s'écrie pendant sa passion : *Mon Père, si c'est possible, que ce calice passe loin de moi !.. Mon Père, que votre volonté soit faite et non pas la mienne* (3). Il fait ressortir là, nettement, l'existence de ses deux volontés, et la subordination de sa volonté d'homme à sa volonté de Dieu (4).

Ne peut-on pas dire que, de même, dans les deux faits rappelés plus haut, Jésus manifeste ces deux choses : que DE DROIT sa volonté d'homme-Dieu n'est nullement soumise à Marie, mais que de FAIT il veut bien la Lui soumettre ?

En effet : *Pourquoi me cherchiez-Vous*, Lui dit-il, *ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses de mon*

(1) S. Joan, II, 3.

(2) Conc. gen. sexto Constantinop.)

(3) Luc XXII. 42.

(4) S. Thom. Sum. Theol. Tert. quæst. XVIII, art. 1, 2, 5.

Père (1)? Voilà bien l'homme-Dieu qui *de droit* n'est soumis qu'à Dieu, et n'a en aucune manière l'obligation d'obéir à sa Mère, ni de La consulter.

Mais, *de fait*, cet *Homme-Dieu* quitte le temple, revient et reste à Nazareth. Marie l'en a-t-elle prié? Rien ne le prouve, rien même ne l'insinue. Elle Lui a simplement posé une question : *Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi envers nous? Voici que votre père et moi, nous vous cherchions avec douleur* (2)... Quelles sont ces choses de son Père? Marie ni Joseph ne le comprennent (3); cependant Marie ne demande point d'explication. Elle a exprimé sa pensée avec une sorte de réserve, de discrétion parfaites. Elle n'ajoute rien, mais Jésus comprend le désir de sa Mère, ce désir qu'Elle ne formule pas, et Il revient avec Elle. *Et Il leur était soumis* (4).

N'y a-t-il pas là une distinction parfaitement nette entre le *droit* qu'a Jésus de ne pas obéir, et la *condescendance*, absolument libre, par laquelle, *de fait*, Il obéit?

De même pour les noces de Cana. *Femme, qu'y a-t-il de commun entre Vous et moi. Mon heure n'est pas encore venue* (5). C'est l'Homme-Dieu, le Maître suprême qui parle-là, ne devant soumission à personne.

Mais voici l'Homme-Dieu se soumettant librement,

(1) Luc II, v. 49.

(2) Luc II, 45.

(3) Ibid.

(4) Luc, II, 51.

(5) Joan II, 3.

Marie n'a rien demandé : *Ils n'ont pas de vin* (1), a-t-Elle dit, rien de plus. Sa réserve est parfaite ici comme plus haut ; mais Elle sait que son Fils qui a parfaitement le droit de ne pas faire sa volonté, la fera cependant par *condescendance* : *Faites ce qu'Il vous dira*, dit-Elle aux serviteurs. Et en effet, Jésus voyant ce que sa Mère désire, fait ce qu'Elle ne demande pas : *Il change l'eau en vin* (2).

Il nous semble que Jésus et Marie apparaissent-là parfaitement ce qu'ils sont l'un pour l'autre : Marie *créature et mère*, demandant comme créature, *supplex*, et cela, avec quelle modestie ! obtenant, comme Mère, *omnipotentia*. — Et Jésus : Créateur et Fils, accordant *librement* comme Fils, ce qu'Il a comme Créateur le droit de refuser.

Il est donc vrai, comme le dit saint Antonin, que la prière de Marie revêt le caractère d'un ordre qui est toujours suivi (3).

Jésus *change donc l'eau en vin et fait son premier miracle*.

Et ce miracle, dû à la toute-puissante intercession de Marie, que procure-t-il au monde ? Écoutons et nous verrons combien doit nous être cher le *titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui exprime si bien le pouvoir sans bornes que le Fils a bien voulu donner sur son Cœur à sa Mère (4).

(1) Joan II, 3.

(2) Ibid.

(3) Oratio Deiparæ habet rationem imperii, unde impossibile est Eam non exaudiri. — D. Ant. Flor. tom. xv, c. 17, § 4, p. 4.

(4) Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est. (S. Bern.)

Ce premier miracle procure d'abord *la manifestation de la gloire de Jésus-Christ* (1). Comprenons tout ce que renferme cette parole. *La splendeur éternelle du Père* (2), s'était voilée dans le sein virginal de Marie ; c'est dans ce cénacle mystérieux, à ces noces sacrées de la Divinité avec l'humanité que la gloire extérieure du Verbe s'obscurcit, *semetipsum exinanivit* (3). N'était-il pas juste que ce fût aussi par Marie que cette même gloire du Christ, tenue cachée jusqu'alors *fût manifestée au monde*.

Le Verbe, Sagesse incréée, Parole substantielle du Père, s'est condamné au silence et à l'inaction apparente en s'incarnant dans les flancs immaculés de la Vierge ; n'était-il pas juste que cette *bouche de la Divinité* (4) fût ouverte par Marie à l'heure où elle devait instruire l'humanité ; n'était-il pas juste que cette Puissance infinie, enchaînée par humilité dans le sein virginal, fût déliée par Marie, afin qu'elle se manifestât par cette régénération des enfants d'Adam, dans la lumière et dans la vérité ?

Ce miracle procure enfin aux Apôtres la foi en la Divinité et en la mission du Sauveur (5). C'est là que ces pierres destinées à former l'édifice incomparable

(1) Manifestavit gloriam suam. S. Jean II. 11.

(2) Qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ Ejus (Heb. C. I. v. 3.)

(3) Phil. II. 7.

(4) Rich. de S. Laur.

(5) Et crediderunt in Eum discipuli ejus. S. Jean, II. 11.

de l'Eglise s'agrégent et se soudent pour ainsi dire au fondement sacré, à la pierre angulaire qui est le Christ (1).

Calculons, si nous le pouvons, tout ce que Dieu recevra de gloire, tout ce que les hommes recevront de bienfaits pendant le temps et pendant l'éternité, de ce premier miracle dû au pouvoir d'intercession de Marie sur le Cœur de Jésus.

Il est donc incontestable, d'après l'Évangile lui-même, que Jésus sur la terre a donné à sa divine Mère une puissance réelle sur son Cœur adorable, et que nous pouvons La nommer *Notre-Dame du Sacré-Cœur* (2).

II. Mais qu'est devenue maintenant cette intercession toute-puissante de Marie sur le Cœur de son divin Fils ? Jésus, en La couronnant Reine du ciel et de la terre, L'en aurait-il dépouillée ?

La tradition tout entière de l'Église se lève pour nous répondre non, mille fois non.

• La Bienheureuse Vierge, dit Suarès, du sein de la
« béatitude où Elle se trouve n'a pas diminué sa cha-
• rité pour les hommes ; Elle a toujours pitié de nous,
• et Elle ne cesse de prier Dieu en notre faveur. Elle
• le fait avec autant d'intérêt que si Elle était au mi-
• lieu de nous. Elle s'y sent d'autant plus portée, que
• du haut de sa gloire Elle voit dans le Verbe tout ce
• qui se passe ici-bas. D'où il suit qu'Elle peut encore

(1) Petra autem erat Christus. 1 Cor. 10, 4.

(2) Ab omnipotente Filio omnipotens Mater effecta est. Rich. de S. Laur., l. iv.

« mieux prier pour nous au ciel que sur la terre,
« parce que sur la terre Elle ne connaissait pas toutes
« nos misères, et que, celles qu'Elle connaissait, Elle
« ne les considérait pas toujours comme Elle les con-
« temple maintenant et pendant toute l'éternité dans
« le Verbe divin.

« De plus, de la part de Dieu, il n'y a rien qui s'op-
« pose à ce que l'intercession de la Bienheureuse
« Vierge soit aussi puissante au ciel que sur la terre,
« parce que, bien que Dieu soit toujours très-disposé
« à nous venir en aide, Il veut cependant que nous Le
« priions, (c'est la condition qu'Il met à ses bienfaits),
« et que la très-sainte Vierge Le prie pour nous afin
« que par là Il manifeste davantage sa gloire, que
« nous soyons témoins de la charité de Marie et que
« nous honorions cette tendre Mère comme Elle le
« mérite. En cela, il ne saurait y avoir injure pour le
« Christ, qui est seul médiateur véritable entre Dieu
« et les hommes ; non, c'est au contraire une gloire
« pour Lui, parce que tout ce que Marie demande pour
« nous, Elle le demande au nom de Jésus-Christ,
« et tout ce qu'Elle obtient, Elle ne l'obtient que par
« Lui et à cause de ses mérites infinis. Ainsi, bien loin
« que la gloire du Christ soit obscurcie par la toute-
« puissante intercession de Marie, Elle n'en brille au
« contraire que d'un plus vif éclat, parce que toute
« l'efficacité des prières de cette auguste Vierge re-
« pose uniquement sur Lui (1). »

(1) Suarèz, quæst. xxxviii, Art. iv, Disput. xxiii, sect. iii, tom. xix,
p. 334, n° 4. — Edit. Vivès.

Au reste, entre Jésus-Christ et Marie, bien qu'ils soient l'un et l'autre au ciel, il y a toujours les mêmes relations de Fils et de Mère. La mort n'a rien détruit. « La Maternité dans Marie et la Filiation dans le Christ durent toujours (1). »

En outre, « *les dons de Dieu sont sans repentance* » (Hebr., vii, 21). Or, Dieu ayant une fois voulu faire de Marie la Mère de son Fils, et lui ayant communiqué, à cet effet, l'honneur et les droits de la maternité, cet ordre de choses ne change plus; l'état glorieux du Sauveur n'y fait pas obstacle : au ciel, comme sur la terre, le droit maternel subsiste, et par conséquent son pouvoir demeure ! De là toutes ces magnifiques appellations que lui ont décernées la reconnaissance et la piété des siècles. Elle est la *Dispensatrice de tous les biens, l'Inventrice de la grâce, le port le plus sûr des naufragés ; Elle gouverne le Christ, Elle est la Mère de la vraie Miséricorde*, etc., etc. Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer tous les titres que lui donnent les docteurs et les saints.

« Or, je le demande, que veulent dire toutes ces expressions, sinon que Marie a *une toute-puissance*

(1) Maternitas et filiatio in Virgine et Christo semper durant. (Suarez sect. III, quæst. XXXV, art. 5, tom. XIX. Edit. Vivès, p. 208.)

Dicendum vero est primo, B. Virginem pro nobis in cælo orare ac intercedere. Est de fide ex communi sensu Ecclesiæ, et traditione. [Suarez quæst. xxxvii, art. ix disp. xxiii, sect. ii, t. xix. Ed. Vivès.]

Caro Christi, quamvis gloria resurrectionis fuerit magnificata eadem tamen mansit. quæ suscepta est de Maria (Tract. de Assump. V. c. V. auctoris incerti in append. tom. vi, app. S. Aug.)

« *suppliante* sur le Cœur de Dieu? Tous ces textes,
« tous ces témoignages sont vides de sens, ou ils si-
« gnifient que Marie exerce, au ciel comme sur la
« terre, *une puissance souveraine d'intercession* sur le
« Cœur de son divin Fils; qu'au ciel comme sur la
« terre, Elle conserve ses droits maternels dans toute
« leur étendue; qu'au ciel, comme sur la terre, Elle
« peut parler en Mère, et qu'elle sera toujours exau-
« cée (1). »

Écoutons saint Bernard : « Depuis qu'Elle est
« montée aux cieux, l'auguste Vierge ne cesse de
« combler les hommes de ses dons. Qui pourrait en
« douter? car ce n'est ni le *pouvoir* ni la *volonté* qui
« lui manquent (2). »

« Voulez-vous avoir un avocat auprès de Jésus?
« Recourez à Marie, Elle ne peut essuyer un refus.
« Je le dis sans hésiter, en considération de sa di-
« gnité, le Fils exaucera la Mère, et le Père exaucera
« le Fils (3). »

(1) Mandement de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, pour le couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur, septembre 1869.

— Recordare, Virgo Mater Dei, dum steteris in conspectu Domini, ut loquaris pro nobis bona, et ut avertat indignationem suam a nobis. (Festum septem dolorum B. M. Virg. in Missa.)

(2) Ascendens ergo in altum Virgo beata, dabit ipsa quoque dona hominibus. Quidni daret? Siquidem nec *facultas* ei deesse poterit, nec *voluntas*. (Serm. I, *Assumpt.* B. M. V. n° 2)

(3) Advocatum habere vis et ad Ipsum? Ad Mariam recurre. Nec dubius dixerim : exaudietur et Ipsa pro reverentia sua : Exaudiet utique Matrem Filius et exaudiet Filium Pater... Quid enim? Potestne Filius aut repellere aut sustinere repulsam; non audire aut non audiri Filius potest? Neutrum plane. « Invenisti, ait Angelus, gratiam apud Deum. » Feliciter. Semper Hæc inveniet gratiam, et sola est gratia qua egemus. (*Id.*, serm. *Nativ. B. M.*, n° 7.)

« Il est impossible qu'il en soit autrement, s'écrie
« S. Germain de Constantinople, puisque Dieu lui
« témoigne une *déférence sans bornes* à cause de sa
« Maternité divine (1).

« Tous les autres saints et les anges, dit à son tour
« Richard de Saint-Laurent, peuvent bien supplier
« le Christ et être exaucés de Dieu : mais la Vierge
« seule, en vertu de son *autorité maternelle*, peut, Jésus
« étant son Fils, donner à sa prière un caractère de
« commandement ; c'est pourquoi nous devons nous
« adresser à Elle avec confiance ; et voilà pourquoi nous
« lui disons : *Montrez que vous êtes MÈRE* ; c'est comme
« si nous lui faisons entendre ces paroles : O Marie,
« intercédez pour nous auprès de votre Fils, avec
« votre autorité maternelle et Souveraine (2). »

L'Eglise tout entière croit, avec saint Pierre Damien, *que tous les trésors de la miséricorde sont entre les mains de Marie* (3). Mais, où les a-t-elle puisés ? Dans le Cœur de Jésus, qui en est la source, et que l'Apôtre appelle *le trône de la grâce* (Héb. IV, 16). *Elle-même étant le Trésor de Dieu*, dit saint Bernard, *le Cœur*

(1) Non enim potest non exaudiri, cum Deus ut veræ ac intemeratæ Matri suæ, quoad omnia, et per omnia, et in omnibus morem gerat. (S. Germ. Const.).

(2) Cum omnes alii Sancti et Angeli possunt Christo supplicare et a Deo exaudiri, Ipsa sola *materna auctoritate* potest Ei ut Filio *imperare*. Ideo sic oramus Eam ; *Monstra Te esse Matrem*, quasi diceretur Ei : *imperiosa* et *materna auctoritate* supplica pro nobis Filio tuo (Rich. de S. L. de Laud. B. M. V. Lib. III, § 12, p. 94).

(3) In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini. — S. P. D. Sermon. I in Nativ. B. M. V. p. 101, col. 1, l. b. t. II.

de Dieu est partout où Elle se trouve, Voilà pourquoi Il Lui est toujours ouvert (1).

« O Vierge bénie, s'écrie saint Pierre Damien dans
« un saint enthousiasme, vous vous approchez sans
« crainte de cet autel de la réconciliation, non seule-
« ment pour prier, mais pour *commander*, non pas
« comme une servante, mais comme une *Souve-*
« *raine* (2) » dont l'intervention est *toute-puissante* au-
près du Roi des rois.

« Tout pouvoir, ô Marie, écrit un autre Père,
« vous a été donné au ciel et sur la terre... Vous vous
« présentez devant votre Fils, non comme une es-
« clave, mais comme une Maîtresse qui ne prie pas
« seulement mais qui ordonne (3), » sachant bien que
vous n'essuieriez pas de refus, puisque votre interces-
sion est *toute-puissante* sur son Cœur.

Et saint Bernardin de Sienne, que dit-il ? Écoutons :
« Marie, s'il est permis de le dire, est non-seulement
« établie *souveraine* de toute créature, mais encore
« du *Créateur lui-même* (4). Comme tous les êtres, elle

(1) Annon Dei Thesaurus Maria? Ubi cumque illa est, et Cor ejus. S. BERN., t. I. in Annunt. B. M. Sermon. 3, p. 981.

(2) Accedis enim ante illud aureum reconciliationis altare, non solum rogans, sed *imperans*, DOMINA, non ancilla. — (S. Pet. Dam. Sermon. XLIV. in Nat. B. M. V.)

(3) Data est Tibi omnis potestas in cœlo et in terra... Accedis non solum rogans, sed *imperans*, DOMINA, non ancilla. (Fulbert, Sermon. I, de Nativ. B. M. V., sub fin. Bibl. Lugd., tom. XVIII, p. 39, litt. a.)

(4) Ce grand saint, comme tous ceux qui ont employé de semblables expressions, ne veut pas évidemment parler ici d'une souveraineté absolue, mais bien d'une souveraineté d'intercession concédée par Dieu lui-même. « C'est tout simplement pour nous faire mieux comprendre,

« est soumise à Dieu, mais Dieu à son tour s'est mis
« *sous sa dépendance* (1).

A tous ces témoignages si imposants, joignons encore celui de l'illustre Saint que nous venons de citer :

« O grandeur ineffable de la Vierge Marie ! s'écrie
« ce grand Docteur, ô incompréhensible profondeur
« des mystères de Dieu ! une femme juive est entrée
« triomphalement dans le palais du Monarque éternel. Je ne sais par quels charmes *elle a blessé et ravi son Cœur* ; » « aussi tout jusqu'à DIEU *lui est soumis* (2). Et dès lors, ajoute saint Bernard, qui
« est plus digne que Vous, ô Marie, de parler pour
« nous au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

dit Suaréz, la grande efficacité des prières de Marie. » Quod enim per metaphoram dictum est ad exaggerandam efficaciam intercessionis Virginis, non est proprie usurpandum. (Suarez, quæst. xxxviii, art. iv, tom. xix, p. 333. Edit. Vivès.

(1) Immo, si fas est dicere, non tantum facta est *Domina* omnis creaturæ, verum etiam *ipsius Creatoris*, sicut scriptum est : « *Et erat subditus illis.* » Proinde hæc est vera : Deo subdita est omnis creatura, et B. Virgo ; et Beatæ Virgini subdita est omnis creatura et *Deus*. (S. Bernardin de Sienne, tom. IV, p. 82. Edit. J. de La Hate, Lyon MDCL). — *Domina* ipsius Creatoris (Joan. Gerson).

— S. Bern. Sen. Serm. iiii, cap. 1, de glorios. Nom. B. M. V. — *Regina* Creatoris (Alb mag. Sup. Mis. Cap. 20).

Domina misericordiæ et gratiæ. (S. Ans. de excell. V. M. Cap. 12).

— Humanissima Mater benigni et misericordis Dei ; misericors et bona ; *boni* ac *miserentis* nutrix Virgo *Domina*. — S. Ephrem.

(2) O incogitabilis virtus Virginis Matris ! O incomprehensibilis altitudo mysteriorum Dei ! Una mulier Hebræa fecit invasionem in domo Regis æterni ; una puella, nescio quibus blanditiis... *vulneravit et rapuit* divinum Cor ! (S. Bernard, Sen. tom. IV, de Nativ. B. M. V. serm. v, cap. iv.)

Imperio Virginis omnia famulantur et DEUS. (*Id.*, *ibid*, cap. vi.)

« Vous lui parlerez, ô *souveraine*, car tout ce que
« vous lui demanderez, *vous l'obtiendrez*. Votre inter-
« cession est *toute-puissante* (1). »

En vérité, est-il possible de faire ressortir avec plus de force et d'éclat que les prières de Marie sont *toutes-puissantes* sur le Cœur de son Fils, et qu'on peut la nommer *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ?

D'ailleurs, n'est-ce pas ce que veut nous faire entendre l'Église, lorsqu'elle applique à la très-sainte Vierge cette parole de nos Livres sacrés (2) : « Vous
« avez blessé mon Cœur, ô ma sœur, ô mon épouse ;
« vous avez blessé mon Cœur (3) ? » C'est-à-dire vous me l'avez enlevé : *Abstulisti* ; vous me l'avez arraché : *excordasti* ; vous l'avez enfermé dans le vôtre et rendu captif : *in Corde tuo conclusisti et captivasti* (4). Ainsi l'expliquent les meilleurs commentateurs ; et l'un d'eux, en interprétant ce texte, pour mieux nous faire comprendre la grandeur du pouvoir d'intercession de Marie, va même jusqu'à L'appeler *Souveraine du*

(1) Quis tam idoneus ut loquatur ad Cor Domini Nostri Jesu-Christi, ut Tu, felix Maria ? Loqueris DOMINA, quia audit Filius tuus, et *quæcumque petieris impetrabis* (S. Bern. serm. III, de *Pane. Virg.*)

(2) Vulnerasti Cor meum, sonor mea, sponsa ; vulnerasti Cor meum.

(3) *Cant. des cant.*, IV, 9.

(4) Pro vulnerasti, Hebraïce est *excordasti*, id est : « Cor mihi *abstulisti*. »

Alii vertunt : « Incordasti me, » id est, ut ait Nyssenus : « Cor meum mihi eripuisti, et in Corde tuo conclusisti et captivasti. » (Corn. a Lapid., in *cant. cant. Cap. IV*, vers. 9, éd. Viv. tom. VIII, p. 63. 67).

Cœur de son divin Epoux (1). Et Isidoro de saint Michel, dans son magnifique ouvrage *sur la génération temporelle du Christ*, nous dit ces paroles remarquables : « Seule, Marie par l'attrait de sa virginité sacrée, « par la parure splendide de toutes ses vertus, par la « force irrésistible de son incomparable humilité et « de sa profonde obéissance, attira à Elle le vrai Samson, c'est-à-dire le Verbe divin. Épris de tant de

(1) *Cordis Sponsi DOMINA effecta (Maria) vocat Sponsum Cor suum... Unius Deiparæ oculo devictus capitur, ac tanquam captivus vincitur blande... Fortissima Virago, quæ Deum ipsum subegit, ac vultus sui decore et venustate suo subjugavit imperio.* (Christoph. de Vega, in *Theol. Marian.*, tom. I, p. 274 et 275.)

Deipara quasi supplici imperio jubet, vel imperiali supplicatione rogat. [*Id.*, *ibid.*]

Albert le Grand, saint Anselme, saint Fulgence, Richard de St-Laurent et Pie IX, dans les textes suivants, nous révèlent toute une théologie sur laquelle il est inutile d'insister pour le moment. Domina gloriosa quam Deus Pater Filio *de Corde suo* sibi consubstantiali genito præparavit in Matrem, in qua Deus Filius corporaliter habitavit. [Alb. mag. in *Postillas*, sup. cap. I. Math.]

Nempe decens erat ut ea puritate, qua major sub Deo nequit intelligi, Virgo illa niteret, cui Deus Pater unicum Filium suum, quem *de Corde suo* æqualem sibi genitum, tanquam seipsum diligebat, ita dare disponebat, ut naturaliter esset, unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius : et quam ipse Filius substantialiter facere Sibi Matrem eligebat, et de qua Spiritus Sanctus volebat, et operatus erat ut conciperetur et nasceretur Ille de quo Ipse procedebat. [S. Ansel. de Concept. Virg. et de orig. pec. cap. XVIII.]

Et quidem decebat omnino ut perfectissimæ Sanctitatis splendoribus ornata fulgeret, tam venerabilis Mater, cui Deus Pater unicum Filium suum, quem *de Corde suo* æqualem sibi genitum, tanquam seipsum diligit, ita dare disposuit, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius [Bulla Pii IX ad defin. Imm. Concep.]

— Misit verbum quod *Corde eructavit* [S. Fulg. de fid. incarn. Bibl. Pat. t. XXVIII, p. 353.]

« beauté et fasciné par le charme séduisant de ses
« prières, Il Lui livra *les secrets de son Cœur* (1). »

Oui, ô Marie ! Vous possédez les secrets du Cœur de Jésus ! Vous avez la clef de tous ses mystères ! Vous connaissez tous les desseins de sa miséricorde, et son amour immense pour les hommes : Vous tenez entre vos mains tous ses trésors ; Vous pouvez les distribuer à qui bon Vous semble, ramener à la vie de la grâce ceux qui sont dans la mort du péché, sécher les larmes de ceux qui pleurent, relever les espérances déçues, et donner le ciel à ceux qui l'ont perdu (2).

Les citations précédentes nous semblent donc prouver surabondamment que le Titre si beau, si consolant de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, qui exprime l'intercession *toute-puissante* de Marie sur le Cœur de Jésus, a sa racine dans l'Évangile et son glorieux développement dans la tradition tout entière.

III. Résumant donc ce qui précède nous répétons avec l'auguste Pie IX : « *L'Eglise et la société n'ont
« d'espérance que dans le Cœur de Jésus. C'est lui qui
« guérira tous nos maux* (3). »

(1) Sola Maria... pulchritudine sacratæ virginitatis, virtutum omnium fulta radianti splendore, et vallo septa profundissimo humilitatis et obedientiæ ad se traxit fortissimum Samson, qui fascinator tanta speciositate, orationumque incantatione, tradidit Ei custodiendum secretum Cordis, divinum Verbum. (De temporali generat. Christi ab Isidoro a S. Michaeli in fol. 1704, p. 177-178).

(2) Tu unicum nostrum refugium, subsidium et asylum. — S. Thom. Vil. 5.

— Portus naufragantium, auxilium destitutorum, et unica adjutrix. S. Eph.

(3) Audience du 10 septembre 1860.

Nous le répétons aussi : ce Cœur sacré ne nous guérira pas *sans la coopération* de la très-sainte Vierge ; d'après le sentiment unanime des Pères, Dieu n'accorde aucune grâce aux hommes *sans qu'elle passe par les mains de Marie* (1).

Puisque Marie, par un privilège incomparable, possède la clef du Cœur de son Fils, de ce Cœur qui est la source intarissable de toutes les grâces, et qu'Elle peut l'ouvrir à son gré pour répandre sur le monde tous les trésors d'amour et de miséricorde, de lumière et de salut qu'il renferme, il nous est donc permis, pour exprimer son intercession *toute-puissante*, de la nommer *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et de nous adresser à Elle, sous ce nouveau Titre, avec une confiance sans bornes, dans les moments les plus difficiles, dans les besoins les plus pressants et les causes les plus désespérées.

Pour confirmer encore cette doctrine si consolante nous allons emprunter à la Bienheureuse Marguerite-Marie, le récit authentique d'une vision qui prouvera de nouveau combien est prodigieux le pouvoir de Marie sur le Cœur de son divin Fils.

« Un jour de la Visitation, dit notre sainte, étant
« devant le Saint-Sacrement, où je demandais à mon
« Dieu quelque grâce particulière pour notre Institut,
« je trouvais cette divine Bonté inflexible à ma
« prière, me disant ces paroles :

« *Ne m'en parle plus, elles font la sourde oreille à ma*

(1) Nihil nos habere voluit, quod per Mariæ manus non transiret.
(S. Bern., serm. III, in *Vigil. Nativit. Domini*, n° 10.)

« voix, et détruisent le fondement de l'édifice. Si l'on
« pense de l'élever sur un étranger, je le renverserai.
« Mais la très-sainte Vierge, prenant nos intérêts
« auprès de son divin Fils courroucé, parut accom-
« pagnée d'une multitude d'esprits bienheureux, qui
« lui rendaient mille honneurs et louanges. Et se
« prosternant devant lui avec ces tendres paroles :
« Déchargez sur moi votre juste courroux, ce sont les
« filles de mon Cœur, je leur serai un manteau de
« protection qui recevra les coups que vous leur
« donnerez. »

« Alors ce divin Sauveur, prenant un visage doux
« et serein, lui dit : « *Ma Mère, vous avez tout pouvoir de*
« *leur départir mes grâces comme il vous plaira. Je suis*
« *prêt, pour l'amour de vous, de souffrir l'abus qu'elles*
« *en font* (1). »

O MARIE! O NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR,
nous pouvons bien aussi vous appeler NOTRE-DAME
DES DÉSESPÉRÉS (2); priez donc pour nous le Cœur
de Jésus qui ne sait rien vous refuser.

(1) Vie de la B. M.-M. Alacoque écrite par ses contemporaines, 1 vol.,
p. 266.

(2) UNICA SPES DESPERATORUM. — S. Eph. Precat. ad B. M. V

— Nullus est adeo maledictus, qui, quamdiu vixit, careat misericor-
dia mea. — S. Brig. revel. L. vi, cap. x.

— Nihil Tibi impossibile, cui possibile est desperatos in spem bea-
titudinis relevare. Quomodo enim illa Potestas tuæ potentie poterit
obviare, quæ de carne tua carnis suscepit originem? — S. Pet. Dam.
tom. II, p. 101.

CHAPITRE IX.

SIGNIFICATION DU SAINT NOM DE MARIE ET LE TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Marie est *Mère de Dieu* ; comme Mère, Elle a tout pouvoir d'intercession, sur son Fils et sur le Cœur de son Fils, nous l'avons vu. Elle est aussi *Mère des hommes* ; c'est une conséquence de sa Maternité divine ; cette dignité lui confère des droits et lui impose des devoirs. Ces droits et ces devoirs sont éminemment exprimés par le *Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, nous l'avons démontré.

Ce que nous voudrions prouver maintenant : c'est que le *nom de Marie* signifie tout ce que nous venons d'établir.

D'après saint Thomas, un nom est une sorte de définition abrégée ; il doit exprimer la nature de l'être qu'il désigne, ou tout au moins répondre à ses propriétés (1). C'est ainsi qu'Adam instruit par Dieu donna à chacun des animaux le nom qui lui convient,

(1) D. Thom. sum. iii. q. 37, art. 2. Nomina debent proprietatibus rerum respondere... ratio, quam significat nomen, est definitio quæ designat propriam rei naturam.

— Cornel a Lap. in 1^o Esdræ. cap. i. 8. Nomina quasi omnia rei naturam, virtutem aut proprietatem aliquam præsentem aut futuram significantia.

« *son vrai nom*, » ajoute l'Esprit-Saint (1), c'est-à-dire le nom qui exprime vraiment sa nature.

Tels sont, à plus forte raison, les noms donnés à certains hommes par Dieu lui-même. Tous sont pleins de sens profonds et prophétiques. Ils sont plus ou moins l'abrégé de la vie ou le résumé de la mission de ceux qui les portent.

ADAM, par exemple, signifie : *tiré de la terre*. ÈVE, *Mère des vivants*. NOÉ, *cessation ou apaisement*. ABRAHAM, *Père des croyants ou de la multitude*. JOSUÉ, *Libérateur*, etc., etc.

Dans la nouvelle Loi, *Simon* devient PIERRE, parce que sur cette Pierre Dieu bâtira son Eglise (2).

Et au-dessus de tous les noms est celui de JÉSUS. Bien compris, ce *Nom* divin nous dit *tout ce qu'est JÉSUS, en lui-même et pour nous*. C'est un *Miroir* où l'œil exercé contemple la grande figure du Messie avec tous les caractères de sa divinité. C'est un *livre* où est condensée la vie tout entière du Verbe incarné. On peut y lire ses grandeurs, la sublimité de sa mission, l'héroïsme de son sacrifice, et l'immensité de son amour pour les hommes.

S'il en est ainsi du Fils, il doit en être de même de la Mère.

Peut-on supposer, en effet, que Dieu n'ait pas donné

(1) *Ipsium est nomen ejus* (Gen. II. 19).

(2) *Simon Bar-Jona... tu es Petrus et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam* (Math. Cap. XVI. v. 18).

à cette divine Mère un nom choisi, préféré, le plus propre par conséquent à dire ce qu'Elle est.

Aussi Christophe de Castro dit-il « que le *Nom de Marie fut apporté du Ciel et révélé à ses parents* (1). » Et saint Antonin affirme « que le jour où Elle naquit, son Père et sa Mère Lui donnèrent le NOM DE MARIE pour se conformer à une révélation (2). »

Opinion que sans doute on ne peut établir sur des textes évangéliques, mais que Benoît XIV cependant ne veut pas contredire (3).

Quel est donc le sens de ce *Nom* mystérieux que saint Pierre Chrysologue appelle une *SORTE DE PROPHÉTIE*. *Nomen hoc prophetiæ germanum est*, et que saint Pierre Damien dit avoir été tiré du trésor de la *Divinité* (4) ?

Bien des sens ont été donnés à cet auguste *Nom*, avec plus de piété peut-être que de justesse. On peut les admettre; on doit les respecter comme autant de titres de Marie aussi beaux que mérités; mais au point de vue étymologique, on ne saurait les considérer tous comme exacts.

(1) *Divinitus revelatum fuit parentibus nomen Mariæ*. (Christophorus de Castro *Histor. B. Virg. Cap. 2, n° 10*).

(2) *Die qua nata est (B. Virgo) impositum est ei nomen Maria a parentibus secundum revelationem* (D. Anton. part. iv, tit. 15, cap. 14), cités l'un et l'autre dans la *Summa aurea*, Part. III, sect. 1, chap. 10, n° 2, 3^e vol., p. 1485.

(3) Benoît XIV de festis D. N. J.-Ch. et B. Mariæ V. L. II, ch. 10.

(4) *De thesauro Divinitatis Mariæ nomen evolvitur* (S. P. Dam. sermon XI, de Annuntiat B. M. V.)

Voici différentes interprétations qui semblent être les plus autorisées par la critique et par la science.

Elles résument admirablement la doctrine que nous avons établie dans les chapitres précédents.

I. — D'abord la *Maternité divine*, source de toutes les grandeurs de la Vierge immaculée. En effet, d'après saint Ambroise, Marie veut dire : *Dieu est de ma race, Deus ex genere meo* (1). « A la vérité, ajoute le Père d'Argentan, nous ne voyons pas de quelle racine des langues hébraïque, grecque ou latine, saint Ambroise a tiré cette interprétation du nom de Marie ; mais la seule autorité d'un si saint Docteur nous suffit pour la recevoir. » (*Conférence du nom sacré de Marie*).

Ce que le Père d'Argentan ne savait pas, Christophe de Vega nous l'apprend et prouve parfaitement la légitimité de cette interprétation.

« Saint Ambroise, dit-il, s'appuie sur la vérité la plus rigoureuse en donnant au nom de Marie cette signification.

« Il le fait dériver de deux mots hébreux qui veulent dire : Dieu a pris ma nature ou *Dieu est de ma race*. »

On le voit, ce nom sublime étudié dans sa racine, au flambeau de la science, exprime la *Maternité*

(1) Ambrosius Lib. de Institut. Virg. Cap. V. scribit : unde speciale Maria Domini Mater hoc nomen invenit, quod significat : Deus ex genere meo.

divine (1), » c'est-à dire, le grand mystère de l'amour de Dieu pour les hommes.

O Dieu, que vous êtes adorable dans vos œuvres !

Depuis 4,000 ans les peuples sont dans l'attente. Le moment solennel est arrivé où le soleil de justice va bientôt se lever sur le monde pour dissiper les ténèbres qui l'enveloppent de toutes parts, mais vous le faites précéder par une douce aurore qui annonce sa venue. La grande voix des prophètes s'est tue depuis des siècles. Tout est dans le silence. La terre gémit et appelle son sauveur. Elle regarde le ciel pour y saisir un signe qui relève son courage, ranime ses espérances. Que voit-elle ? Un *nom* qui brille comme l'étoile de Jacob. *Signum magnum apparuit in cælo. Mulier amicta sole* (Apoc. 12. 1). Elle tressaille... Ce *nom* est toute une révélation pour elle : en l'étudiant elle voit que c'est bien celui que doit porter la Mère du Rédempteur. Elle comprend dès lors que l'heure de sa délivrance est proche ; Elle se livre à l'allégresse, et entonne le chant du triomphe.

Quand Dieu eût créé la première femme, il lui donna un nom qui révèle tout le plan de sa Providence ; et, quand il veut régénérer le monde par l'Incarnation de son Verbe, Il fait luire un autre *nom* qui dévoile tous les mystères de son amour.

(1) Christoph. de Vega Theol. Marian. n° 1377. Maria igitur juxta Ambrosium componitur ex IAH quod est nomen Dei, et ex MAR quod ad radicem HARAH revocat, quæ vox *generare* significat : unde MARIAH perinde erit ac *genus meum Deus*, seu ut Ambrosius vertit, *Deus ex genere meo*, quod quidem nomen sublime munus, ad quod evecta fuit, nempe Maternitatis Dei, jam præ se ferebat.

O sagesse éternelle ! Je vous bénis ; je vous adore !
Quelle harmonie sublime ! Quelle délicatesse infinie
j'admire dans vos conceptions, dans l'accomplissement
de vos desseins !

II. — L'auguste Vierge n'est pas seulement *Mère de Dieu*, ce que signifie son *nom* ; Elle est aussi *Souveraine* : c'est ce que veut dire encore le *nom de MARIE*.

D'après Richard de saint Laurent, *Marie* signifie précisément *Dame, Maîtresse ou Souveraine* (1), et « tel est le sens le plus incontestable de ce *nom* (2). »

La vraie étymologie du *nom de Marie*, dit à son tour Corneille de la Pierre, c'est qu'il signifie *Souveraine, Maîtresse et Princesse*, et il cite à l'appui l'autorité de saint Épiphané, de saint Jean Damascène, de saint Eucher, de saint Pierre Chrysologue et du vénérable Bede (3).

(1) Ric. de S. Laur. Roganda est igitur assiduo Maria, ut nomen suum, quod est *Domina*, interpretetur in nobis (Lib. I. de Laud. Virg. cap. 2.) — Christoph. de Vega Theol. Marian. n° 1367).

(2) Voir les études de M. l'abbé Daniel sur le nom de Marie. Univers du 23 juin 1878.

(3) Hanc esse *veram* etymologiam nominis Mariæ, ut *Dominam* significet, patet 1° ex eo quod ita nomen Maria interpretatur Epiphanius. Damascenus, Eucherius, Chrysologus, Beda. (Corn. in Exod. C. XV. v. 20).

— Maria id est Domina, Magistra et Princeps (Corn. a Lap. com. in Eccle. C. XXIV. v. 12).

Itaque gratia (nam hoc sonat Annæ vocabulum), Dominam parit (id enim Mariæ nomine significatur.) (S. Joan. Damasc. de fide orthodoxa c. XIV, in Brev. Rom. in festo Præs. B.M.V. 21 nov.)

Et dans le grec il n'y a pas seulement *Souveraine, Dominam*, mais, avec l'article, *la Souveraine, tèn Kurian*, c'est-à-dire *la Souveraine par excellence*.

— Maria græce *Kyria*, id est, *Domina* — (Orig. Lex. nom. hæb.)

Pour appuyer son assertion sur des preuves irréfutables, il décompose le mot comme on peut le voir dans la note au bas de la page. Puis il en examine chaque partie dans sa racine hébraïque, et démontre qu'il renferme les titres que nous venons d'exprimer (1).

Chose admirable ! le sens du *nom de Marie*, si plein de mystères, avait été pressenti et annoncé avant l'Incarnation par le Rabbïn Haccados si célèbre par sa science et sa vertu. *La Mère du Messie*, disait-il, *se nommera MAITRESSE* (2).

Et cette auguste Maîtresse à laquelle le Verbe incarné a bien voulu se soumettre, par condescendance, nous l'appelons *Notre-Dame du Sacré-Cœur* pour exprimer son intercession *toute-puissante* auprès du Souverain Monarque, c'est-à-dire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce *nom* béni, qui nous dit de si grandes cho-

— Sermone syro Maria *Domina* nuncupatur, et pulchre, quia Dominum genuit — (S. Hieron. — Migne, t. LXXXII, col. 289.)

— Maria sermone syro *Domina*, (S. Euch. ibid. t. L, col. 813.

— Maria hebræo sermone, latine *Domina* nuncupatur (S. Chrysost. t. LII, col. 579.)

Maria syriace *Domina* vocatur. (V. Bed. in cap. I S. Lucæ.)

— S. Ansel. de excell. Virg. c. 9.

— S. Athan. in Evang. de sanct. Deipara.

— S. Greg. Naz. de Christo patiente.

(1) Maria, id est Domina, Magistra et Princeps : MORE, MAR, enim est Dominus, Magister, Princeps ; a radice IARA, id est docuit, direxit. (Cornel. a Lap. com. in Eccles. cap. xxiv, vers 12).

(Voir à la fin de ce chapitre les Eclaircissements sur l'interprétation du saint nom de Marie).

(2) R. Haccados doctrina et sanctitate celeberrimus ante Christum Hebræorum doctor, Messie Matrem (scilicet B. Mariam) *Dominam* nuncupandam prædixit.

Ipsam primam creaturarum et primum hominem appellat. (Corn. a Lap. in Exod. cap. xv. v. 20).

ses, doit avoir encore de nouvelles révélations à nous faire. Descendons dans ses profondeurs, nous allons y découvrir pour nous de nouveaux trésors. Il va nous donner la clef de tous ces mystères de grandeur et d'amour qui s'y trouvent renfermés, en nous disant que c'est pour le Corps mystique du Christ, c'est-à-dire *pour les élus du Seigneur* (1) qu'un si grand pouvoir est conféré à la Vierge immaculée.

III. — En effet, pour qui cette toute-puissance d'intercession que Jésus donne à Marie sur son divin Cœur et que symbolise si bien son Nom ? Nous l'avons dit, uniquement pour les hommes, dont Elle est la Mère, Oui, c'est pour nous qu'Elle l'a reçue ; c'est pour nous sauver des périls sans nombre qui font si justement comparer le monde à une mer orageuse et féconde en naufrages. Marie doit donc régner encore en *Souveraine* sur cette mer pour en calmer les flots, en apaiser les tempêtes et nous tirer de ses abîmes, si nous avons eu le malheur d'y tomber. Eh bien ! ce sens, dit le savant Corneille de Lapierre, est aussi renfermé dans le NOM de Marie qui, d'après sa racine hébraïque, veut dire également *Maîtresse de la mer. Domina maris* (2).

IV. — Ce n'est pas tout, Satan est acharné à notre perte ; il met tout en œuvre pour nous séduire et nous entraîner dans sa ruine. Pour y parvenir il prend toutes

(1) Omnia propter electos.

(2) Nomen Maria compositum est ex MORA, id est, *Magistra, Domina*, et IAM, id est, *maris*. (Corn. a Lap. in Exod. cap. XV. vers. 20.

les formes, il emploie tous les moyens. *Comme un lion rugissant il rôde sans cesse autour de nous et cherche à nous dévorer* (1). Et pour atteindre son but *il a demandé à nous cribler comme on crible du froment* (2), c'est-à-dire à exercer contre nous toute sa rage, afin de nous perdre et de nous jeter comme un mauvais grain ou comme une paille légère dans les flammes éternelles. Ce pouvoir de chercher à nous nuire lui a été donné, nous le voyons au livre de Job (3) et surtout dans l'Evangile. Il tient donc continuellement le crible entre ses mains ; et Dieu sait avec quelle violence il l'agite ! Tous, nous y sommes jetés plus ou moins. Mais ayons confiance ! Celle qui est la Mère des Elus et qui a une si grande puissance de supplication sur le Cœur de Jésus, est par cela même *Souveraine de ce crible. Domina cribri* ; c'est-à-dire qu'Elle commande en Maîtresse à Satan. Elle lui dit ce que le Seigneur lui disait autrefois au sujet de son serviteur Job : *Je te défends de nuire à l'âme de mes enfants* (4).

Eh bien ce pouvoir immense de Marie sur toutes les puissances de l'Enfer en faveur des Prédestinés est encore renfermé dans son NOM, nous dit Chris-

(1) I Pet. 5.

(2) Luc. 22, 31. Ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum.

(3) Ecce universa quæ habet, in manu tua sunt (Job. cap. 1 v. 12).

Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te (Tob. 12 13.)

(4) Verumtamen animam illius serva (Job. cap. 2, v. 6).

tophe de Vega dans son magnifique ouvrage: *la Théologie de Marie* (1).

Quel respect ne devons-nous pas avoir pour le NOM sacré de notre Mère ! Il doit exciter en nous autant d'admiration que de confiance !

Ainsi, nous l'avons vu, le TITRE et la DÉVOTION à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* a sa racine dans la *Maternité divine*, son développement dans ses illustres Prerogatives, sa raison d'être dans notre Filiation aux pieds de la croix, et sa justification dans le NOM même de MARIE, qui est à lui seul le résumé le plus complet de toutes les gloires de l'auguste Vierge.

Eclaircissements sur l'interprétation du saint nom de Marie.

L'étymologie du *nom* de la Sainte-Vierge, qui a été donnée universellement par les pères orientaux et mentionnée aussi par les écrivains occidentaux, lesquels l'ont, pour la plupart, adoptée sans en exclure d'autres, dit M^r l'abbé Daniel, est celle de *Souveraine*, *Maîtresse*, *Dame*, DOMINA.

..... Un des mots les plus usités dans la langue syriaque est le

(1) Ex syriacis thematibus nomen Mariæ *Dominam* cribri significat... Apud Amos : ecce ego mandabo et concutiam in omnibus gentibus domum Israël, sicut concutitur triticum in *cribro* ; in quæ verba D. Hieronymus arbitratur per cribrum adumbrari eo loco Dei prædestinationem et reprobationem, cujus cribri Maria *Domina* merito vocari potest ; vel quia ferventior in Mariam amor ac cultus, inter principalia prædestinationis signa a Patribus recenseri soleat, vel quia per merita Mariæ congrua, post Christi merita, omnium justorum ad gloriam adscriptio peracta fuit (Ch. de Vega. Theol. Mar. n° 1376).

mot *moré*, *moró*, *morio*, qui signifie *Dominus* ; notissimum et frequentissimum Syris vocabulum », dit Michaelis. Là où les Syriens mettent la voyelle *o*, les Hébreux mettent la voyelle *a*.

.... La forme masculine, *mor*, *mar*, a donc incontestablement, en araméen, dans la langue qu'on parlait en Palestine du temps de Notre-Seigneur, le sens de « maître, seigneur ». Cette appellation est donnée à Notre-Seigneur lui même par saint Paul (1^{re} épître aux Corinthiens, XVI, 22) : *Maran atha*, ce qui signifie : Notre-Seigneur ou Jésus-Christ est venu. *Maran* est le mot *mor* avec la voyelle *a*, conformément à la prononciation juive, suivie du suffixe ou de l'adjectif possessif de la première personne du pluriel, *an*, notre.

Le titre de *mor* est donné, dans les livres syriaques, non-seulement aux vivants dont on veut parler avec honneur, mais aussi aux morts, et en particulier aux saints. C'est ainsi que l'on dit *Mor Ephrem*, comme nous disons saint Ephrem. Quand on parle des rois, au lieu de dire *mor*, seigneur, on dit *moran*, notre seigneur. On voit que c'est ce titre royal que saint Paul a donné à Jésus-Christ, et il y a tout lieu de croire qu'en s'exprimant ainsi il s'est servi simplement de l'expression usitée dans les églises de Palestine et de Syrie pour désigner le divin maître.

Les premiers chrétiens de langue araméenne ayant l'habitude d'appeler Jésus-Christ *Maran*, comme nous l'appelons nous-même Notre-Seigneur, qui n'est que la traduction de ce nom, on conçoit sans peine qu'ils aient remarqué de bonne heure que le nom de sa mère venait de la même racine que ce mot de *Maran*. De là l'interprétation de *Maria Domina* dans toute l'Eglise orientale et, par les Pères de cette Eglise, et saint Jérôme dans l'Eglise occidentale.

Cependant si le sens de *seigneur* est certain pour *mar*, il n'en est pas tout à fait de même de celui de *souveraine* pour *Mariam*. La forme féminine de *mar* est *Martha* dans la langue araméenne. C'est le nom que porte la sœur de Lazare que nous fait connaître l'Evangile. Tous les orientalistes admettent que le nom de Marthe signifie *maîtresse*, *souveraine*.

Mais la forme *Mariam* ne peut-elle pas être une autre forme féminine, irrégulière ou archaïque, ou plutôt hébraïque, de *mar*? On ne saurait, assurément, établir le contraire. Il est vrai qu'il est plus naturel de chercher l'étymologie d'un nom porté déjà par

la sœur de Moïse, dans la langue hébraïque, que dans la langue syriaque, et qu'on ne trouve en hébreu aucune racine *mar* ayant le sens de commander, mais on n'en trouve pas davantage en syriaque, où *mar* est isolé et a seulement des dérivés, sans qu'on puisse lui assigner à lui-même une racine certaine.

On peut alléguer encore une autre difficulté contre l'étymologie que nous étudions : c'est la terminaison *am* de Mariam. Cette dernière difficulté, qui a pourtant été faite assez souvent, n'est pas sérieuse. Les meilleurs des grammairiens et les plus habiles lexicographes s'accordent à admettre que la syllabe *am* est une finale qui s'ajoute aux substantifs propres, de même qu'aux substantifs communs, comme une sorte de lettre servile. Il n'est pas aisé de déterminer l'origine et la valeur de cet appendice, mais le fait n'en demeure pas moins établi et constaté par maints exemples.

Ainsi Zétam, I, Par., XXIII, 8, Comparez Zétan, I, Par., VIII, 10; Etam, I, Par., IV, 32, 33; II, Par., XI, 6; Onam, Gen., XXXVI, 23; Ulam, I, Par., VII, 46; Schouhham, Nombre, XXVI, 42; Gœtham, Gen., XXXVI, 11; Balaam, Nombres, XXII, 15, etc., etc. Qu'on appelle donc la désinence *am* intensive, comme l'a fait Hiller, ou simplement formative comme Genesius, peu importe; il nous reste comme élément essentiel du nom de Marie, *Mar* dans le sens de *maîtresse, souveraine*. S'il n'a pas la terminaison féminine de l'aranéen, c'est qu'il ne vient pas de l'aranéen, mais de l'hébreu : Martha est la forme syriaque; Mariam, la forme hébraïque que nous trouvons dans la Bible, dès le temps de Moïse, désignant la sœur du législateur des Hébreux. C'est donc là, de toutes les étymologies du nom de Marie, celle qui nous paraît la plus vraisemblable et la mieux fondée. Elle n'est pas la moins belle. La signification en est la même que celle de Sara, « la *princesse*, la *reine*. » Dieu a voulu que la mère des chrétiens eût un nom semblable par le sens à celui de la mère du peuple juif, la mère d'Isaac, l'épouse d'Abraham.

O Imperatrix cœlitum,
Maria, lux terrigenum.
Esthere pulchra pulchrior,
Juditha forti fortior,
Rebecca miti mitior,
Rachele cara carior,

Quo te celebrem nomine,

O Virgo plena numine?...

Tu .. REGINA es.

(Hymne ancienne).

L'abbé M. DANIEL.

P.-S. — Nous avons la preuve que le mot, *mar, mor, moran, mara*, dans le sens de *maître, seigneur*, était connu, en Egypte, du temps de Moïse, des Egyptiens eux-mêmes.

Dans un papyrus, où le scribe Hui raconte le voyage du Mohar, en Palestine et en Syrie, du temps de Ramsès II, l'auteur donne au Mohar le titre de *Marina*. Tous les égyptologues s'accordent à reconnaître que ce titre est sémitique et signifie *maître, seigneur*. Il n'y a pas d'ailleurs de doute possible sur sa signification, parce que le groupe hiéroglyphique qui exprime le mot *marina* est suivi du signe qui marque l'idée de *seigneur, chef, celui qui commande*, l'homme armé du bâton de commandement. Ce mot de *marina* se lit deux fois dans ce papyrus, page 23, ligne 3, et page 27, ligne 9. On le lit aussi dans le papyrus Harris, au pluriel et précisément pour désigner des chefs des Aperious ou Hébreux, ce qui nous montre de plus combien ce mot était familier aux Hébreux comme aux Egyptiens. Rien donc d'étonnant qu'on ait donné le nom de *Mariam* à la sœur de Moïse, dans le sens que constatent les monuments égyptiens, celui de *maîtresse, souveraine*.

(Etudes de M^r l'abbé Daniel sur le nom de Marie.)

CHAPITRE X.

CONVENANCE ET OPPORTUNITÉ DE LA DÉVOTION A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

I.— « Le monde moderne, qui n'a plus l'Église pour
« point d'appui, est arrivé au dernier degré de matu-
« rité pour la mort ; il porte en lui un germe évident
« de dissolution générale ; et, à moins qu'il ne se
« convertisse, et qu'ainsi ne s'opère une grande réno-
« vation religieuse, nous touchons à la fin des
« temps. »

Ces paroles sont de Donoso Cortès ; et telle est
aussi la pensée de Joseph de Maistre.

Jamais peut-être, en effet, Jésus-Christ, l'Église,
la Religion, la justice et le droit n'ont été plus uni-
versellement outragés.

Or, Dieu *a fait les nations guérissables* (1), où donc
est le remède ?

Un jour, sainte Gertrude, favorisée d'une apparition
de saint Jean l'Évangéliste, lui demanda pourquoi,
ayant reposé sur le sein de Jésus-Christ pendant la
Cène, il n'avait rien dit, pour notre instruction, des
mouvements de son divin Cœur : « J'étais chargé,
« répondit le disciple bien-aimé, d'écrire pour

(1) *Sanabiles fecit nationes.* (Sap., 1, 14).

« l'Église naissante la parole du Verbe incréé ; mais
« l'éloquence de la suavité des mouvements de ce
« Cœur sacré a été réservée pour les temps modernes
« afin que le monde déjà vieillissant et languissant
« dans l'amour de Dieu, se réchauffe en prêtant
« l'oreille à ses battements adorables (1). »

Ces temps sont arrivés : Jésus a révélé lui-même au monde la Dévotion à son divin Cœur. Il l'a donnée comme *un remède efficace* à tous nos maux, comme *un dernier effort de son amour* pour sauver les âmes qui se perdent, comme un *moyen sûr* d'apaiser la colère du ciel et de rentrer en grâce avec Dieu, et comme *une source abondante de bénédictions* (2).

Or, la très-sainte Vierge Marie, qui a pris une si grande part à la rédemption du genre humain, *sera-t-Elle étrangère à ce grand mouvement de restauration*? Marie, dont la naissance fut l'aurore du salut des hommes, *ne sera-t-Elle pas aussi l'aurore de la rénovation des peuples*? Et par cela même, Celle qui, dans le mystère de la régénération du monde, fut saluée du titre auguste de Mère de Dieu, *ne doit-Elle pas aujourd'hui recevoir un NOM qui exprime sa coopération à cette grande Œuvre : la résurrection des âmes et des sociétés par le Cœur de Jésus*?

Ce NOM, il nous semble que c'est celui de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

(1) *Eloquentia autem suavitatis pulsuum istorum reservata est moderno tempori, ut ex talium audientia recalescat jam senescens et amore Dei torpescens mundus.* — Revel. S. Gertrud. lib. iv, cap. iv, p. 305. Edit. Solesm.

(2) *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie par ses contemporaines.* 1 vol., p. 74, p. 87. Passim.

II. — Ce nouveau *Titre* donné à Marie est-il opportun ? Cette Dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* répond-elle à un besoin du temps ?... Nous osons le croire avec NN. SS. de Bourges, de Sens et tant d'autres Prélats aussi distingués par leurs lumières que par leur piété.

La société est profondément ulcérée ; elle chancelle sur ses bases ; les passions sont ligüées contre elle, l'enfer lui livre une guerre acharnée. On ne veut plus de Dieu ni de religion ; aussi l'impiété triomphe, les abîmes se creusent et les âmes se perdent... Mais la Justice divine tient en main la coupe de ses vengeances... le Ciel s'obscurcit et la tempête se forme...

Ne désespérons pas cependant ; au milieu de ces nuages qui portent avec eux la foudre, un nouvel arc-en-ciel apparaît : c'est Marie... mais Marie avec une de ses plus riches parures, un de ses diadèmes les plus brillants ! Marie avec le signe de sa puissance et la source de ses trésors infinis, c'est-à-dire Marie avec le Cœur de son adorable Enfant ; ou, si vous l'aimez mieux : NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

Jusqu'ici on a pu offrir aux pécheurs, aux mourants, aux faibles, aux malheureux, à la France, au monde, Marie sous les noms si doux de Notre-Dame de Grâce, de Bon-Secours, de Bon-Remède, de Bon-Conseil, de la Paix, etc., etc. ; et la voilà qui se présente aujourd'hui à nous sous celui de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, dont nous avons donné dans le cours de cet ouvrage la touchante signification.

Mais, pour que ce nouveau Titre et cette nouvelle Dévotion aient leur raison d'être, il faut que le Sacré-Cœur de Jésus soit, à l'heure qu'il est, notre unique espérance et notre salut. Or, nous ne saurions en douter.

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que nous voyons aujourd'hui ce divin Cœur établir partout son règne, et le développer dans les âmes... Il est évidemment l'astre qui brille au sein des ténèbres de notre siècle, et qui vient nous rassurer au milieu des tempêtes sociales dont nous sommes alarmés. « *Voici ce Cœur qui a tant aimé les hommes,* » nous dit Jésus-Christ lui-même... « *Il contient des grâces de sanctification et de salut nécessaires pour les tirer de l'abîme de la perdition* (1). »

Les âmes de notre temps, le siècle où nous vivons ont-ils besoin des bénédictions et des miséricordes dont ce Cœur sacré est la source ? Poser cette question, c'est la résoudre.

Au reste, écoutons Pie IX : il connaissait les maux de son époque ; il avait mission pour en parler et nous dire où se trouvait le remède. Voici ses mémorables paroles, que nous eûmes le bonheur d'entendre nous-mêmes tomber de ses lèvres en 1860, lorsqu'il bénit les premiers commencements de notre Institut : « *L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Cœur de Jésus ; c'est lui qui guérira tous nos maux.* »

Qui donc viendra, par ses supplications toutes

(1) Vie de la B. M. M. par ses contemporaines, 1 vol. p. 93.

puissantes nous ouvrir ce divin Cœur, source de la grâce et de la bénédiction, de la lumière et de la vie?

Marie... nous l'avons vu (1) : *Elle tient la clef de ce trésor* (2) : Elle peut l'ouvrir à son gré à *qui Elle veut, quand Elle le veut, comme Elle le veut, et autant qu'Elle le veut* (3).

« Oui, c'est à cette Vierge auguste, s'écrie saint Bernard, que revient la sublime mission de parler pour nous au Cœur de Jésus. *Quis tam idoneus ut loquatur ad Cor Domini nostri Jesu Christi, ut tu, felix Maria ?* » (S. BERN., Pan. ad. B. V., 7.)

Mais la cause de notre siècle est une *cause des plus difficiles*, une cause *presque perdue* et à moitié *désespérée*. Le monde court à sa perte ; les âmes s'éloignent de Dieu et ne veulent plus du salut. L'erreur et le mensonge triomphent, la corruption ne connaît plus de limites, et des fléaux terribles exercent sur le monde les justes vengeances du Ciel outragé.

« N'importe, nous répond saint Éphrem, que le
« mal paraisse incurable !... C'est précisément le motif
« pour lequel Marie prendra en main cette cause si
« vous la Lui remettez. Ne savez-vous pas qu'Elle est
« l'espérance de ceux dont on désespère, *spes despe-*
« *ratorum*, l'espérance de ceux qui désespèrent, *spes*
« *desperantium*, et l'espérance même de ceux qui,

(1) Voir le chap. iv, n° 2, les chap. vi et vii.

(2) *Decrevit nihil dare nisi per Mariam.* S. BERN.

(3) *Omnia dona... quibus vult, quando vult, quomodo vult, et quantum vult, per manus ipsius administrantur.* (S. Bernard. Sen. de Nativ. B. M. V. cap. VIII).

ici-bas, ont perdu toute espérance. *Spes desperatorum* (1) !... » (Precat. ad B. M. V.)

Pourquoi, se demande Pie IX, résumant la croyance universelle de l'Eglise, pourquoi ? « *Parce qu'il n'est rien que la Mère de Dieu ne puisse obtenir de son divin Fils* (2). »

« *Elle tient entre ses mains tous les trésors de la divine miséricorde*, s'écrie saint Pierre Damien (3). *Tout pouvoir Lui a été donné au ciel et sur la terre, et rien ne Lui est impossible, puisqu'Elle peut ramener au salut ceux qui en avaient perdu l'espoir.* »

Mais nos infidélités réitérées, et nos crimes sans nombre, la violation publique, universelle des lois de Dieu et de l'Eglise, de la justice et de la morale, toutes ces iniquités ne sont-elles pas de nature à indisposer Marie contre nous ? Loin de nous secourir, ne serait-Elle pas plutôt portée à nous abandonner à la justice divine ? Non, n'oublions pas la mission providentielle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

(1) Post mediatorem mediatrix, pons mundi totius ad altissimum cælum nos deducens, hominum tutela, clavis cælum nos introducens. (S. Ephrem. Græc. tom. III. p. 328-329)

(2) Nihil est quod ab Eo impetrare non valeat. Bulle du Jubilé 1864.

Dona dabit semper Maria siquidem nec facultas ei deesse poterit nec voluntas. (S. Bern., serm. I, Assomp. n° 2.)

(3) *In manibus tuis sunt thesauri miserationum Domini*. S. Pet. Dam., Sermon I, in Nativ. B. M. V. p. 101.

Data est Tibi omnis potestas in cælo et in terrâ ; et nihil Tibi impossibile est, cui possibile est etiam desperatos in spem salutis relevare. (S. Petrus Damianus. serm. de Nativitate B. M.)

N'est-elle pas l'avocate des *causes les plus délaissées* (1);
l'unique espoir des désespérés (2).

Voyez-vous maintenant la raison de ce cri d'espérance qui retentit au sein de l'Église et va se répétant de toute part :

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, priez pour nous !

NOTRE-DAME DES DÉSESPÉRÉS, secourez-nous !

(1) Spes desperantium (S. Ephr.)

(2) Unica spes desperatorum (S. Ephr. Precat. ad. B. M. V.)

— Peccatorum et auxilio destitutorum unica Advocata atque Adju-
trix, Refugium et Diversorium. — S. Ephrem. de laud. Deip.

— Scala cœlestis per quam supernus Rex humiliatus ad ima descen-
dit, et homo qui prostratus jacebat ad superna exaltatus ascendit. —
S. Pet. Dam. serm. B. de Nativ.

— Multa petuntur a Deo et non obtinentur; multa petuntur a Mariâ
et obtinentur; non quia potentior, sed quia Deus Eam decrevit sic ho-
norare. — Nicephor.

— Citius cœlum cum terra perierint, quam Mariâ aliquem Eam im-
plorantem, sua ope destituat. — Ludov. Blos. Inp c. 12.

— Velocior nonnunquam est nostra salus, invocato nomine Mariæ,
quam invocato nomine Jesu, quia ad Christum tanquam judicem per-
tinet etiam punire, ad Virginem tanquam patronans, nonnisi mise-
reri. — S. Anselm. de Eccles. V. C. G.

CHAPITRE XI.

EFFICACITÉ DE LA DÉVOTION A N.-D. DU S.-C.

Tout arbre bon, dit Notre-Seigneur, doit donner de bons fruits (1). C'est dans l'essence des choses; il ne peut en être autrement. Comme aussi *tout arbre mauvais ne saurait produire de bons fruits* (2). Vouloir le contraire, serait tenter l'impossible. *L'arbre se connaît donc par ses fruits*: ex fructu arbor agnoscitur. (Math. XII, 31).

Appliquons cette règle de l'Évangile à la dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et jugeons-la par ses résultats.

A peine est-elle connue qu'elle inspire aussitôt la confiance la plus illimitée. Les âmes se sentent attirées vers elle par un charme irrésistible. Le nom de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* se trouve bientôt sur toutes les lèvres. On aime à le prononcer dans la joie et dans la tristesse, dans les peines et dans les souffrances, dans les chagrins et dans les épreuves de la vie. Aussitôt des grâces abondantes et merveilleuses, des conversions nombreuses, des guérisons *subites* et *désespérées*, des faveurs spirituelles et temporelles de toutes sortes sont obtenues comme par enchantement

(1) Omnis arbor bona fructus bonos facit. — S. MATH. VII, 17.

(2) Non potest arbor mala bonos fructus facere. — S. MATH., VII, 18.

par la puissante intercession de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Depuis l'origine de cette dévotion jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant l'espace de 15 ans, nous comptons déjà plus de *trois cent trente mille* faveurs inscrites dans les archives de l'Association.

Il nous suffira de relater ici quelques-unes de ces grâces merveilleuses avec tous les témoignages qui en assurent l'authenticité.

N^o 120,000. — GUÉRISON INSTANTANÉE DE LA SŒUR
MARIE-ADELAÏDE, DES RELIGIEUSES THÉRÉSIENNES
DE GUATEMALA (AMÉRIQUE).

(Cette lettre, adressée à Mgr l'archevêque de Guatemala, qui avait demandé le récit détaillé de cette guérison, nous a été envoyée par Sa Grandeur avec le récit de plusieurs autres faveurs remarquables).

Du couvent de Ste-Thérèse de Guatemala,
17 décembre 1873.

Monseigneur,

Avec le plus grand plaisir, j'adresse à Votre Grandeur la relation qu'Elle a bien voulu me demander.

Il y a dix ans, je reçus un très-mauvais coup en plein visage. Il en résulta une tumeur qui durcit comme une pierre et qui envahit bientôt le nez, la joue et l'œil droit. Quatre ans après, le médecin ayant

voulu de nouveau sonder le mal, trouva que cette grosseur était formée d'une matière dure qui s'était largement étendue sur les os de la joue ; à cause de cela, il ne voulut point faire une opération dont il redoutait pour moi les terribles conséquences. Le mal s'aggrava dans ces derniers temps et devint extrême. Deux médecins l'examinèrent le 20 novembre de cette année 1873, et déclarèrent qu'il était urgent de faire une prompte opération, qui serait difficile, longue et des plus douloureuses. Il ne s'agissait de rien moins que de couper une large partie de la joue, du nez et de l'os de la joue droite. Cette cruelle décision, qui me fut donnée le 20 novembre, à midi, me fut renouvelée plus pressante le soir du même jour, à 5 heures. A cette nouvelle, mes pauvres filles éclatent en sanglots et demeurent inconsolables. Leur peine était pour moi un plus grand sujet d'affliction que mes douleurs elles-mêmes, qui avaient toujours fait luire à mes yeux l'espérance d'une mort prochaine.

Ce fut alors qu'un autel fut érigé en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* dans un petit ermitage, appelé ermitage de Nazareth, que nous avons dans notre monastère. Il fut décidé que le lendemain matin la communauté irait là commencer des prières pour obtenir ma guérison.

Le 21, je me levai de très-bonne heure, mais le mal était devenu si grave que notre Père aumônier, en me donnant la sainte communion, en fut profondément affligé. La messe fut une grande consolation pour

moi et pour mes pauvres filles. On me pria de faire chanter le *Miserere*. Je répondis à mes chères filles que je ne voulais pas chanter le *Miserere*, mais mon psaume chéri : *Confitemini Domino quoniam bonus : quoniam in æternum misericordia ejus....* Glorifiez le Seigneur parce qu'il est bon, glorifiez-le parce que sa miséricorde est éternelle (Ps. 135). Nous le chantâmes tout entier, et je ne demandai nullement à Notre-Seigneur ma guérison ; et je n'eus pas même un seul moment la pensée qu'un pareil prodige pût avoir lieu ; mes religieuses cependant le demandaient pour moi.

Seulement, je fis deux prières instantes à notre bon Maître : la première était qu'il voulût bien appeler tous les péchés de ma vie passée et leur donner rendez-vous sur ce mal épouvantable, afin qu'ils fussent exterminés à tout jamais par les douleurs que j'endurais, et par l'opération que j'allais subir ; la seconde, qu'il accordât à mes filles affligées assez de force pour voir souffrir leur Mère.

La messe terminée, nous récitâmes *Sexte* et *None* et nous commençâmes immédiatement la procession à l'ermitage, moi-même je récitais les litanies.

A peine étions-nous arrivées à l'autel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* et avions-nous dit les premières prières de la neuvaine, que je sentis l'air pénétrer tout d'un coup dans mes narines, depuis *dix ans obstruées* par la tumeur ; en même temps j'éprouvai dans toutes les puissances de mon âme une

allégresse indicible, et dans tout mon corps une légèreté comme si j'étais au ciel.

Je n'osai rien dire à mes religieuses sans être bien certaine de ce qui venait de se passer ; car déjà, en prévision de la mort, j'avais réglé toutes choses pour laisser le gouvernement de la maison à une autre et toutes les affaires en règle. J'allai me renfermer dans ma cellule, je portai la main à mon visage et, à mon grand étonnement, je ne trouvai plus vestige du mal.

Je pris une petite image de l'enfant Jésus, encadrée sous verre, et, m'en servant comme d'une glace, (car vous savez, Monseigneur, que les filles de sainte Thérèse n'usent pas de miroir), je m'examinai attentivement, mais plus de trace du mal qui durant dix ans m'avait si cruellement fait souffrir.

Il n'y avait plus à douter, *j'étais guérie*.

Je sentais que Dieu était bien près de moi, je le remerciai dans l'élan de mon cœur, et j'aurais passé là, toute seule, de longs moments en actions de grâces, goûtant toutes les tendresses de son amour à mon égard, si je n'avais senti le besoin d'annoncer à mes sœurs la faveur que leurs prières venaient d'obtenir. J'entrai dans la cellule d'une d'elles et lui demandai de me regarder.... Stupéfaite, elle me répond : *Ma Mère, vous n'avez plus rien....* Je me rends ainsi dans plusieurs cellules, mais la nouvelle de la guérison, marchant plus vite que moi, retentit dans tout le monastère ; ce sont des cris de joie et des larmes d'émotion ; c'est une allégresse générale qui éclate

partout comme si le ciel était descendu dans le couvent.

Ah ! Monseigneur, quelle dette de reconnaissance j'ai contractée envers Dieu et envers *Notre-Dame du Sacré-Cœur* !.. Je sens que mon cœur a besoin d'aimer et de servir un si bon Père. Priez-le de m'accorder la correspondance à la grâce, l'observance de mes saintes règles, la fidélité à entendre ses douces paroles, (je parle à quelqu'un qui sait ce que Dieu peut réclamer de moi), et à accomplir avec joie tout ce qu'elles me diront.

Daignez agréer, Mgr...

MARIE-ADELAÏDE DE STE-THERÈSE,
Carmélite.

RELATION D'UNE GUÉRISON OBTENUE PENDANT UNE
NEUVAINES A N.-D. DU SACRÉ-CŒUR.

N° 1,809.

Paris, le 7 février 1866.

Monsieur le Directeur,

Je n'ai point oublié le pieux désir que vous avez bien voulu m'exprimer, il y a quelques mois, d'avoir la relation du miracle opéré, en faveur d'une de nos Religieuses, par la puissante intercession de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Si j'ai tant tardé à vous satisfaire, Monsieur le Directeur, c'est que je voulais vous donner, avec le temps, des garanties suffisantes d'une vraie et complète guérison.

Je crois donc pouvoir aujourd'hui, Monsieur le Directeur, vous envoyer cette petite relation en toute sécurité ; car, depuis sept mois que cette religieuse est guérie, sa santé n'a pas varié un seul instant ; elle jeûne au pain et à l'eau deux fois par semaine, et fait beaucoup d'autres petites pratiques pieuses, ainsi qu'elle l'a promis à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* sans en éprouver le moindre inconvénient.

Nous avons l'intime confiance que *Notre-Dame du Sacré-Cœur* continuera à lui faire ressentir les salutaires effets de sa toute-puissante protection, et que nous aurons souvent encore à exalter ses bienfaits et son amour.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, dans les divins Cœurs de Jésus et de Marie,

Votre très-humble servante,

MARIE DE SAINT-STANISLAS,
Supérieure générale.

En l'année 1855, une Religieuse de la Congrégation de la Mère-de-Dieu, dont le noviciat est établi à Paris, rue Picpus, n° 45, tomba, dans cette maison, dangeureusement malade d'une fluxion de poitrine. Elle se remit difficilement. Cependant, après une pénible convalescence, elle reprit, pour quelques mois, ses occupations ordinaires. Bientôt après, une nouvelle maladie l'atteignit ; la rechute fut des plus graves. La pauvre religieuse semblait devoir en mourir, et en serait certainement morte, si Dieu ne

l'eût réservée à de longues souffrances pour sanctifier d'abord son âme, et pour faire éclater ensuite les merveilles de la miséricorde et de l'amour du Cœur de Jésus et de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Cette rechute ne devait pas être la dernière. Elle fut suivie de maladies diverses et de cruelles souffrances non interrompues pendant près de dix années consécutives ; de telle sorte que les médecins ne savaient ce dont ils devaient le plus s'étonner, de voir ainsi tous les maux se réunir sur une même personne, ou de voir cette personne, toujours mortellement atteinte, n'en point mourir.

Au mois de juillet 1865, les choses en étaient là, quand une brochure traitant de la dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* fut mise entre les mains de la pauvre malade par sa supérieure, au commencement de juillet 1865. Elle lut avec intérêt les nombreux miracles qui avaient eu lieu ; et, dès lors, elle eut la conviction qu'elle serait guérie.

Le 6 juillet, jour spécialement destiné à honorer *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, la malade se sentit vivement pressée du désir de faire une neuvaine en son honneur. Cette pensée la poursuivit tout le jour. Elle s'en ouvrit à la révérende Mère supérieure générale de la Congrégation, qui sanctionna, avec un pieux empressement, tout ce qui fut disposé pour cette neuvaine, ainsi que les promesses faites par la malade si elle obtenait sa guérison.

Le vendredi 7, toutes les Religieuses et les élèves de la maison s'unirent dans une commune prière, et

la neuvaine commença. Dès le premier jour, la malade en éprouva des effets sensibles : les membres paralysés commencèrent à se dégonfler et à agir. Mais de ce bien même sortit un mal nouveau. La Religieuse eut à endurer de cruelles douleurs le vendredi et les jours suivants. Cependant sa foi et son espérance ne faiblirent pas un seul instant. Le mercredi, elle pensa mourir ; elle eut comme deux heures d'agonie, et elle s'écriait : « Mon Dieu, je vais guérir ou mourir ; que votre volonté soit faite ! Si vous voulez me prendre, je suis à vous ; si vous voulez me guérir, vous le pouvez. Si vous voulez que je continue à porter ma croix, j'y consens ; *fiat* ! Oui, mon Dieu, comme vous le voulez ! »

C'était la dernière épreuve présentée à cette âme par le Cœur de Jésus, qui est avide de recevoir des témoignages de confiance et d'amour. Le soir, la malade se sentait beaucoup mieux, et au fond de son cœur le mot guérison était inscrit. Le samedi 15 juillet, jour de la clôture de la neuvaine, elle se leva à six heures, s'habilla sans être aidée de personne ; ce qu'elle n'avait pu faire depuis plusieurs années ; elle descendit à la chapelle, à la grande surprise et à la grande joie de la Communauté et des élèves de la maison. A la messe, elle eut le bonheur de faire la sainte communion, elle qui depuis si longtemps ne recevait plus la divine Eucharistie que dans son lit. Après les exercices, elle parcourut le jardin et la maison, rendant avec ses Sœurs mille actions de grâces à Notre-Seigneur et à *Notre-Dame du Sacré-*

Cœur. A l'heure de la réfection, elle partagea le repas de la communauté, mangeant sans peine, ce qu'elle n'avait pu faire depuis longues années. Le lendemain Dimanche, elle put assister à tous les offices sans aucune fatigue, malgré les sons de l'orgue, que précédemment elle ne pouvait supporter, même de loin. Elle a repris, depuis, le travail et tous les exercices communs de la maison. Sa santé est si florissante qu'elle peut, sans être trop fatiguée, jeûner deux fois par semaine, au pain et à l'eau, ainsi qu'elle l'avait promis, pour une année, si elle était guérie.

Le médecin de la maison ne fut pas appelé tout le temps que dura la neuvaine. La semaine suivante il montra une extrême surprise en voyant la Religieuse debout et si bien portante. Il lui demanda avec empressement ce qu'elle avait fait pour obtenir un résultat semblable. La Religieuse, supposant que le docteur demandait les remèdes qu'elle avait employés, répondit naïvement : « Monsieur, je n'ai rien fait. — Impossible ! répartit le docteur chez qui la foi chrétienne était à la hauteur de la science et de l'expérience. Vous avez dû prier Dieu ! C'est un miracle ! » Et il resta tout pénétré de la puissance infinie de Celui qui seul peut opérer de si grandes merveilles. Oui, c'était un miracle, et *Notre-Dame du Sacré-Cœur* venait de l'opérer.

N° 57,634. — *Petit-Séminaire de la Côte-Saint-André (Isère)*, 10 janvier 1872. — Il est temps, je crois, de vous faire connaître un nouveau trait de la bonté de

Notre-Dame du Sacré-Cœur. Si j'ai tardé si longtemps, ce n'est pas par négligence, je voulais laisser le temps lui-même confirmer le fait dont je vais vous entretenir.

Depuis cinq ans, j'étais affligé de douleurs rhumatismales dont la violence était extrême. Au retour de chaque saison, il me fallait payer un tribut de souffrances qui, souvent me paralysaient instantanément tous les membres.

En vain je m'étais confié aux soins de divers médecins de Grenoble et de Lyon ; en vain j'avais suivi un traitement régulier à l'hôpital de cette dernière ville ; je n'avais obtenu qu'un soulagement médiocre et sans durée. Au mois de juin dernier, je voulus tenter un suprême effort pour obtenir ma guérison ; je consultai un homme de grande renommée. Quand je lui eus fait connaître ma maladie, il me dit sans hésiter que, depuis 56 ans qu'il exerçait la médecine, il n'avait trouvé que deux cas semblables au mien ; qu'il ne pouvait me laisser dans l'illusion ; que je ne guérirais pas !...

Abandonné des hommes, je cessai tous les remèdes. C'est alors que je sentis naître au fond de mon âme une confiance inébranlable envers Celle que vous nommez à juste titre la *Patronne des causes désespérées* ; je résolus de lui demander ma guérison ; c'était demander un miracle.

Une neuvaine fut commencée ; les professeurs du Séminaire, les plus fervents des élèves, les sœurs de l'établissement et plusieurs communautés unirent

leurs prières aux miennes. Pendant la neuvaine, si les douleurs redoublaient d'intensité, ma confiance croissait avec elles. Le soir du huitième jour, c'était un jeudi, jour spécialement consacré à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, je sentis soudainement que la souplesse était rendue à mes membres ; il me semblait que je pouvais marcher. Je me levai aussitôt ; je courus me prosterner aux pieds de la statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ; je priai avec ferveur l'auguste mère de Dieu ; je lui demandai d'achever le miracle et de me conserver les forces qu'elle venait de me rendre. Je demeurai ainsi agenouillé devant l'image de ma bienfaitrice une notable partie de la nuit ; je récitai le psautier et d'autres prières. Je ne ressentais aucune lassitude, tant ma joie était grande. Le lendemain, qui était le premier vendredi du mois, jour consacré à honorer le Sacré Cœur de Jésus, je me levai de grand matin pour assister au Saint-Sacrifice que l'on célébrait à mon intention. Je priai longtemps et avec une nouvelle ferveur. Ce jour s'écoula rapidement sans fatigues et sans souffrances ; j'étais bien véritablement guéri !...

Depuis cet heureux moment, je n'ai plus senti les terribles douleurs qui m'avaient fait si cruellement et si longtemps souffrir. Ce n'était là cependant qu'un premier bienfait. *Notre-Dame du Sacré-Cœur* n'a cessé de me combler de nouvelles faveurs. Il semblerait en effet, qu'il suffise de lui recommander une cause difficile pour la voir promptement aboutir au plus heureux résultat.

L'ABBÉ J.-H. T., prêtre.

N° 275,000. — *Éclatante conversion du Père Joseph de Preturo, par Notre-Dame du Sacré-Cœur, 26 juillet 1877.*

— Le P. Joseph, de Preturo, prêtre Mineur observantin du couvent d'Aquilée, en Italie, avait laissé percer quelques-unes de ses opinions dangereuses, contraires à la doctrine de l'Eglise ; entraîné, d'un côté par le courant, séduit de l'autre par des lectures pernicieuses, se laissant aller chaque jour de plus en plus à l'esprit d'innovation, il en vint finalement en 1864 à renier la Foi... N'ayant pas le courage de supporter, à Aquilée, le regard de tant d'honnêtes catholiques qui, pensait-il intérieurement, lui reprocheraient son apostasie, et voulant se procurer des moyens de subsistance dans son nouvel état, il accepta à Ancone l'office de Ministre Protestant.

Là, à partir de 1869, il fit imprimer plusieurs ouvrages dans lesquels il glissa tout le poison de l'hérésie. Privé de toute lumière divine par son orgueil, il en vint à étouffer les remords de sa conscience, et, comme il l'avoua plus tard, à demeurer convaincu des erreurs qu'il enseignait aux autres.

Cela dura pendant plusieurs années ; enfin, l'état de sa santé le contraignit à abandonner l'office de prédicant, pour venir respirer l'air bienfaisant du pays natal..

Que les voies de Dieu sont admirables ! La Providence choisissait Aquilée pour le théâtre d'un nouveau prodige de la grâce.

C'est là que la Vierge Marie attendait le Père Joseph, pour le récompenser du peu qu'il avait fait

autrefois pour Elle. Revenu donc à Aquilée, il y passa trois ans, sans rencontrer autre chose que la pitié de la part des bons, l'indifférence et le mépris de la part du plus grand nombre ; le sérieux de son esprit, sa tendance vers la retraite, ses habitudes qui avaient conservé quelque chose de religieux, avaient cependant fait naître dans quelques-uns l'espérance d'un retour possible, espérance toutefois bien incertaine.

Le premier qui osa tenter de le ramener dans le droit sentier fut le Prieur de la confrérie de l'*Addolorata*, mais ses bons désirs furent sans effet.

Cependant, la maladie devenait plus grave ; elle résistait à toutes les ressources de l'art, et le Père Joseph s'avancait à grands pas vers la tombe !

Les protestants d'Aquilée ne s'éloignaient que rarement de la demeure d'Augustin Vittorini, pressentant peut-être ce qui devait arriver dans la suite ; et les catholiques avaient les plus grands obstacles à surmonter pour arriver jusqu'à lui ; encore le trouvaient-ils souvent dans un tel état de souffrance, qu'il lui était impossible de supporter de longues discussions, de sorte que les charitables visiteurs se voyaient poliment congédiés.

Les filles de la Charité d'Aquilée, après avoir essayé bien des refus, trouvèrent par une piété ingénieuse le moyen d'entourer le pauvre malade de leurs soins les plus assidus ; tout en s'occupant du corps, elles ne perdirent pas de vue l'âme à laquelle surtout elles s'intéressaient. Timides au commencement, c'est à

peine si elles osaient glisser quelques mots de pitié ; mais le zèle doublant leur courage, elles se mirent à exercer leur apostolat sans réserve, avec une patience et une aménité incomparables. Quelque actifs que fussent leurs soins, elles n'obtinrent rien. Le malade repoussa avec dédain et avec mépris la médaille de Lourdes, ainsi que le saint scapulaire du Carmel et celui de la bonne mort.

M. le chanoine curé de la cathédrale travaillait de concert avec les Filles de la Charité, ainsi qu'un laïque, jeune homme très-connu par sa science et sa pitié, à la conversion de l'apostat. Tous travaillaient... mais les tentatives étaient vaines ; Augustin admirait la charité de tous, en faisait l'éloge, et demeurait impassible et dur comme un rocher...

Le curé de notre métropole, qui ne demeurait auprès du malade que par pure charité chrétienne, car il était convaincu désormais que tout effort, toute tentative étaient inutiles auprès d'Augustin, imagina néanmoins un moyen.

Depuis plusieurs années, *la pieuse Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur est canoniquement érigée dans l'église de sainte Marie-Madeleine de cette cité* ; il fit donc inscrire le nom d'Augustin dans les recommandations de la pieuse Association, et par l'entremise des Filles de la Charité, il envoya *une médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur* à Augustin, si revêche à tout moyen de salut ; celui-ci la reçut avec la même indifférence glaciale qu'auparavant. Il la fit placer ensuite je ne sais dans quel endroit de la chambre.

Le seize juillet, fête de N.-D. du Mont-Carmel, nouvelle tentative du curé et nouveau refus du malade. Peu après, le pieux et noble jeune homme dont nous avons parlé intervint à son tour. Il voulut lui aussi visiter le malade, et s'il fut d'abord congédié avec politesse, à force d'instances, il parvint à se faire accueillir.

Augustin Vittorini fut tellement saisi des manières affables de ce jeune homme, que le 22 juillet, il lui écrivit au crayon quelques lignes de remerciement. Dans son langage tout-à-fait protestant, il le rassura sur ses obligations religieuses, déclarant qu'il suivrait toujours la voix de sa conscience, *éclairée par la révélation*.

Sans se laisser décourager, ce jeune homme lui écrivit une lettre très-touchante. Faisant plutôt appel au cœur qu'à l'intelligence d'Augustin Vittorini, il le conjurait de pourvoir sérieusement à l'intérêt de son âme. Il courut prier les Filles de la Charité de vouloir bien remettre cette lettre en son nom entre les mains du malade, mais il trouva ces religieuses froides, découragées et presque décidées à ne plus se rendre que rarement auprès d'Augustin, puisqu'il s'obstinait chaque jour davantage. Quand il fut certain qu'un parti si désespéré avait été pris, saisi de tristesse, il reconnut dans cette décision une ruse habilement voilée de l'esprit des ténèbres, qui voulait tenir éloignées de sa victime ces âmes angéliques.

Aux prières des particuliers et des communautés, ses anciens frères en religion eurent la pensée d'a-

jouter un triduum public, dans l'église de sainte Marie de Collemaggio, en l'honneur de la Mère de Dieu, sous le vocable de *Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus*, pour recommander à cette bonne Mère cette conversion *désespérée*.

Le triduum fut terminé par une messe à l'autel où se vénère l'image de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* (23 juillet, fête de sainte Marie-Magdeleine). Jusqu'à ce moment, Augustin Vittorini avait toujours affirmé avoir la conscience tranquille au sujet de ce qu'il avait fait depuis 1864, et il le croyait; mais ce jour-là, jour de grâce, Marie, écoutant les prières de tant de saintes âmes, bouleversa l'esprit d'Augustin, qui perdit tout à coup son calme trompeur. Un trouble d'abord, une vague inquiétude ensuite, puis l'idée du sacrement de pénitence tinrent en suspens son esprit durant tout ce jour.

Le 26 juillet le trouble était à son comble; Augustin Vittorini ne luttait plus contre lui-même, mais contre la sainte Vierge, comme il l'a manifesté lui-même; ce combat dura environ quatre heures. Une voix qu'il croyait entendre lui *ordonnait de porter la médaille de Notre-Dame du Sacré-Cœur, qu'il avait reçue du chanoine curé de la cathédrale*. Comme il s'obstinait, il entendit, ou du moins il lui parut entendre la voix plus forte, plus impérieuse qu'auparavant. Vaincu enfin, il demanda la *médaille*; il voulut qu'elle fut attachée à un cordon, se la passa au cou, et, ce qu'il n'avait pas fait depuis plus de 13 ans, il récita avec une vive piété la salutation angélique.

Il n'avait pas encore terminé cet *Ave Maria*, il n'avait pas encore placé sur sa poitrine oppressée la médaille miraculeuse, et la tempête, qui trois jours auparavant l'avait agité, revint avec plus de fureur. Ce n'était plus alors un simple trouble, mais une agitation profonde et très-sensible. Ce n'était pas une vague terreur, c'était une main mystérieuse qui l'étreignait. Il voyait, il touchait le bien qui lui manquait, il voulait le posséder. « *Je n'aurai pas de repos, s'écrie-t-il, je ne fermerai pas les yeux au sommeil si je n'ai auparavant le bonheur de faire ma confession.* »

De sa main il écrivit au chanoine, curé de la métropole, le priant de venir en toute hâte à sa maison, et de peur que celui-ci ne tardât trop, il fit des instances pour qu'on appelât en son absence le premier prêtre qu'on rencontrerait. Il était un peu plus de deux heures après-midi. Le chanoine, pressant le pas, arriva enfin.

En un instant, le visage du malade devint calme, et sans attendre les politesses d'usage, « *vous me demandez une rétractation, dit-il, me voici prêt à vous la donner : Je crois à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ; je crois que vous êtes un de ses ministres, je veux me confesser, et, avant tout, je vous déclare être prêt à vous obéir sans réserve en tout ce qu'il vous plaira de m'imposer.* »

Le spectacle est digne des Anges qui en ressentent une indicible joie !

L'apostat Augustin Vittorini est aux pieds du con-

fesseur, il lui dévoile ses fautes en pleurant, en sanglotant ; à ses larmes, le prêtre ne peut retenir les siennes ; il pleure de tendresse à la vue d'un si grand coupable : il pleure de joie en présence d'un prodige si étonnant. La confession entendue, le chanoine, pour donner au pénitent la facilité de se rappeler ses fautes, que les années avaient probablement fait oublier, et surtout pour se conformer aux dispositions des saints Canons en telle circonstance, remet la grâce de l'absolution au lendemain. Quand le malade eut ainsi déposé le fardeau qui pesait sur son âme, un torrent de joie céleste inonda cette âme encore enchaînée, mais en voie de retour vers le Seigneur. Cette joie est fille de la paix et du calme, joie non pas imaginaire ni affectée, mais réelle et sincère, parce qu'elle est le fruit de la grâce de Jésus-Christ qui peut seul la produire dans le cœur du pécheur repentant. Cette joie arriva à son comble le jour suivant, quand délivré des censures, rétabli en grâce par le sacrement de la réconciliation, le malade reçut Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques.

Le Père Joseph Augustin Vittorini de Preturo fit l'abjuration de ses erreurs, et il écrivit de sa main sa rétractation. Il obtint d'être réhabilité dans l'ordre de St-François, auquel il me semble qu'il a procuré plus de gloire par sa conversion qu'il ne lui a causé de honte par son apostasie.

La grâce acheva bientôt son œuvre. Le cher converti se tourna vers Dieu pour obtenir de sa bonté un détachement total de tout ce qu'il avait eu

de plus cher, et de tout ce qui l'entourait ; et Dieu, toujours plein de miséricorde, exauça sa prière, selon qu'il l'attesta lui-même à son intime ami, et comme les faits vinrent le prouver.

Quand la grâce l'eut changé, combien de fois ne l'entendit-on pas répéter : « *Si Dieu m'accordait santé et force, seulement pendant quelques jours, je voudrais aller à travers les rues, à travers les places publiques, prêcher la puissance de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, l'aveuglement et la sottise de ceux qui se détournent de Dieu.* » Le Seigneur agréa ce désir et le rendit méritoire pour le Père Joseph, mais dans sa sagesse infinie, il n'en voulut point l'exécution.

Trente-cinq jours s'étaient écoulés depuis la merveilleuse conversion du Père Joseph Augustin Vittorini de Preturo ; chacun de ces jours, le Père se confessait et communiait avec une telle ferveur, qu'il paraissait ainsi vouloir réparer le passé ; il supporta avec une patience et une résignation admirables ses dernières et douloureuses souffrances, les acceptant de la main de Dieu comme une expiation de ses péchés.

Il ne cessait de remercier tous ceux qui s'étaient intéressés à son bien, et il paraissait ne pas pouvoir comprendre comment il avait pu y avoir tant de charité à Aquilée pour son humble personne.

« *Si je fusse mort quinze jours avant le 26 juillet, répétait-il souvent en parlant de la Tendresse de Marie envers les pécheurs, si Dieu n'avait eu pitié de moi, si la bonne Mère Marie n'avait parlé au Cœur*

« *de son Fils, s'il m'avait rejeté loin de lui, oh ! que je
serais malheureux, je serais éternellement perdu.* »

« *Oui, se plaisait-il à dire, oui, je dois le miracle de ma
conversion à NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR
dont la médaille, à peine placée sur ma poitrine, a été
aussitôt pour mon cœur comme un charbon ardent, qui
ne m'a pas permis de passer la nuit sans me réconcilier
auparavant avec Dieu par l'entremise de son prêtre.* »

Il demeura dans ces sentiments jusqu'au 30 août, dernier jour de sa vie agitée. Assisté presque continuellement par trois prêtres, il ne faisait que prier. Les dernières paroles qui sortirent de sa bouche furent celles-ci : *Priez pour nous, pauvres pécheurs.*

Accablé sous l'intensité du mal, il les prononçait encore, mais d'une voix confuse, interrompue. Après deux heures d'une dernière agonie, il s'endormit doucement dans la paix du Seigneur, sous le regard bienveillant de *Notre-Dame du Sacré-Cœur...*

(Extrait du discours funèbre du Prevot H. Gualtieri).

N° 335,251. — *Guérison remarquable de M. Blanchard, de Nantes, obtenue par Notre-Dame du Sacré-Cœur.* — Le 8 octobre dernier, une de nos bonnes sœurs recevait une lettre alarmante lui apprenant que son père, monsieur Blanchard, était gravement malade. Madame Blanchard demandait instamment une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, « pour que Dieu lui conservât son mari, ou lui donnât le courage de se soumettre à sa sainte volonté. » Presqu'en même temps, le prêtre dévoué du clergé

de la paroisse de Saint-Clair qui assistait le pauvre malade, écrivait à sœur X. M. : « J'arrive de voir votre excellent père, ma bonne sœur ; un grand sacrifice vous est demandé, et à l'heure où vous recevrez cette lettre, peut-être le bon M. Blanchard aura-t-il paru devant Dieu. Priez, priez beaucoup ; vos prières et celles de toute votre communauté continueront à bien préparer à la mort votre cher malade, et à obtenir pour votre mère les grâces dont elle a si grand besoin. » La mort était donc imminente. M. Blanchard avait reçu les derniers Sacrements ; et même, durant une crise qui semblait devoir être la dernière, les prières des agonisants avaient été récitées.

Les médecins, de leur côté, regardaient comme vains et inutiles tous les efforts de la science. Que l'on en juge d'après les termes de la lettre écrite par l'un d'entre eux, le médecin ordinaire de M. Blanchard, à sœur X. M. :

« Voici, ma chère sœur, touchant la maladie de
« monsieur votre père et les circonstances qui ont
« accompagné son retour à la santé, le récit abrégé
« de mes souvenirs ; souvenirs d'autant plus fidèles,
« que cette guérison m'a profondément frappé au
« point de vue médical, et m'a prouvé que l'heure du
« Maître n'est point la nôtre, ni celle de nos calculs
« et de nos affirmations les mieux basées.

« Monsieur Blanchard fut atteint, vers le milieu de
« septembre 1878, d'une fièvre typhoïde. Dans les
« premiers jours d'octobre, la maladie s'accrut, et
« l'état devint rapidement pitoyable, *désespéré*.

« Devant un cas aussi grave, je demandai un médecin consultant. On m'adjoignit un de mes anciens maîtres, praticien très-distingué et très-expérimenté, médecin à l'hôpital de Nantes. Il vint trois fois, à quelques jours d'intervalle, visiter le malade. La dernière fois, c'était le 9 octobre.

« Depuis la veille, votre malheureux père était dans l'état le plus lamentable, étendu sur le dos, sans aucun mouvement. Ses paupières affaissées se relevaient avec peine pour laisser voir un œil hagard, atone, sans vie; la pupille était devenue insensible, soit qu'on approchât, soit qu'on éloignât la lumière; la langue était sèche comme du parchemin; le gosier rétracté ne laissait passer quelques gouttes de liquide qu'au prix des plus vives souffrances et d'accès de suffocation, pouvant faire craindre de voir le patient expirer d'un moment à l'autre; le ventre était ballonné, le nez froid, les narines pulvérulentes. Un râle violent, navrant, mêlé à un hoquet spasmodique secouait de temps en temps ce pauvre corps. La mort avait déjà commencé son œuvre, et la trachée paralysée n'avait plus la force d'expulser un dernier crachat. En un mot, tous les symptômes de l'agonie, de la suprême lutte d'une vie qui va s'éteindre, étaient manifestes.

« A cette vue, mon confrère échangea avec moi un regard significatif, puis il avoua, avec tout le ménagement que comportaient les circonstances, aux personnes présentes, que tout était désormais dé-

« *sestéré*. Il prescrivit quelques règles et précautions
« d'hygiène, et nous nous retirâmes.

« Le lendemain, à mon réveil, je demandais à mon
« domestique si l'on n'était point venu chercher un
« billet de décès pour M. Blanchard. Sur sa réponse
« négative, je me rendis à ma visite accoutumée du
« matin : je trouvai le malade dans le même état que
« la veille. Cet état se prolongea durant toute la
« journée ; et, le lendemain, le malade avala devant
« moi, à mon grand étonnement, quelques gouttes
« d'eau, puis quelques cuillerées de bouillon.

« Les jours suivants, dernière quinzaine d'octobre,
« l'amélioration devint plus évidente, et j'assistais
« *contre tout calcul, contre toute prévision humaine*, à la
« véritable *résurrection* d'un organisme que j'avais
« cru mort. A partir de ce moment, la convalescence
« s'effectua franchement, sans secousse, sans inci-
« dent, et aussi sans aucun remède. J'avais trop
« constaté l'inanité des médicaments pour venir trou-
« bler l'œuvre d'un plus puissant que moi.

« Agréez, ma chère sœur, etc. »

Qu'y a-t-il à ajouter à ces paroles si claires et si loyales, sinon à dire que la neuvaine, demandée par madame Blanchard, fut commencée aussitôt après la réception de sa lettre, dès le mercredi 9 ; et que, dans les prières de cette neuvaine, il y avait celles d'une fille qui voulait devoir à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* la guérison de son père bien-aimé ?.. Marie entendit ces prières. Elle fit ce que les médecins étaient impuissants à faire ; Elle rappela le pauvre moribond des

portes du tombeau. Et c'est le jeudi, 10 octobre, jour où le saint sacrifice de la Messe était offert aux intentions de la neuvaine, à l'autel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*; c'est ce jour même que, d'après le témoignage du médecin, la mort s'arrêta dans son œuvre.

Et aujourd'hui, on lit, parmi les ex-voto de la chapelle, celui-ci : « Merci à Vous, ma bonne Mère, *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui avez ramené à la vie mon mari agonisant. » La pose de cette plaque avait été un premier acte de reconnaissance : il y en eut un deuxième bien touchant.

Le mardi, 6 mai dernier, durant la Messe de Communauté, en notre chère chapelle, on voyait, au moment de la Communion, agenouillés à la sainte Table, un père et une mère, et entre eux deux, leur fille religieuse. C'était monsieur et madame Blanchard, et sœur X. M. qui, dans une fervente communion, venaient remercier le bon Dieu de la grande grâce obtenue par la toute-puissante intercession de Marie. Le pèlerinage avait été promis si la guérison était accordée ; et le malade, parfaitement guéri, venait avec un bonheur sans pareil, acquitter, envers *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, la dette contractée en son nom.

J'eus la joie de passer pendant deux jours de longs moments avec M. Blanchard ; j'eus même l'occasion de faire avec lui une promenade de plusieurs heures, où je fus fatigué le premier, et je pus constater que l'œuvre de la très-sainte Vierge était parfaite ; car, d'une part, la guérison était complète, et, d'autre

part, la grâce en tombant dans des âmes fidèles, y avait agrandi la foi, et accru la ferveur.

Gloire donc à l'auguste Marie ! Gloire à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ! Par Elle tout nous vient du Cœur de Jésus ; par Elle, tout nous ramène à ce divin Cœur.

J'arrive maintenant à la deuxième faveur très-marquante qu'il a plu à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* de nous accorder en ces derniers temps. C'est une des sœurs de la maison qui en a été l'objet.

N° 335,252. — *Guérison instantanée de sœur Eléazar-Marie, obtenue par NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.* — Sœur Eléazar-Marie, après avoir langui longtemps, ne pouvant plus dominer un état de faiblesse générale, fut obligée de prendre l'infirmerie dans les premiers jours de février de cette année 1879.

Le médecin ne parut pas bien connaître tout d'abord sa véritable maladie. Une toux persistante, semblant indiquer une affection de poitrine, plusieurs vésicatoires furent successivement appliqués, sans amener toutefois un bon résultat.

Néanmoins, la malade voyant ses sœurs d'emploi surchargées par son absence, voulut essayer de reprendre son travail ; mais bien, il faut l'avouer, contre le gré du médecin, qui la condamnait à un long repos et lui assurait que bientôt elle retomberait.

Ces prédictions de l'homme de l'art ne tardèrent pas à se réaliser. Dès la mi-mars, sœur Eléazar était contrainte, malgré tout, de reprendre l'infirmerie. La faiblesse l'envahissait, ses forces diminuaient gra-

duellement; il lui fallut garder le lit. Bientôt, du reste, de nouveaux symptômes annoncèrent la véritable nature du mal dont elle était atteinte. A une fièvre continuelle et résistant à tous les remèdes, s'ajoutait un engourdissement général, particulièrement dans le dos et les articulations.

Etonnée d'abord, la pauvre sœur ne tarda pas à savoir ce que cet engourdissement étrange présageait; car ses jambes, déjà si faibles, lui refusèrent absolument leur service. J'en pus acquérir la certitude un jour que je passais par l'infirmierie, à un moment où on l'avait levée. Je lui demandai, devant sa Supérieure, de faire quelques pas, appuyée sur deux de ses sœurs. Elle n'avait pas encore fait le troisième, quoique soutenue à droite et à gauche, qu'elle retombait épuisée dans son fauteuil. Les larmes, en même temps, qui coulaient de ses yeux, attestaient ses souffrances; mais, plus encore, l'idée qu'elle avait de la gravité et des conséquences de son mal.

Il n'y avait plus, en effet, à s'y méprendre: la moëlle épinière était attaquée; et, le médecin le constatait. Toutefois, pour plus de sûreté, il appelait en consultation deux de ses confrères, dont le sentiment fut conforme au sien; et, d'un commun accord, ils décidèrent l'application immédiate de six caustères le long de l'épine dorsale.

On était alors aux premiers jours de la semaine sainte. Comment, en face de ce mal si grave, ne pas se rappeler que, dans cette même infirmerie, trois ans auparavant, et dans les mêmes jours, la même

maladie consumait une autre sœur, à qui *Notre-Dame du Sacré-Cœur* avait rendu *subitement* la santé ? Comment ne pas se rappeler la neuvaine et la guérison de sœur Saint-Caprais.

Commençons une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* le mercredi saint et qui finira le jeudi de Pâques, jour anniversaire de la guérison de sœur Saint-Caprais : telle fut la pensée de tous.

La neuvaine fut donc entreprise, et avec une confiance très-grande. Néanmoins, la fièvre, les souffrances, la faiblesse allaient en augmentant chaque jour. La malade ne pouvait plus quitter le lit sans s'exposer à des syncopes. Et cependant le jeudi arrivait ; et, il avait été dit qu'on la porterait, en ce jour de clôture de la neuvaine, à la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour qu'elle y assistât à la sainte Messe célébrée à son attention, et qu'elle y communîât. Mais comment pourrait-on la transporter ? Comment pourrait-elle se tenir dans son fauteuil tout le temps de la messe ? Autant de questions vraiment bien embarrassantes.

Toutefois, la confiance de sœur Eléazar était si grande, la confiance générale s'harmonisait si bien avec la sienne que, sans tenir compte des difficultés, on se préoccupa simplement de la porter dans la chapelle où *Notre-Dame du Sacré-Cœur* devait la guérir. — Ce raisonnement ne manquait pas de témérité, je l'avoue ; mais c'était une de ces pieuses témérités que la très-sainte Vierge ne repousse pas, et qu'Elle inspire quelquefois.

La pauvre Sœur infirme est donc transportée à la chapelle et installée dans son fauteuil, près de l'autel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Elle communie ; tout se passe à merveille ; on n'attend plus que la guérison !.. Et cependant la messe se termine, les prières de la neuvaine sont récitées, et elle ne se lève pas, elle ne marche pas ! Bien plus, à la grande surprise de tous, oserai-je dire, on la remporte dans le triste fauteuil.

Pourtant, ce n'était pas un faux sentiment de confiance qui avait traversé les âmes. *Notre-Dame du Sacré-Cœur* avait accordé, comme on le Lui avait demandé, la grâce de la guérison de la malade. Mais tout s'était passé si doucement, que rien n'avait extérieurement indiqué cette grâce. Il fallait qu'un nouvel essai des forces vint révéler l'œuvre accomplie par Marie durant la sainte Messe.

Cependant, on emporte toujours sœur Eléazar... Mais, au moment où les porteuses font halte un instant avant de gravir l'escalier de l'infirmerie, obéissant à une nouvelle impulsion de confiance, elle met pied à terre, quitte le fauteuil, remercie ses porteuses, et acceptant simplement le secours d'un bras, elle monte les deux volées d'escaliers qui conduisent aux appartements des sœurs.

Arrivée-là, elle parcourt de long en large les grands corridors sous les yeux émerveillés de ses sœurs venues en toute hâte. Sa bonne Supérieure lui fait prendre une demi-tasse de chocolat pour restaurer ses forces ; et puis, durant toute la récitation d'un chapelet d'action de grâces, elle recommence sa

marche de plus en plus assurée. Sœur Eléazar *était guérie* : nos pressentiments ne nous avaient point trompés.

Le soir, je devais donner aux sœurs une instruction en mémoire de sœur Saint-Caprais. A cette instruction, il y avait une assistante de plus, et qui fut même la première arrivée : c'était la bonne sœur guérie le matin.

Notre-Dame du Sacré-Cœur avait voulu, en nous gratifiant d'une guérison nouvelle, célébrer Elle-même l'anniversaire de l'insigne faveur qu'Elle avait accordée trois ans auparavant, en ce même jour. Aussi, avec quelle joie nous lui chantâmes l'hymne de sa propre action de grâces, son glorieux Magnificat, pour Lui dire toute notre reconnaissance et tout notre amour.

Oui, gloire à NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS !

Depuis le jour de sa guérison, sœur Eléazar a repris son emploi de pharmacienne, et elle use de la santé que *Notre-Dame du Sacré-Cœur* lui a rendue pour consacrer ses soins aux nombreux malades de notre maison.

L'abbé BONTEMPS,
Aumônier à l'hôpital de Niort.

Niort, 16 juillet 1879.

Voici la relation de la guérison si remarquable de la sœur Saint-Caprais dont il est question dans le récit précédent.

Guérison subite de sœur Saint-Caprais. — Sœur Saint-

Caprais, c'est le nom de notre miraculée, remplissait, depuis quelques mois, les fonctions de veilleuse, qu'elle avait elle-même sollicitées, consacrant ainsi ses nuits au service des malades, lorsqu'il lui fallut s'arrêter et prendre le chemin de l'infirmerie. Elle dépérissait sensiblement, de vives douleurs l'affligeaient et entravaient tous ses mouvements; elle souffrait particulièrement de la tête, et ses jambes fléchissaient sous elle. C'est le 10 octobre 1875 qu'elle entra à l'infirmerie, pour n'en sortir que le 20 avril 1876, jour de sa guérison.

La pauvre sœur pensait souvent à la mort durant sa maladie; et cette pensée avait d'autant mieux sa raison d'être, qu'indépendamment des appréhensions légitimes que lui donnait la gravité de son mal, elle eut à être spectatrice, vers la fin de décembre, de l'agonie et de la mort d'une de ses bonnes sœurs, de son âge, de son noviciat, qui rendit le dernier soupir dans le lit voisin du sien. Il nous semble encore l'entendre jeter ses derniers adieux coupés de sanglots à sa sœur qui partait pour la Patrie et lui dire : « Ah! sœur Chrysologue, si le bon Dieu voulait me faire la grâce de vous accompagner, de partir avec vous!.. » — Mais sœur Chrysologue partit seule; et notre bonne sœur Saint-Caprais n'eut plus, en face d'elle, que le lit désormais vide de sa sœur et amie; et sur elle, qu'une infirmité et des souffrances qui semblaient s'enraciner de plus en plus et envahir peu à peu son organisme. Du reste, la source du mal apparaissait dans sa triste réalité; des symptômes incon-

testables trahissaient une maladie de la moëlle épinière; la colonne vertébrale était atteinte, et le mal faisait de rapides progrès.

Les médecins pensèrent alors, pour combattre plus énergiquement le mal, à appliquer des deux côtés de la colonne vertébrale, au lieu des vésicatoires qu'ils avaient fait poser tout d'abord, vingt-quatre cautères. Mais, ce fut en vain que la pauvre sœur, subit la dure épreuve du fer rouge : son état, loin de s'améliorer, ne fit que s'aggraver. C'est alors qu'on fit une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. On la commença le 12 avril.

On pria avec ferveur, et Marie daigna exaucer les prières. Cependant, il se passa durant cette neuvaine ce qui a lieu le plus habituellement : l'état de la malade s'aggrava de telle sorte qu'au jour de la clôture, il ne parut pas possible de faire transporter la sœur à la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, comme on se l'était proposé tout d'abord.

Je lui portai donc la sainte communion dans son lit. La pauvre malade reçut Jésus avec foi et amour; mais Jésus ne la redressa pas encore, car elle était toute courbée, et même la journée fut mauvaise. On eut cependant regret de n'avoir pas fait porter, le matin, la malade à la chapelle. Nous craignions que Dieu n'eût vu en cela un manque de foi dont il nous reprenait, en refusant une guérison si instamment demandée; à ce moment, il était près de 5 heures, moment auquel les sœurs font leur oraison du soir. Il fut décidé qu'on allait, malgré tout, porter la ma-

lade à la chapelle, et que l'on ferait en sa présence les dernières prières de la neuvaino.

Sœur Saint-Caprais reçut donc la visite de sa bonne Supérieure, qui lui imprima un nouvel élan de foi et de ferveur. On la vêtit comme on put; ses sœurs les plus fortes la portèrent jusqu'au bas de l'escalier de l'infirmerie; puis on la roula dans une petite voiture jusqu'à la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*; enfin, on la plaça devant l'autel et la statue de Marie.

Agenouillée sur le marchepied, je fis les prières de la neuvaine, auxquelles répondaient, du fond de leur âme, les quarante et quelques sœurs de la maison. Nous arrivâmes à la fin, et notre pauvre infirme était toujours dans son fauteuil.

L'oraison du soir était remplacée, ce jeudi, par une instruction que je faisais aux sœurs. Je me mis donc à parler; j'avais à deux pas de moi sœur Saint-Caprais; et j'avoue que sa vue me donnait par moments quelques distractions. La voyant à deux ou trois reprises, faire un léger mouvement, j'en concluais, mais à tort, qu'elle souffrait davantage; et, dans cette pensée, je me hâtais d'arriver à la fin de mon instruction, que je terminai par le *Regina Cæli*, en me retournant vers l'autel.

Au moment où je disais le verset : « *Gaude et lætare, Virgo Maria, alleluia!* » j'entends derrière moi quelques exclamations à demi contenues, dominées immédiatement par la voix de la Mère Supérieure s'écriant : « *Ah! M. l'aumônier, elle est guérie!* » je me retourne, en disant le répons : « *quia surrexit Domi-*

nus vere, alleluia ; et je vois, en effet, ma sœur Saint-Caprais, vraiment debout comme Notre-Seigneur vraiment ressuscité, le visage éclairé par un doux sourire, et l'œil fixé sur l'image de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui est en face d'elle. On enlève... le fauteuil inutile désormais ; et la nouvelle protégée de Marie fait aussitôt, précédée par sa Supérieure fière et ravie, le tour de la chapelle, pendant que toutes les voix chantent le *Magnificat*.

Sœur Saint-Caprais, était en effet, complètement guérie. Alors que, durant mon instruction, je la voyais se retourner un peu, c'était le travail de sa guérison que je voyais s'opérer ; car c'est à ce moment, nous dit-elle ensuite, qu'elle ressentait comme une suave chaleur qui courait doucement le long de son épine dorsale ; et cette chaleur, en passant dans la moëlle de ses os, lui rendait la vertu et la vie qui lui manquaient.

Le soir même, la Sœur guérie par la Patronne des *causes désespérées* assistait à tous les exercices de la communauté ; et sa Supérieure put lui donner tout de suite un nouveau service pour exercer son zèle et sa charité.

Vive à jamais *Notre-Dame du Sacré-Cœur* !

Edouard BONTEMPS,

Aumônier de l'hôpital de Niort.

Pour ne pas fatiguer le lecteur nous nous contenterons d'indiquer sommairement quelques-unes des faveurs obtenues par l'intercession de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

1. — Guérison instantanée, le 31 janvier 1867, au quatrième jour d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de M^{lle} Marie Leroy, complètement privée depuis quatorze mois de l'usage de la parole, dans la communauté des religieuses, de Saint-Charles, de la paroisse Ste-Barbe Outre-Furens, à St-Étienne.

Récit de M^{lle} Leroy. Annales mai 1869.

2. — Guérison instantanée, au 8^e jour d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, à Coullons (Loiret), d'une cataleptique, dont les yeux étaient paralysés depuis trente-cinq jours.

Récit de M. l'abbé Loiseau, vicaire de la paroisse, 7 avril 1869.

Annales mai 1869.

3. — Guérison subite, pendant une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, le jeudi dans l'octave du Très-Saint Sacrement, 1869, d'une sœur qui était devenue aveugle au monastère des religieuses Bénédictines de Mantes.

Récit de la Supérieure, Annales 1869, page 178.

4. — Guérison subite, après une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, le 1^{er} juin 1869, à Gand, Belgique, de sœur M. Innocentia, atteinte depuis sept ans d'une maladie de l'épine dorsale.

Récit de la sœur guérie. Annales 1870, p. 16.

5. — Guérison subite, à la suite d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, le 1^{er} novembre 1869, à l'hospice de Niort, de Madeleine Gonban, estropiée du bras gauche depuis dix ans.

Récit de l'Aumônier, Ann. 1870, page 62.

6. — Guérison subite, à la Canouyne, après une

messe célébrée en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, d'une petite fille mourante.

Récit du Curé. Ann. 1870, page 67.

7. — Guérison d'un cas extraordinaire de folie, après un pèlerinage fait à *Issoudun*, le 22 juillet 1869.

Récit de la Religieuse qui a conduit la malade.
Annales 1870, page 84.

8. — Guérison subite, le 16 décembre 1869, après une neuvaine et une promesse à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Mlle Célestine Dan, atteinte depuis quatre ans d'une cruelle maladie et d'une paralysie des yeux, à l'orphelinat des Filles de la Charité, à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Récit du Curé, de l'Aumônier et de la Supérieure.
Annales 1878, page 85.

9. — Guérison subite, au 31 mai, fête de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Jean Pelletier, atteint d'une maladie incurable à l'œil depuis huit ans.

Récit de M^{lle} Alix Burelle. Ann. 1872, p. 242.

10. — Guérison subite, au troisième jour d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de M^{lle} Albertine, atteinte d'une coxalgie réputée incurable, à l'hospice de Belleville, Paris.

Récit de M. F. Duvelleroy. Ann. 1873, p. 40.

11. — Guérison subite d'une sœur de la Sagesse, à la Maison de la Providence, à Versailles, après des prières à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Récit de la Supérieure. Ann. 1874, p. 42.

12. — Guérison, le 9 septembre 1873, de Jules Pichard, privé de l'usage de ses jambes depuis trois

mois, après avoir été porté en pèlerinage à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun.

Ann. 1873, p. 276.

13. — Guérison subite, au premier jour d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, d'une religieuse Clarisse atteinte d'une maladie incurable.

Récit d'une sœur Clarisse. Ann. 1874, p. 43.

14. — Guérison subite, à Guatemala, Amérique centrale, le dernier jour d'une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de sœur Marie Josefa, religieuse de Notre-Dame, arrivée à la troisième période de la phtisie et réputée incurable.

Attestation du docteur. Ann. 1874, page 67.

15. — Guérison subite, après un triduum à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, le 24 mai 1874, de M^{lle} Anna Zan, privée depuis deux ans de l'usage de la jambe gauche, à Venise, Italie.

Récit de D. Poli, vicaire de Saint-Sébastien.

Annales 1874, page 140.

16. — Guérison instantanée, le 14 août 1874, à la première vue d'une statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* de Mlle Florence Broes, atteinte d'une maladie incurable depuis trente-trois mois, à Lierre, Belgique.

Récit de M^{lle} Florence. Annales 1874, page 260.

17. — Guérison instantanée, après un pèlerinage auprès d'une statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, à Nivelles, Belgique, de Mlle Victoire Ladrière, paralytique depuis *treize ans*.

Récit des journaux Belges. Annales 1874, page 285.

18. — Guérison instantanée, après une neuvaine à

Notre-Dame du Sacré-Cœur, de Mlle Gennotte, à Havelange (Belgique), malade depuis quatre ans d'une maladie incurable.

Récit de l'*Echo de Namur et de la Guirlande de Marie*,
Janvier 1875, Annales 1875, page 89.

19. — Guérison instantanée, à Gênes, le 6 juillet 1875, de sœur Rose, obtenue pendant que les compagnes de la malade faisaient pour elle un pèlerinage à la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Récit du journal *Figlie di Maria*, Août 1875.
Annales 1875, page 263.

20. — Guérison instantanée de Mlle Evira Nelli, à Florence, le 25 mai 1875, après une apparition de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Récit de M^{lle} Evira. Attestation du médecin.
Annales 1875, page 285.

21. — Guérison instantanée, 2 février 1875, de sœur Rose Hayden, fille de la charité de saint Vincent de Paul, obtenue à la suite d'une neuvaine devant une statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun, au collège del'Immaculée-Conception, à Rio Janeiro, Brésil.

Récit de la sœur Hayden et de sa Supérieure.
Annales 1876, page 13.

22. — Guérison instantanée, à Florence, le 2 mai 1876, après 42 mois de maladie, de mademoiselle Laura Caldini, au 2^e jour d'un triduum en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Extrait de la *Semaine religieuse* de Florence du 6 mai 1876.
Annales 1876, page 168.

23. — Guérison subite, après une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Mlle Zoé Rochat, atteinte

depuis 4 mois d'une maladie de la moëlle épinière, à Versailles.

Récit de M^{lle} Zoé Rechat. Annales 1873, page 89.

24. — Guérison subite, à l'hôpital de Niort, 6 avril 1876, pendant une neuvaine à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de Louise Saboureau, malade d'une paralysie.

Récit de l'Aumônier. Annales 1876, page 185.

25. — Guérison subite, à l'hôpital de Niort, le 26 octobre 1876, dans la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de sœur Marie Théodoret, de l'Institut des Filles de la Sagesse, malade d'une tumeur blanche au genou.

Récit de l'Aumônier. Annales 1876, page 287.

26. — Cessation subite du choléra à Trinapoli, Italie, le 15 juin 1872, après une neuvaine publique à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Le lendemain 16 juin on brûlait sur la place à la vue du peuple reconnaissant le char funèbre qui avait servi au transport des cadavres.

Annales 1872, page 293.

Nous n'avons fait qu'indiquer ici sommairement les dates, les noms des personnes et des villes, et le genre de la maladie dont on avait obtenu la guérison... mais tous ces faits sont relatés en détail dans les Annales. Nous allons les publier de nouveau dans une petite brochure de propagande que nous recommandons au zèle de nos Associés. Elle aura pour titre: *Les Merveilles de Notre-Dame d'Issoudun, guérisons instantanées, obtenues par l'intercession de Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Nous ferons de même pour les conversions et autres

faits extraordinaires, en publiant les plus remarquables en diverses brochures.

Plus de *trois cent trente mille actions de grâces*, datées de tous les pays, signées de tous noms, portant toutes leur numéro d'ordre, sont conservées avec un religieux respect dans nos archives, comme le plus beau panégyrique de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Et cette source de grâces qui coule depuis quinze ans, est d'une fécondité étonnante ; chaque jour voit arriver à *Issoudun* une quantité considérable de lettres pour recommander aux prières de l'Association, des affaires *humainement perdues*, des pécheurs dont le cœur est *depuis longtemps endurci*, des tentations *que rien ne peut chasser*, des épreuves *désolantes*, des maladies *incurables*, des difficultés *de toutes sortes*, auxquelles la main de Dieu seule peut remédier.

Le nombre de tous ces cris de détresse, de tous ces gémissements, de toutes ces demandes arrive à plus de *cent mille* par mois, à plus d'un *million* par année..

Chaque année aussi, sur le nombre extraordinaire de grâces obtenues, il y en a, en moyenne, *vingt mille* (1) dont le récit détaillé nous est envoyé, et qui

(1) Quelque consolant que soit ce chiffre, il est évident que beaucoup d'âmes, après avoir obtenu de Notre-Dame du Sacré-Cœur une grâce ardemment désirée, laissent échapper l'occasion d'en rendre témoignage, soit par oubli, soit par difficulté d'écrire, soit par d'autres motifs. Nous ne saurions trop recommander de surmonter tous les obstacles pour rendre gloire à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Sur dix lépreux que Notre-Seigneur avait guéris, un *seul* vint le remercier. « *Et les neuf autres, où sont-ils ?* » disait avec tristesse Notre-Seigneur .. Puisse la miséricordieuse tendresse de Marie n'avoir pas dans l'Association un si cruel reproche à nous adresser !

grossissent ce monument sublime d'éloquents témoignages à la puissance de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, l'Avocate des causes désespérées.

Beaucoup, non contents d'écrire ou de faire écrire les faveurs qu'ils ont reçues, ont encore voulu que les murs de l'église de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun portassent en lettres d'or le cri bien légitime de leur publique reconnaissance ; des milliers de plaques de marbre, *ex-voto* aux plus touchantes inscriptions, racontent aux pèlerins étonnés la puissance merveilleuse de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Si l'arbre se juge par ses fruits, on peut maintenant apprécier la *Dévotion à NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR*.

CHAPITRE XII.

APPROBATIONS ÉPISCOPALES DU TITRE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR ET DE SA DÉVOTION.

On verra plus loin combien sont nombreux les témoignages de haute approbation épiscopale reçus des cinq parties du monde. Ne pouvant reproduire, *in extenso*, dans cet ouvrage tous les mandements, discours et lettres de Nosseigneurs les Evêques, nous en donnerons au moins quelques extraits.

« Pour nous, écrit Monseigneur de la Tour d'Auvergne, lorsque nous examinons, au double flambeau de la tradition et de la doctrine, ce *Titre* si touchant et si beau de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, nous le trouvons juste, exact, légitime : nous le croyons théologiquement justifié. Nous le croyons surtout admirablement accommodé aux besoins de notre époque ; nous voyons qu'il a ses racines dans la sainte Ecriture et dans les Pères ; nous constatons qu'il a reçu les approbations de l'Eglise, et nous bénissons la Providence, qui a placé parmi nous le berceau et le centre de cette magnifique et si douce Dévotion. »

† G.-A., archevêque de Bourges.

(Extrait du Mandement pour le couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur).

« ...Il n'est pas téméraire de le dire, Messieurs
« et mes frères, s'écrie le Cardinal de Poitiers, l'invo-
« cation de Marie, sous le *Titre de Notre-Dame du*
« *Sacré-Cœur* sera un des beaux épis de cette gerbe
« d'honneur offerte par notre âge à la sainte Mère de
« Dieu.

« Ce titre avait déjà reçu la consécration de votre
« autorité, ô pieux Pontife de cette Eglise, il avait reçu
« la sanction de la confiance populaire, et la sanction
« plus haute de l'intervention manifeste du Ciel. Au-
« jourd'hui, le Saint-Siège y ajoute le poids de son
« autorité. Le Pontife qui a proclamé Marie imma-
« culée dans sa Conception, voilà qu'il délègue l'Ange
« de cette Eglise pour couronner cette Vierge en
« son nom, sous le titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur.* »

(Discours de Mgr Pie, évêque de Poitiers, pour le couronnement de
Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun, en présence de quinze prélats,
8 septembre 1869.)

« Ce nom si glorieux, ce Nom si doux de *Notre-*
« *Dame du Sacré-Cœur*, ne peut manquer d'être ac-
« cueilli favorablement par les pieux fidèles, et de
« plaire à Notre-Seigneur comme à sa très-sainte
« Mère.

« Cette *invocation* offre en particulier l'avantage de
« réunir dans une même pensée les deux grandes dé-
« votions qui ont, maintenant surtout, plus d'actua-
« lité, et qui doivent sauver le monde, si le monde
« peut encore être sauvé. »

† M.-J., archevêque de Sens, 1863.

« Ce titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* dit tout ce
« que la piété peut inspirer de délicat et d'affectueux
« envers la Reine des Anges. L'invoquer sous ce
« vocable, c'est proclamer sa puissance sur le Cœur
« de son divin Fils. »

† J.-B., évêque de Valence, 1863.

Aujourd'hui Archevêque d'Albi.

« Je fais des vœux ardents pour que la très-sainte
« Vierge, connue et invoquée sous le titre de *Notre-*
« *Dame du Sacré-Cœur*, ouvre aux justes et aux pé-
« cheurs les sources de grâce et de miséricorde con-
« tenues dans le Cœur de son divin Fils. »

† G., évêque du Mans, 1863.

« Je n'ai nullement tardé à approuver votre gra-
« cieuse et pieuse pensée de grouper en une seule
« *les deux Dévotions* si douces de Marie et du Cœur
« de Jésus. Rien n'est plus cher à une mère que le
« cœur de son fils, et le cœur d'un fils n'aime rien
« tant que sa mère. »

† Fr., év. de Carcassonne, 1866.

« Je ne m'étonne pas de l'attrait que ce nom de
« *Notre-Dame du Sacré-Cœur* a pour les âmes pieuses,
« ni des grâces qu'il obtient à ceux qui le prononcent
« avec confiance et amour... »

† J.-A.-M., év. de Mende.

« J'ai confiance dans les fruits de bénédiction que

« doit produire, pour la sanctification des âmes, la
« nouvelle et *significative* appellation de *Notre-Dame*
« du *Sacré-Cœur* donnée à la Mère de la *divine*
« *grâce...* »

† P., év. du Puy, 1863.

« Sur la terre, cette auguste Vierge *commandait* à
« son adorable Fils ; dans le ciel, Elle ne fait plus que
« le bénir et le prier. Mais son intercession n'est pas
« moins puissante que son autorité. En consacrant
« cette douce persuasion de l'Eglise, le titre de *Notre-*
« *Dame du Sacré-Cœur*, que vous décernez à Marie,
« sera précieux à ses enfants... »

† H., év. de Nîmes, 1863.

« J'approuve de tout cœur et sans réserve l'Asso-
« ciation de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et je désire
« la voir établie et répandue dans tout mon diocèse. »

† Ed. Manning, arch. de Westminster.

« Je recommande instamment à la piété des fidèles
« l'Association en l'honneur de *Notre - Dame du*
« *Sacré-Cœur.* »

† T., évêque de Southwark.

« La fin que se propose l'Association de *Notre-*
« *Dame du Sacré-Cœur*, a droit à ma plus chaleu-
« reuse approbation. Le nom sous lequel vous dési-
« gnez cette Association, est plein d'une *puissante* et
« pieuse signification. Une telle Confrérie et un tel

- « nom paraissent *compléter* la couronne qu'en témoi-
- « gnage d'honneur les fidèles déposent aux pieds de
- « la Mère immaculée du Verbe fait chair. »

† T., év. de Menevia et Newport.

Je trouve ingénieuse et très-pieuse l'appellation de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

† J. Hipp., archev. de Tours, aujourd'hui card. de Paris.

On verra, au chapitre XIV, combien de témoignages d'approbation nous pourrions encore citer.

CHAPITRE XIII.

ÉTABLISSEMENT DE L'ASSOCIATION DE PRIÈRES POUR LE
SUCCÈS DES CAUSES DIFFICILES ET DÉSESPÉRÉES,
EN L'HONNEUR DE N.-D. DU S.-C.

A peine le nom si doux de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* fut-il connu dans le monde, et son image répandue, qu'une confiance des plus filiales s'éleva dans les cœurs. On se sentait attiré à s'unir dans une commune prière, pour honorer d'un culte spécial cette libérale trésorière du Cœur de Jésus. On écrivait à Issoudun pour demander à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* les grâces les plus ardemment désirées ; on lui recommandait *les causes les plus difficiles* ; plusieurs envoyaient leurs noms pour une Association qui n'existait pas encore, même en projet : un grand nombre d'autres en pressaient l'érection et voulaient être les premiers inscrits.

Sa Grandeur Mgr de La Tour d'Auvergne Archevêque de Bourges, vit dans ces communications le doigt de Dieu, et manifesta le désir de voir promptement établie cette Association, qui promettait de si heureux résultats. Le 29 janvier 1864, fête de saint François de Sales, Sa Grandeur approuvait les statuts du règlement de la Confrérie nouvelle, qui fut ainsi érigée canoniquement, par lettre épiscopale, dans la

chapelle des Missionnaires du Sacré-Cœur. Le 6 avril suivant, l'Association se montrait au jour pour la première fois, commençait sa vie publique, ses réunions régulières, ses exercices de zèle et ses prières, qui devaient être couronnés des succès les plus éclatants... Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, assista à cette première assemblée, présidée par Mgr l'Archevêque de Bourges, et publia, avant tout autre, du haut de la chaire chrétienne, la gloire de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Dire l'enthousiasme de la population, son affluence extraordinaire et la joie universelle que reflétaient tous les visages, serait chose impossible. Cette chère population d'Issoudun semblait pressentir toutes les grâces que *Notre-Dame du Sacré-Cœur* allait répandre sur la cité choisie entre toutes, et le retentissement que l'œuvre naissante allait avoir bientôt dans le monde entier.

D'Issoudun, cette humble Association, comme un feu divin poussé par un souffle du ciel, se répandit avec une étonnante rapidité dans le diocèse, dans la France entière, et dans les contrées les plus éloignées. On était encore, pour ainsi dire, à admirer l'apparition subite de cette dévotion, que déjà, des cinq parties du monde arrivaient des témoignages de reconnaissance. L'univers catholique allait bientôt recueillir ces nouveaux trésors de grâces, que Marie se disposait à puiser dans le Cœur sacré de Jésus. C'était comme une suprême ressource que la Miséricorde divine réservait à notre siècle, si tourmenté par l'esprit d'indifférence et d'irréligion.

CONDITIONS, AVANTAGES ET STATUTS DE L'ASSOCIATION
DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

I.

CONDITIONS, LES SEULES QUI SOIENT NÉCESSAIRES.

1° Avoir ses noms de baptême et de famille inscrits sur les registres de l'Association établie à Issoudun (Indre), France. Le nom de religion, pour les religieux et religieuses, peut remplacer les autres noms.

2° Réciter, une fois le matin et une fois le soir, cette courte invocation : « *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, priez pour nous. » (100 jours d'indulgence, Pie IX, 26 juin 1867).

Tous les catholiques de quelque âge, de quelque nation qu'ils soient, peuvent faire partie de cette Association.

On leur conseille, sans leur en faire pourtant la plus petite obligation de conscience, de réciter tous les jours le *Souvenez-Vous à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et d'offrir aux intentions des associés une ou plusieurs communions.

On leur recommande aussi de faire, s'ils le peuvent, au jour de leur admission, une légère offrande au Sanctuaire d'Issoudun, pour les messes et autres frais généraux de l'Association. Mais cette offrande n'est nullement obligatoire.

II.

AVANTAGES.

1° Protection spéciale de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

2° Participation à la messe quotidienne fondée à perpétuité dans la Basilique d'Issoudun, pour le succès des causes difficiles ou désespérées, recommandées à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

3° Participation à une autre messe, dite tous les jeudis, à l'autel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, en faveur des associés.

4° Participation à toutes les prières et bonnes œuvres des Missionnaires du Sacré-Cœur et de tous les membres de l'Association.

5° Les diverses intentions que nos associés nous font connaître sont recommandées le *dimanche suivant aux prières publiques* dans notre Eglise, et, à la fin du mois, par le moyen des Annales, aux prières de tous les associés répandus dans le monde entier.

Outre ces précieux avantages, les Associés ont encore celui de gagner les nombreuses indulgences mentionnées dans le billet de la confrérie.

III.

STATUTS DE L'ASSOCIATION.

1.

Une Association de prières en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour obtenir le succès des causes difficiles et désespérées, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, est canoniquement établie dans la chapelle des Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, à Issoudun (Indre).

2.

Tous les Catholiques de quelque sexe, de quelque nation qu'ils soient, peuvent faire partie de cette Association.

3.

Toute personne associée, pour participer aux avantages de la Confrérie, devra avoir ses noms de baptême et de famille, inscrits sur le registre de l'Œuvre, qui sera conservé avec soin par le Directeur.

4.

Chaque associé pourra recevoir, *s'il le désire*, un billet d'admission représentant *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et une médaille indulgenciée de *Notre Dame du Sacré-Cœur*, pour la porter sur lui avec respect et dévotion.

5.

Le Supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Isoudun est le Directeur de l'Association : en cette qualité, il admet et inscrit sur le registre les personnes qui désirent en faire partie, et signe leur billet d'admission.

Il nomme, s'il le juge à propos, un sous-directeur parmi ses confrères, pour le représenter en toute occasion, et le suppléer en tout ce qui a rapport à l'Association.

6.

Chaque associé est invité à contribuer, s'il le peut, par une offrande volontaire, le jour de son admission,

aux frais et aux dépenses qu'occasionnera l'Association, tels que : offices, messes, illumination pour les saluts, entretien de l'autel, etc.

7.

Les Associés feront en sorte d'offrir et de consacrer tous les matins, à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, toutes les bonnes œuvres, prières, aumônes, actes de piété, mortifications, pénitences, qu'ils feront dans le cours de la journée, d'adorer avec Elle le divin Cœur de Jésus, et d'implorer, par sa *toute-puissante* intercession, les grâces nécessaires pour les besoins qui sont recommandés.

8.

A toutes les intentions mentionnées, les Associés répéteront, au moins une fois le matin et une fois le soir, l'invocation suivante : « *Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous !* (100 j. d'ind.) »

Ils sont exhortés à la réciter le plus souvent possible, ainsi que le « *Souvenez-vous* » à Notre-Dame du Sacré-Cœur, et la petite prière inscrite sur le billet d'admission.

9.

Pour mériter la protection de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, les Associés se souviendront qu'ils doivent éviter avec soin tout ce qui peut contrister le Cœur de Jésus, et chercheront à s'unir à Lui ; en conséquence, ils sont invités à se confesser et à communier

souvent, et, autant que possible, aux jours des fêtes de l'Association.

10.

La fête patronale de l'Association, qui est celle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, se célébrera le 31 mai (1).

Les autres fêtes sont : Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, la Présentation de Notre-Seigneur au Temple, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité de Marie et son Immaculée-Conception, puis les fêtes suivantes :

La fête de Saint-François de Sales, 29 janvier; de saint Joseph, 19 mars; de sainte Catherine de Sienne, 30 avril; du Sacré-Cœur, premier vendredi qui suit l'Octave du Saint-Sacrement; du Précieux-Sang, premier dimanche de juillet; de saint Bonaventure, 14 juillet; de saint Vincent de Paul, 19 juillet; de sainte Marie-Madeleine, 22 juillet; de sainte Anne, 26 juillet; de saint Alphonse de Liguori, 2 août; de saint Joachim, dimanche dans l'Octave de l'Assomption; de saint Bernard, 20 août; de saint Augustin, 28 août; de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, 17 octobre; de sainte Gertrude, 15 novembre; de saint Jean l'Évangéliste, 27 décembre.

Tous les jeudis de l'année, et particulièrement les premiers jeudis de chaque mois, sont des jours de

(1) Ce jour béni est en même temps l'aurore du mois de juin, qui est consacré au divin Cœur de Jésus. C'est Marie qui nous conduit à Jésus.

dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* (1). On exhorte les Associés à l'honorer d'une manière spéciale chacun de ces jours.

11.

Il sera célébré, tous les dimanches de l'année ou au moins le deuxième et le quatrième dimanche de chaque mois, un Office au nom de tous les Associés. Cet Office consistera dans le chant du *Magnificat*, et d'un cantique en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. On y lira quelques actions de grâces. On y fera les recommandations, une courte instruction, si l'on veut, suivie du salut du Saint-Sacrement, après lequel on chantera les invocations suivantes : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis, Cor Mariæ Immaculatum, ora pro nobis, Cor Joseph fidelissimum, ora pro nobis*. Cette réunion aura toujours lieu dans la chapelle des Missionnaires du Sacré-Cœur, en dehors des offices de la paroisse.

12.

Tous les jeudis de l'année, le saint sacrifice sera offert à huit heures et un quart du matin en été, et à huit heures et demie en hiver, à l'autel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour les Associés et pour tous les besoins qui auront été signalés.

(1) Le jeudi est consacré à Notre-Dame du Sacré-Cœur pour deux motifs : le premier, c'est qu'il est comme l'aurore du vendredi, qui est dédié au Sacré-Cœur ; le deuxième, c'est que le jeudi étant le jour du Saint-Sacrement, nous rendons, par *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, des hommages particuliers au divin Cœur de Jésus renfermé dans l'adorable Eucharistie.

Après l'Evangile on fera les recommandations, qui seront suivies de la récitation du « *Souvenez-vous à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, » avec trois fois cette invocation : « *Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous !* » et, après la messe, la prière : *Nous recourons à vous, etc.*, et la même invocation.

La messe du premier jeudi du mois sera appliquée spécialement aux Associés défunts. A la fin, le célébrant récitera, en outre, le *De Profundis*.

Vu et approuvé.

Bourges, le 29 janvier 1864, en la fête de Saint-François de Sales.

† C.-A., Archevêque de Bourges.

Monseigneur s'empressa de soumettre à l'approbation du saint Siège les statuts de cette Association. Pie IX, après s'être rendu compte du but de cette œuvre, de son opportunité, de son efficacité, daigna la sanctionner de sa haute autorité. Dans un bref que nous allons lire, Sa Sainteté approuva l'Association et accorda de nombreuses indulgences.

LETTRE DE S. G. M^{GR} L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

ÉRIGEANT CANONIQUEMENT L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

« Vu la demande à Nous adressée par M. l'abbé CHEVALIER, supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, à l'effet d'être autorisé à fonder canoniquement, dans la chapelle desdits Missionnaires, à Issoudun, une Association de prières en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour obtenir le succès des

causes *difficiles et désespérées*, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel ;

« Vu les statuts de la susdite Association ;

« Considérant que cette Œuvre est souverainement propre à procurer la gloire de Dieu, à développer la dévotion au Sacré-Cœur et à augmenter le nombre des serviteurs de Marie.

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}.

« Une Association de prières, en l'honneur de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, est érigée canoniquement dans la chapelle des Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, à Issoudun.

ART. 2.

« Les Membres de la susdite Association devront se conformer aux Statuts approuvés par nous, à la date de ce jour, et dont copie demeurera annexée à la présente ordonnance.

« Donné à Bourges, etc., le 29 janvier 1864, en la fête de Saint-François de Sales.

« C.-A., Archev. de Bourges. »

CHAPITRE XIV.

FAVEURS ACCORDÉES PAR S. S. PIE IX A L'ASSOCIATION DE
NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN,
DE 1864 A 1875.

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

APPROUVANT L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU
SACRÉ-CŒUR.

PIE IX, PAPE,
A PERPÉTUITÉ

Ayant appris que, dans l'église récemment construite en l'honneur du très-saint Cœur de Jésus, en la ville d'Issoudun, diocèse de Bourges, il existe une pieuse Confrérie de fidèles de l'un et de l'autre sexe, canoniquement érigée ou qui doit l'être bientôt, sous le titre de la Bienheureuse et immaculée Vierge Marie, vulgairement appelée *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, dont les membres s'adonnent ou veulent s'adonner avec zèle aux œuvres de piété et de charité ; désirant que cette Confrérie prenne de jour en jour de nouveaux accroissements, et Nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant et en l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons aux Fidèles des deux sexes, qui, à l'avenir s'y feront

agréger, une Indulgence plénière pour le jour de leur réception, pourvu que, véritablement contrits et s'étant confessés, ils reçoivent le très-saint Sacrement de l'Eucharistie; de même, tant à ceux qui sont déjà inscrits, qu'à ceux qui se feront inscrire plus tard dans ladite Confrérie, Indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'ils se confessent et communient, ou que, en cas d'impossibilité, pénétrés au moins d'une vive contrition, ils invoquent dévotement de bouche, s'ils le peuvent, sinon de cœur, le nom de Jésus.

En outre, à tous les Confrères présents et futurs qui, après s'être confessés et avoir communiqué, visiteront pieusement la chapelle ou l'oratoire de la Confrérie, le jour où ladite Confrérie célèbre sa fête principale; jour fixé par eux une fois pour toutes, avec l'approbation de l'Ordinaire, et le jour de la Conception, de la Nativité et de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie immaculée, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, et qui y prieront pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise; pour chacun de ces jours, Nous leur accordons miséricordieusement dans le Seigneur une Indulgence plénière, et rémission de tous leurs péchés. De plus, à tous les Confrères qui, au moins contrits de cœur, visiteront avec dévotion cette église, ou chapelle, ou cet oratoire susdit aux quatre jours de fêtes désignés, une fois pour toutes, dans le courant de l'année par le même Ordinaire, et y prieront

comme il a été dit ci-dessus, une Indulgence de sept ans et de sept quarantaines ; et pour toute bonne œuvre qu'ils auront accomplie, Nous leur remettons, en la forme accoutumée de l'Eglise, soixante jours des pénitences qu'ils auraient encourues ; Nous accordons aussi que toutes ces Indulgences, tous ces pardons de péchés et toutes ces rémissions de pénitences puissent être appliqués par mode de suffrage, aux âmes des fidèles qui sont sorties de cette vie, unies à Dieu par la charité. Et ce nonobstant toute disposition contraire. Les présentes vaudront à perpétuité.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 7 juin 1864, dix-huitième année de Notre Pontificat.

N. Card. PARACCIANI CLARELLI.

(TEXTE LATIN).

PIUS PP. IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Cum sicut accepimus, in ecclesia, quæ nuper ædificata fuit in honorem sanctissimi Cordis Jesu loci vulgo « Issoudun » nuncupat. Bituricen. diœc., pia et devota utriusque sexus Christifidelium Confraternitas sub titulo B. M. V. Imm. vulgo « *Notre-Dame du SacréCœur* » nuncupat., canonice erecta vel erigenda existat, cujus Confratres et Consorores quam plurima pietatis, et charitatis opera exercere consueverunt, seu intendunt ; Nos, ut Confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus Christifidelibus, qui dictam Confraternitatem, in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi, sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam, ac tam descriptis, quam pro tempore describendis in dicta Confraternitate Confratribus et Consororibus, in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi, ac sancta Communionem re-

fecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti, nomen Jesu ore, si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam; nec non eisdem nunc, et pro tempore existentibus dictæ Confraternitatis Confratribus et Consororibus, vere pœnitent. et confessis ac sancta Communione reffectis, qui prædictæ Confraternitatis ecclesiam, seu capellam vel oratorium, die festo principali dictæ Confraternitatis per eosdem Confratres semel tantum eligendo, et ab Ordinario approbando, nec non Conceptionis, Nativitatis et Assumptionis B. M. V. I. festivitibus, a primis vespèris, usque ad occasum solis dierum hujusmodi, singulis annis, devote visitaverint et ibi pro Christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, ac sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum Indulgentiam, et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper dictis Confratribus et Consororibus saltem corde contritis, qui ecclesiam, seu capellam, vel oratorium hujusmodi, in quatuor anni festis per eundem Ordinarium semel eligendis, devote visitaverint, ibique, ut supra oraverint, septem annos totidemque quadragenas; pro quolibet opere bono autem, quod peregerint, sexaginta dies de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis, in forma Ecclesiæ consueta relaxamus: quas omnes et singulas Indulgentias, peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die VII Junii MDCCCLXIV, Pontificatus Nostri annodecimo octavo.

N. Card. PARACCIANI CLARELLI.

BREF

DU COURONNEMENT DE N.-D. DU SACRÉ-CŒUR

DONNÉ PAR PIE IX,

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Vénérable frère, Salut et bénédiction apostolique.

Nous aussi, nous honorons de cœur Marie, sainte Mère de Dieu et toujours Vierge et Nous faisons tout ce qui dépend de nous pour que les fidèles lui rendent un culte et une vénération qui croissent de jour en jour. C'est donc bien volontiers que nous avons accueilli les demandes de Notre cher fils Jules CHEVALIER, Supérieur des Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus, à Issoudun, diocèse de Bourges, qui, au nom des membres de la confrérie, formée sous le patronage de la bienheureuse et immaculée Vierge Marie et sous le titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, canoniquement instituée, comme on nous l'assure, dans l'église desdits Missionnaires, bâtie en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, nous a demandé humblement que l'image de l'immaculée Vierge Mère de Dieu, honorée sous ce titre, et devenue très-célèbre par la piété et le culte, non-seulement des Membres de la Confrérie, mais de tous les fidèles répandus au loin, puisse être, avec notre permission, ornée d'un diadème. Puisqu'il en est ainsi, après avoir supplié cette céleste Patronne qu'elle ne cesse jamais de nous assister de son puissant secours, Nous et l'univers catholique, et de Nous soutenir parmi tant et de si grandes fluctuations ; Nous Vous chargeons, Vénérable Frère, par la teneur des présentes et par Notre autorité Apostolique de *Couronner* en Notre nom la susdite Image au jour désigné par Vous. Et pour que cette solennité tourne aussi au bien spirituel des fidèles, Nous accordons par la même Autorité et par la teneur des présentes, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe,

qui, le jour même du Couronnement, ou l'un des sept jours qui le suivront immédiatement, s'étant confessés avec un vrai repentir, et nourris de la sainte Communion, visiteront ladite Eglise, et devant l'image de la Mère de Dieu, ornée de son diadème, adresseront dévotement à Dieu de ferventes prières pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise, indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés ; indulgence qui pourra même être appliquée par forme de suffrage aux âmes des fidèles qui, unies à Dieu par la charité, auront quitté cette vie. Les présentes valables seulement pour cette fois.

Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 février 1869, de Notre Pontificat l'an 23^e.

(Place de l'anneau).

N. Card. PARACCIANI CLARELLI.

(TEXTE LATIN.)

PIUS P. P. IX.

VENERABILI FRATRI ARCHIEPISCOPO BITURICENSI.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Sanctam DEI Matrem eandemque semper Virginem MARIAM et nos ex animo colimus, utque fideles effusiori in dies obsequio et veneratione prosequantur, quacumque ope possumus, procuramus. Itaque lubenti animo excepimus dilecti filii JULII CHEVALIER moderatoris Missionariorum Sanctissimi Cordis Jesu Exolduni, vulgo Issoudun, Bituricensis Dsis postulationes, qui nomine Confratrum et Consororum Confraternitatis sub Patrocinio B. MARIE Virginis Immaculatæ, vulgo *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, quæ nominatur, in Ecclesia eorundem Missionariorum, in honorem SSmi Cordis Jesu, ut asseritur, institutæ, ut humilliter a Nobis petiit, ut Imma-

culetæ Virginis DEIPARÆ Imago, illo sub titulo, non modo Confratrum, et Consororum, sed omnium late fidelium pietate et religione maxime insignis, diademate augeri, impetrata a Nobis venia, possit. Quæ cum ita sint, Cœlestem Petronam adprecari ut nunquam desistat Nos, et Catholicum Orbem præsentī ope tueri et in tot tantisque fluctibus fortunare, tibi Venerabilis Frater, eas partes vi præsentium, auctoritate Nostra Apostolica committimus, ut, die per te designando memoratæ Imagini *Coronam* Nostro nomine imponas. Quo autem solemnīa hujus modi vel in spirituale cedant fidelium bonum, omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, qui Coronationis die aut uno ex septem diebus continuis immediate subsequentibus, vere pœnitentes et confessi ac sacra communione refecti, dictam Ecclesiam visitaverint, et ante simulacrum Deiparæ diademate auctum devote pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, quæ etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii, applicari poterit, eadem auctoritate tenore præsentium concedimus. Præsentibus una hac vice valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXIII Februarii MDCCCLXIX. Pontificatus Nostri Anno Vigesimo tertio.

(Locus Sigilli.)

N. Card. PARACCIANI CLARELLI.

— Indulgence de 100 jours accordée par S. S. Pie IX, aux associés du diocèse de Bourges, à la récitation du *Souvenez-vous à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, 13 février 1869.

(Annales, mai 1869).

— Bref de N. S. Père le Pape Pie IX, en février 1869, érigeant l'Association en Archiconfrérie pour le diocèse de Bourges.

(Annales italiennes, 1875).

— Lettre de N. S. Père le Pape Pie IX, le 15 juin

1870, félicitant l'Association de son accroissement, de son dévouement à la sainte Église et de sa foi à l'Infaillibilité pontificale.

(Annales juillet 1870).

— Indulgence de *cent jours* accordée le 26 juin 1867, par N. S. Père le Pape à l'invocation : *Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous !*

(Annales, août 1867).

— Lettre du cardinal Antonelli, août 1868, annonçant à la baronne de Chabert que le Saint-Père bénit sa chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

(Annales, novembre 1868).

— L'indulgence de *cent jours* déjà accordée aux associés du diocèse de Bourges, pour la récitation du *Souvenez-vous à Notre-Dame du Sacré-Cœur*, est étendue à tous les Associés, en quelque lieu qu'ils habitent, 13 juin 1870.

(Annales, juillet 1870).

— Notre T. S. Père le Pape Pie IX s'est inscrit lui-même dans les rangs de l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, au mois de février 1869.

(Annales, mars 1869).

— Lettre de N. T.-S. Père le Pape, félicitant l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* de son zèle à répandre la dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus.

(Annales, mai 1871).

— Bref du Souverain-Pontife accordant à l'église de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun l'indulgence de la *Portioncule*, 27 février 1872.

(Annales, juillet 1872).

— Indulgence plénière accordée par N. T.-S. P. le Pape pour la célébration de la fête de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, 31 mai 1872, dans la chapelle des Sœurs de St-Vincent de la rue Monceaux, Paris.

(Annales, juillet 1872).

— Bénédiction du Souverain-Pontife aux Missionnaires du Sacré-Cœur et à l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* en l'audience du 7 juillet 1872.

(Annales, août 1872).

— Pie IX donne un *sou d'or* pour les enfants de la Petite-OEuvre du Sacré-Cœur d'Issoudun.

(Annales, août 1872).

— Bénédiction du Souverain Pontife aux pèlerins réunis à Issoudun pour la consécration de la France à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

(Annales, novembre 1872).

— Lettre du Souverain Pontife, félicitant Mgr l'Archevêque de Bourges, au sujet du pèlerinage catholique accompli à Issoudun, le 17 octobre 1872.

(Annales, février 1872).

— Bénédiction du Souverain Pontife au pèlerinage accompli à Issoudun, le 8 septembre 1873.

(Annales, octobre 1873).

— Décret du Souverain Pontife, accordant le couronnement solennel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, à Sittard (Hollande).

(Annales, février 1874).

— Indulgence de 100 jours accordée par Pie IX à toute personne qui priera aux intentions du Souverain Pontife devant une image représentant la statue

de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun, couronnée par Mgr l'Archevêque de Bourges, le 8 septembre 1869.

(Annales, juillet 1874).

— Bref du Souverain Pontife, érigeant l'église de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun en Basilique Mineure, le 17 juillet 1874.

(Annales, août 1874).

— Indulgences et faveurs accordées par Pie IX aux prêtres affiliés aux Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun.

(Annales, août 1874).

— Lettre du Souverain Pontife, remerciant l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun d'un album envoyé au nom de douze millions d'associés.

(Annales, août 1874).

— Décret du Souverain Pontife, approuvant l'Institut des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, le jour de la fête du Sacré-Cœur, 1874.

(Annales, août 1874).

— Indulgences et faveurs accordées par Pie IX aux enfants et aux bienfaiteurs de la Petite-Oeuvre du Sacré-Cœur d'Issoudun.

(Annales, septembre 1874).

— Bénédiction apostolique envoyée par Pie IX, le 8 septembre 1874, aux évêques et aux pèlerins réunis à Issoudun.

(Annales, septembre 1874).

— Bref du Souverain Pontife, accordant 300 jours d'indulgence aux fidèles qui visitent le sanctuaire d'Issoudun.

(Annales, novembre 1874).

— Bref du Souverain Pontife, accordant diverses indulgences et faveurs à la Société des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun.

(Annales, novembre 1874).

— Bref du Souverain Pontife, accordant le couronnement solennel de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* à Innsbruck (Autriche), le 8 mai 1874.

(Annales, janvier 1875).

— Lettre du Souverain Pontife, remerciant l'Association d'Issoudun de *trois millions* de suppliques demandant la consécration solennelle de tous les chrétiens au Sacré Cœur de Jésus, 10 février 1875.

(Annales, avril 1875).

— Pie IX a daigné consacrer un calice d'or destiné au sanctuaire de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun et s'en servir à la sainte messe.

(Annales, juillet 1870).

— Sa Sainteté Pie IX a daigné pareillement, en juin 1874, se servir à la sainte Messe d'un ornement qui appartenait à la Petite-Œuvre d'Issoudun, et qui devait servir désormais à la première messe des prêtres de la Petite-Œuvre.

— Lettre de Mgr l'Archevêque de Bourges, en date du 1^{er} mai 1875, déclarant, au nom du Saint-Père, la confirmation de tous les privilèges, faveurs spirituelles, indulgences, dont la bonté du Souverain Pontife a daigné enrichir l'image de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, la Basilique d'Issoudun et l'immense Association dont elle est le centre.

(Annales, mai 1875).

— Lettre du Souverain Pontife, janvier 1876, remerciant Mgr l'Archevêque de Bourges de la *Rose d'or* et des *vingt-cinq mille francs* envoyés par l'*Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun.

— Décret du Souverain Pontife, 12 juin 1877, approuvant les Constitutions des Missionnaires du Sacré-Cœur.

— Lettre du Souverain Pontife, 24 janvier 1878, remerciant Mgr l'Archevêque de Bourges des *bijoux* et des *dix mille francs* envoyés par l'*Association* d'Issoudun.

— Bref du Souverain Pontife, 29 janvier 1878, enrichissant d'indulgences le *Tiers-Ordre* des Missionnaires du Sacré-Cœur.

— Rescrit de Sa Sainteté Léon XIII, le 16 novembre 1878, permettant de dédier à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* l'ancienne église de Saint-Jacques-des-Espagnols, à Rome.

— *Décret de la sacrée Congrégation des Indulgences, conférant entièrement, par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, à la Société des Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus d'Issoudun, la direction générale de l'Archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour le monde entier.*

DÉCRET.

En 1854, commença à fleurir à Issoudun, Archidio-cèse de Bourges, en France, une Société de prêtres qui consacrèrent leurs forces, leur intelligence et leurs soins à cultiver la vigne du Seigneur, principa-

lement par les saintes missions. Ils prirent le nom de *Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus*.

Pour attirer sur eux et sur leur œuvre les faveurs de Marie, Mère de Dieu, ils se réfugièrent sous sa protection, et, le 8 décembre, jour de si heureux présage, où fut placée parmi les dogmes de Foi sa Conception immaculée, ils commencèrent *les premiers* à honorer Marie sous le titre de NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. Mais la diffusion de ce culte parmi les fidèles du Christ fut tellement rapide qu'une confrérie sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur fut établie dans *leur Eglise d'Issoudun* par l'autorité de l'Ordinaire, le 29 janvier 1864.

Le Saint-Siège non-seulement gratifia cette Confrérie des plus amples indulgences, l'érigea en Archiconfrérie, et donna à l'Archevêque de Bourges l'autorisation d'en couronner la statue en son propre nom ; mais encore il proclama l'union très-étroite et indissoluble de l'Institut lui-même avec la Confrérie. Car dans le décret de louange rendu en faveur de l'Institut par la sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le 8 mars 1869, les membres en sont appelés *Missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et, le 17 juillet 1874, Pie IX, de sainte mémoire, décora *leur église d'Issoudun* du titre et des privilèges de *Basilique mineure*.

Mais Rome qui surpasse de beaucoup les autres villes, et par sa dévotion et par sa piété ardente envers Marie, Mère de Dieu, commença à l'honorer *sous ce même vocable*, et le 8 décembre 1872, la *Confrérie de*

Notre-Dame Immaculée *d'Issoudun* fut régulièrement établie dans l'église de Saint-André du Quirinal. Des lettres Apostoliques, du 8 juillet 1873, accordèrent à ladite Confrérie de jouir des indulgences dont celle d'Issoudun avait été enrichie, et d'autres lettres, en formes de brefs, en date du 5 août, lui donnèrent les titres et les droits d'Archiconfrérie. Elle fut transférée ensuite de l'église de Saint-André du Quirinal à celle de Saint-Venant, et de cette dernière à l'église de Saint-André della Valle.

Or, la Société des Missionnaires du Sacré-Cœur, ayant acheté dans cette auguste ville, il y a quelques mois, l'église de Saint-Jacques des Espagnols, sur la place Navone, pour la relever de ses ruines et de la dégradation où elle était tombée, et la rendre à son antique splendeur, obtint du Souverain Pontife, le 16 novembre 1878, la faculté de la consacrer à *Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus*, et d'y construire un couvent pour ses Missionnaires. Le prêtre Jules Chevalier, Fondateur et Supérieur Général de ladite Société, adressa à notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII d'instantes prières pour que l'Archiconfrérie de *Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus*, qui est présentement établie à Saint-André della Valle et qui tire son origine de l'Archiconfrérie d'Issoudun, fût transférée par l'autorité Apostolique dans l'église de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* de la place Navone, et confiée aux soins et à la direction de son Institut.

Notre Très-Saint Père, ayant pesé les motifs allégués et déférant avec bienveillance aux prières du

suppliant, a ordonné et ordonne par le présent Décret que l'Archiconfrérie soit transférée dans l'église de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, sur la place Navone, et confiée entièrement aux soins et à la direction des Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus, avec les droits et privilèges accordés à ladite Archiconfrérie, à la condition toutefois que ladite Archiconfrérie, ainsi confiée aux soins et à la direction des Missionnaires, soit en tout soumise au seul Eminentissime Cardinal-Vicaire.

Cependant Sa Sainteté afin de laisser dans l'église de Saint-André della Valle un souvenir de l'Archiconfrérie, a voulu que l'image de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, exposée dans cette église au culte public, y fût maintenue; que les ex-voto déjà donnés par les fidèles, y fussent conservés; que les messes, fondées jusqu'à ce jour se célébrassent comme dans le passé, et qu'à l'avenir on y fît seulement les prières demandées par la dévotion et la piété des fidèles.

Et ce, nonobstant la règle de *Jure quesito non tollendo*, et tout autre, *in contrarium*, quelle qu'elle soit, digne même de mention et dérogation spéciales et individuelles.

A ces causes, le Saint Père a ordonné que le présent Décret soit fait et notifié à qui de droit.

Donné à Rome, de la Secrétairie de la Congrégation des Indulgences et des saintes Reliques, le 26 avril 1879.

Al. Cardinal OREGLIA, à S. Stephano préf.

Place † du sceau.

A. PANICI, secrétaire.

TEXTE LATIN.

DECRETUM.

Ab anno 1854 Presbyterorum Societas Exsolduni in Archidiœcesi Bituricensi in Galliis florere cœpit, qui vires, consilia et operam ad vineam Domini, sacris expeditionibus potissimum excolendam, contulerunt, quique Missionarii audiunt Sacratissimi Cordis Jesu. Ut autem Dei Matris Mariæ opem sibi et operi consiliarent, ad Ejus præsidium confugerunt, Eamque Dominam nostram a Sanctissimo Corde, Vulgo : (*Notre-Dame du Sacré-Cœur*), primitus venerari cœperunt auspicatissimo die octavo decembris, quo Ejus Immaculatus Conceptus inter fidel dogmata relatus est. Hic vero cultus inter Christifideles brevi ita diffusus est, ut Sodalitas Beatissimæ Virginis a Sacro Corde Jesu titulo gaudens in Sacra æde Exsoldunensi, auctoritate ordinaria. die vigesima nona Januarii 1864, fuerit instituta.

Apostolica Sedes non modo hujusmodi Sodalitatem amplissimis Indulgentiarum muneribus locupletavit, in Archisodalitatem erexit et nomine proprio coronam simulacro imponendi facultatem largita est Archiepiscopo Bituricensi; verum etiam Institutum ipsum cum eadem Sodalitate arcto et indissolubili nexu conjunctum edixit. In Decreto enim, quo Institutum laudatur, edito per Sacram Congregationem Episcoporum et Regularium die 8 Martii 1869, Missionarii ipsi a Domina nostra Sacratissimi Cordis Jesu nomen habere dicuntur, eorumque Exsoldunensem Ecclesiam Pius IX sa : me : die 17 Julii 1874 minoris Basilicæ tituto et privilegiis ornavit.

Roma vero quæ inter alias urbes in cultu et pietatis studio erga Matrem Dei Mariam longe eminet, eodem titulo Sanctam Dei Parentem colere cœpit, et die octavo Decembris anno 1872 ad S. Andræ in colle Quirinali rite instituta fuit Sodalitas Immaculatæ Dominæ Nostræ Exsoldunensis; cui Sodalitai Litteris apostolicis die octavo Julii anno 1873, datum fuit frui Indulgentiis quæ tributæ fuerant Societati Exsoldunensi; et aliis litteris, Brevibus datis, die quinta Augusti, Archiconfraternitatis nomine et juribus decorata fuit. Hæc vero ab Ecclesia S Andræ ad ædem S. Venantii, et ab hac ad S. Andream vico Vallis translata fuit.

Itaque cum ab hinc paucis mensibus præfata Missionariorum Societas Alma in hac Urbe, ædem olim S Jacobi, Nationis Hispanicæ, in foro Agonali emptam, a squalore et ruinis ad novum

decus vindicarit, eamque facultate habita a Summo Pontifice, die 16 Novembris, anno 1878, Beatæ Mariæ Virgini a Sacro Corde Jesu dedicaverit; et ibi sibi conclavia suis Missionariis incolenda attribuerit; sacerdos Julius Chevalier, ejusdem Societatis Fundator et Superior Generalis, Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII supplices admovit preces, ut Archisodalitas Beatissimæ Virginis a Sacro Corde Jesu, quæ in ecclesia S. Andreæ de Valle in præsentem est, quæque suam ab Archisodalitate Exsoldunensi originem ducit, ad Ecclesiam Beatæ Mariæ Virginis Dominæ Nostræ a Sacro Corde Jesu, in foro agionali Apostolica Auctoritate transferri ac omnimodæ curæ ac regimini suæ Societatis committi dignaretur.

Sanctissimus, perpensis expositis, libenter oratoris precibus annuens, præsentem Decreto mandavit, prout mandat, Archisodalitatem in Ecclesiam Beatæ Mariæ Virginis Dominæ nostræ a Sacro Corde Jesu in foro agionali transferri, ac omnimodæ curæ ac regiminis Societatis Missionariorum Sacratissimi Cordis Jesu committi cum juribus ac privilegiis eidem Archisodalitati concessis, ea tamen lege ut Archisodalitas ipsa curæ ac regimini Missionariorum sic commissæ uni Eminentissimo in Urbe Vicario in omnibus subsit.

Ne autem memoria pereat Archisodalitatem in Ecclesia S. Andreæ de Valle extitisse, Eadem Sanctitas sua voluit ut Imago Dominæ Nostræ a Sanctissimo Corde Jesu ibidem publico cultui exposita remaneat; ad Eam votiva dona pertineant a fidelibus oblata; in eadem Ecclesia Missarum oneribus in honorem Dominæ Nostræ satisfiat, quæ hactenus satisfieri consueverunt; piæque preces persolvantur, quæ ex solo fidelium cultu et devotione postulabantur.

Non obstantibus regula de jure quesito non tollendo ceterisque quamvis speciali atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque.

Hoc propterea Decretum Idem sanctissimus fieri, et iis, quorum interest, communicari mandavit.

Datum Romæ, ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiis sacrisque Reliquiis præpositæ, die 26 aprilis 1879.

Al. card. OREGLIA a S. Stephano præf.

Locur + Sigilli.

A. PANICI, secretarius.

— *Indulgences accordées aux Associés de Notre-Dame*

*du Sacré-Cœur, par bref de S. S. Pie IX, du 7 juin 1864
et du 24 août 1877 :*

PLÉNIÈRES.

1. Le jour de l'admission.
2. A l'article de la mort.
3. Aux fêtes de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques et de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
4. A la fête du Sacré Cœur de Jésus.
5. Aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption et de la Maternité de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée.
6. Le 31 mai, fête patronale de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

DE SEPT ANNÉES ET SEPT QUARANTAINES.

1. Le jeudi ou le dimanche de chaque semaine.
2. Aux fêtes de la Présentation et de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie.
3. Aux fêtes de saint Jean-Baptiste, 24 juin ; de saint Jean l'Evangéliste, 27 décembre ; de saint Bernard Abbé, 28 août ; de saint François de Sales, 29 janvier.
4. Un autre jour de l'an que l'Ordinaire désignera également une fois pour toutes.

DE SEPT ANS.

Toutes les fois que les Associés :

1. Prient pour les agonisants au son de la cloche.
2. Assistent à la sépulture d'un défunt.
3. Entendent la Messe un jour qui n'est pas de précepte.
4. Examinent leur conscience.
5. Visitent les pauvres, les malades, les prisonniers, ou réconcilient des ennemis.

DE SOIXANTE JOURS.

Pour toute bonne œuvre.

De plus, tous les fidèles qui prient devant l'image de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, gagnent un fois par jour, cent jours d'indulgence.

Toutes les indulgences, ci-dessus mentionnées, peuvent être appliquées aux âmes du Purgatoire par manière de suffrages.

CHAPITRE XV.

ADHÉSIONS DE NN. SS. LES ÉVÊQUES.

Plus de 400 archevêques ou évêques dont les lettres sont dans nos archives ont approuvé et encouragé l'Association de Notre-Dame d'Issoudun. Nous indiquerons seulement ici les noms des diocèses et la date de l'approbation.

EUROPE.

FRANCE.

BOURGES. — MGR DE LA TOUR D'AUVERGNE, archevêque, a le premier béni, encouragé et érigé canoniquement l'Archiconfrérie de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, fait une admirable lettre pastorale pour le Couronnement, prononcé plusieurs discours des plus remarquables sur *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, approuvé tous les divers opuscules des Missionnaires du Sacré-Cœur sur cette dévotion naissante; Sa Grandeur ne cesse de donner à l'Archiconfrérie toutes les marques les plus sensibles de bienveillance et de paternelle affection. (Septembre 1867, Août 1868, Octobre 1869, Novembre 1870).

S. E. Mgr Chigi, Nonce apostolique de Sa Sainteté,

a bien voulu adhérer à l'acte de la consécration de la France à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. (Octobre 1872).

CARDINAUX - ARCHEVÊQUES.

Besançon (1866).
Bordeaux (1860).
Chambéry (1872).

Rouen (1868).
Paris (1872).

ARCHEVÊQUES.

Aix (1869).
Avignon (1868).
Auch (1869).
Albi (1870).
Cambrai (1870).
Lyon (1870).
Reims (1871).

Toulouse (1870).
Paris, Mgr Darboy,
(1868).
Rennes (1870).
Sens (1866).
Tours (1866).

ÉVÊQUES.

Agen (1872).
Ajaccio (1868).
Aire (1871).
Angers (1869).
Angoulême (1872).
Amiens (1869).
Arras (1869).
Autun (1868).
Bayeux (1870).
Bayonne (1867).
Beauvais (1872).
Bellay (1870).

Blois (1869).
Saint-Brieuc et Tré-
guier (1866).
Saint-Jean de Mau-
rienne (1869).
Langres (1869).
Laval (1868).
Limoges (1869).
Luçon (1870).
Le Mans, 1866.
Meaux (1870).
Mende (1866).

Moulins (1860).
 Montauban (1872).
 Marseille (1866).
 Montpellier (1867).
 Nancy et Toul, Mgr
 Foulon a. d. f.
 Nantes (1870).
 Nevers (1874).
 Nice (1872).
 Cahors (1872).
 Carcassonne (1867).
 Châlons (1871).
 Chartres (1872).
 Saint-Claude (1867).
 Coutances et Avran-
 ches (1871).
 Grenoble (1871).
 Clermont (1870).
 Saint-Dié (1867).
 Dijon (1870).

Saint-Flour (1870).
 Fréjus et Toulon (1872).
 Nîmes (1866).
 Pamiers (1866).
 Périgueux (1869).
 Perpignan (1870).
 Poitiers (1866).
 Le Puy (1866).
 Rodez (1866).
 La Rochelle (1869).
 Séez (1870).
 Soissons (1869).
 Tarbes (1870).
 Tarentaise (1870).
 Troyes (1869).
 Tulle (1869).
 Valence (1866).
 Vannes (1870).
 Versailles (1870).
 Viviers (1871).

ÉVÊQUES IN PARTIBUS.

Mgr Lacarrière, an-
 cien Evêque de la
 Basse-Terre, a. c.
 (Octobre 1869).
 Mgr de Charbonnel,
 ancien Evêque de

Toronto, a. (Février
 1866).
 Mgr Hillion, Evêque
 du Cap - Haitien
 (1874).

ITALIE.

Naples (1869).
 Reggio (1869).
 Castellamare (1863).

Soixante-douze Ar-
 chevêques et Evê-
 ques d'Italie, à la

tête desquels se
trouve Mgr l'Evê-
que d'Osimo, ont
approuvé publique-
ment dans leurs

diocèses l'Associa-
tion de N. - D. du
S.-C. Leurs noms
sont indiqués dans
la notice italienne.

ANGLETERRE.

Westminster [1866].
Southwark [1868].

Menevia et Newport
[1868].

HOLLANDE.

Utrecht [1870].
Ruremonde [1867].
Harlem [1870].

Bois-le-Duc, [1867].
Breda, [1869].

ESPAGNE.

Barcelone [1867].
Depuis 1867, quaran-
te - cinq Archevê-
ques et Evêques de
l'Espagne ont ap-
prouvé publique-

ment l'Association
dans leurs diocèses,
leurs noms ont été
publiés dans les
Annales espagno-
les.

PRUSSE-RHÉNANE.

Cologne [1870].
Depuis lors, plusieurs
autres Archevêques
et Evêques de l'Au-
triche, de la Belgi-

que et des Etats de
l'Allemagne ont ap-
prouvé publique-
ment l'Association
dans leurs diocèses.

BELGIQUE.

S. Ex. Mgr Catani, Nonce apostolique, [1869], a consacré une église à N.-D.		du S.-C., à Mons. Malines [1869]. Tournay [1868]. Liège [1870].
--	--	--

SUISSE.

Genève [1872].		Fribourg [1868].
----------------	--	------------------

IRLANDE.

Hexam et Newcastle [1869].

AMÉRIQUE.

Ogdensburg [1876].		Milwaukce [1866].
Galveston-- Texas [1867].		Buffalo [1866].
Montréal [1867].		Mexico [1869].
Cincinnati [1866].		Guadeloupe [1869].
Baltimore [1866].		Saint-Paul [1866].
Fort Wayne [1866].		Cleveland [1866].
Derenay.		Floride [1869].
Ottawa [1869].		Panama [1869].
Québec [1869].		Serena [1869].
Toronto [1874].		Canada septentrional [1874].

ASIE.

Pondichéry [1869].		Jaffna [1868].
Coïmbatour [1869].		Batavia [1867].
Thibet [1868].		Selma [1870].

AFRIQUE.

Les Deux - Guinées
[1869].

Madagascar [1868].

OCÉANIE.

Taïti [1866].

Note importante. — Nous n'avons cité dans cette liste que les diocèses dont les Evêques ont concouru personnellement à l'extension du culte de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et dont nous avons les témoignages entre les mains. Nous prions instamment les zélateurs et zélatrices des autres diocèses du monde, qui auraient reçu ou recevraient de leurs Evêques respectifs des témoignages d'approbation écrite, de vouloir bien nous en faire avoir une *copie exacte* et, s'il se peut, visée de l'Evêché. Nous tenons à conserver dans nos archives ces pièces précieuses...

Le livre intitulé la *Zélatrice de Notre-Dame du Sacré-Cœur* indique les 450 premières statues, chapelles, érigées à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* dans les cinq parties du monde. Actuellement (1879), l'Association compte plus de trois mille autels ou sanctuaires érigés en l'honneur de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

CHAPITRE XVI.

PRATIQUES RECOMMANDÉES, AUCUNE N'OBLIGE SOUS PEINE DE PÉCHÉ.

Sa Sainteté Pie IX, dans le *Bref* pour l'érection de la Confrérie de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, ramenait à trois vertus principales les pratiques des associés : La *piété*, la *charité* et le *zèle*.

1. *La piété*. — Pie IX demande que les Associés s'attachent à produire le plus grand nombre possible d'œuvres de *piété* et de *charité*, *quam plurima pietatis, et charitatis opera exercere intendunt*.

C'est la raison pour laquelle l'Association a en honneur et recommande toutes les pratiques de piété en usage dans la sainte Eglise ; son but principal étant d'obtenir le *succès des causes difficiles et désespérées*, tant au spirituel qu'au temporel, l'Association est essentiellement une *Association de prières*, et l'on ne saurait y apporter trop de ferveur.

Le choix de ces prières demeure libre ; c'est l'assistance au saint sacrifice de la messe, la sainte communion, la récitation du rosaire, etc... Il en est quelques-unes cependant qui sont plus particulièrement chères à l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

1. La prière en forme de neuvaine à *Notre-Dame*

du *Sacré-Cœur*, neuvaine de *messes* que l'on fait dire ou que l'on entend, neuvaine de *communions*, neuvaine de *prières* que l'on fait en union avec le centre même de l'Association d'Issoudun, neuvaine de *Souvenez-Vous* à Notre-Dame du Sacré-Cœur, de *litanies*, de *chapelets*; de toutes pratiques, en un mot, qui ont pour but d'honorer Marie et le Sacré Cœur de Jésus. (On trouve au Pèlerinage de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, à Issoudun (Indre), de petits livres contenant des neuvaines à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* et tous les autres objets de piété concernant l'Association).

La petite couronne ou chapelet de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* se compose de *trente-trois* grains en l'honneur des trente-trois années pendant lesquelles Marie a exercé ici-bas un si maternel pouvoir sur le Cœur de son divin Fils.

Sur la médaille, on commence par dire : *Aimé soit partout le Sacré Cœur de Jésus!* » (100 jours d'indulgence). A chaque grain, on dit: *l'Ave Maria*. Aux grains qui séparent les dizaines, on dit: « *Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous.* » (100 jours d'indulgence).

2. Offrir toutes ses prières et ses bonnes œuvres à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* pour le succès de toutes les causes recommandées.

3. Communier aux principales fêtes de l'Association qui sont: la *Circoncision*, l'*Epiphanie de Notre-Seigneur*, l'*Annonciation*, la *Visitation*, l'*Assomption*, la *Nativité de Marie*, l'*Immaculée-Conception*, Noël, les fêtes de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de *saint Jean l'Evangeliste*,

de *saint Bernard*, de *saint Augustin*, de *saint François de Sales*, de la *bienheureuse Marguerite-Marie*, 17 octobre.

4. On engage aussi les Associés à porter sur eux une médaille de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et la livrée des enfants de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Depuis que la France a été solennellement consacrée à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, par 72 évêques, chaque famille chrétienne doit tenir à s'assurer le bénéfice de cette Association.

II. *La Charité*. — Le Cœur de Jésus, que Marie veut nous ouvrir, est le tabernacle de la divine charité... Voilà le modèle offert à notre imitation, Charité pour Dieu, pour les âmes, pour les misères à soulager ; mais entre toutes les œuvres de pieuse charité, que les Associés pratiquent, il en est deux qui portent d'une manière visible le cachet de l'Association.

La première est l'offrande pour le Souverain Pontife, si indignement dépouillé de ses Etats et des ressources nécessaires à l'exercice de son autorité pontificale. Nos *Annales* ont donné et donneront encore des listes nombreuses de souscription au Denier de saint Pierre.

La deuxième s'appelle la *Petite-Œuvre du Sacré-Cœur*. (Voir le prospectus à la fin de cette brochure).

III. *Le zèle*. — Un véritable Associé s'intéressera à répandre autant que possible cette sainte Dévotion, à inspirer l'amour et la confiance en *Notre-Dame du Sacré-Cœur* à propager tout ce qui concerne son culte.

IV. *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*. — Dix-huit mois après la naissance de l'Association, les actions de grâces se multipliant sans cesse, et les pieuses manifestations de confiance en l'Avocate des causes désespérées prenant des proportions toujours grandissantes, il fallut répondre à de nombreux désirs en publiant les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Ces *Annales* commencèrent le 1^{er} janvier 1866. On s'abonna de toutes les parties du monde. Cette publication continue encore à aller partout prêcher la Dévotion à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, faire connaître les progrès de l'Archiconfrérie, les grâces nombreuses obtenues, les sanctuaires qui s'élèvent par centaines à la gloire de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, et l'accueil bienveillant que lui font les peuples....

A tous ces faits, du plus grand intérêt, se joignent toujours *des articles dont le but est de faire connaître sous ses divers rapports la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, à Notre-Dame du Sacré-Cœur et à saint Joseph, ami du Sacré-Cœur*.

Ces *Annales* paraissent régulièrement tous les mois, avec l'approbation épiscopale ; elles s'adressent à toutes les classes de lecteurs et de lectrices ; comme la pitié, elles tâchent de se rendre utiles à toutes les âmes. Aux communautés religieuses, elles offrent un aliment de zèle, en leur montrant combien d'âmes on peut gagner au Cœur de Jésus par Marie ; — aux pensionnats, elles fournissent une lecture pleine d'édifi-

cation ; — dans les séminaires et les collèges, elles attachent les cœurs au récit des missions lointaines ; dans les paroisses et dans les mains des personnes qui, par leur position ou leur ministère, peuvent faire du bien, elles sont un heureux moyen de propagande, qui est souvent récompensé par des grâces remarquables. Abonner les pauvres et les enfants à cette petite publication, et leur procurer la joie de recevoir, eux aussi, les *Annales* de la Vierge est un apostolat que Dieu bénit... Que de fois déjà, à la suite de ces humbles messagères, la paix est rentrée au foyer domestique et l'amour de Dieu dans les cœurs !... Comme *Notre-Dame du Sacré-Cœur* dont elles sont la voix, ou tout au moins l'écho, les *Annales* ont pour mission de faire luire un rayon d'espérance au sein des familles les *plus désolées*.

Les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* sont aussi traduites en italien, en espagnol, en hollandais, en allemand, en anglais, en hongrois.

Les diverses prières ou feuilles de propagande de l'Association sont traduites en *anglais, italien, hollandais, allemand, espagnol, etc.*

V. *Pèlerinage à Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun*. — La chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun est devenue en peu de temps un lieu célèbre de pèlerinage, non seulement pour le diocèse de Bourges, mais pour la France et le monde entier.

En tout temps, même pendant l'hiver, le besoin d'une grâce à demander, ou la reconnaissance

pour une grâce obtenue, y amènent de bien loin des âmes chrétiennes.

Les *jeudis* et *dimanches*, pendant tout le cours de l'année, des exercices publics ont lieu dans la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour l'Association et les pèlerins.

Le *jeudi*, à huit heures un quart du matin en été, et huit heures et demie en hiver, la sainte messe est célébrée pour tous les Associés ; à l'évangile, lecture publique des diverses recommandations que les habitants d'Issoudun, ou les pèlerins de passage dans la ville, ont déposées aux pieds de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ; prières spéciales pour toutes recommandations. Un sermon accompagne toujours cette pieuse cérémonie. Salut après la messe.

Le *dimanche* au soir, à quatre heures trois quarts en hiver et huit heures en été, réunion publique pour les recommandations et actions de grâces, reçues des diverses parties du monde, pendant la semaine ; après le chant des cantiques, lecture de quelques lettres intéressantes, instruction et salut.

Quand le divin Sauveur est rentré dans le silence de son tabernacle, quand le prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux et suivi de tous les jeunes lévites qui servent à l'autel, a quitté le sanctuaire, et que les orgues se sont tues... ; la foule, saintement avide, ne se retire point encore, mais on la voit se lever, se diriger par les nefs latérales vers la basilique de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui s'ouvre derrière le maître-autel de l'église du Sacré-Cœur ; et là, chacun,

dans un silence recueilli, qui se prolonge longtemps, fait monter vers Marie l'hommage de sa dévotion particulière. Cette chapelle est alors insuffisante pour la foule qui s'y presse... Il est neuf heures du soir ; le trône de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* rayonne des feux de toutes ces lampes (104) et de tous ces cierges que la piété des fidèles de tout pays y entretient jour et nuit. Une clarté mystérieuse se répand sur les fidèles agenouillés ! Il y a là un moment que nous pourrions dire le plus précieux et le plus consolant de la journée... C'est le moment de la moisson et de la récolte des grâces... On est sous l'impression du discours entendu, les fumées enbaumées de l'encens rappellent la bénédiction de l'adorable Eucharistie ; la fatigue du jour fait penser au soir de la vie, et le repos que l'on goûte est une image de la joie ineffable qui nous saisira, lorsqu'aux portes de l'éternité, nous verrons apparaître devant nous la douce et radieuse figure de Marie, de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

Les pèlerins trouveront tous les jours plusieurs messes successives dans la chapelle de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, à partir de six heures jusqu'à huit heures. Les familles, communautés, confréries ou paroisses qui ne peuvent arriver qu'à une heure plus avancée, sont priées de s'entendre auparavant avec le Supérieur des Missionnaires, si elles veulent avoir une messe.

Les dimanches et jours de fêtes, trois messes sont régulièrement fixées aux heures suivantes : six heures et demie, sept heures et demie, et neuf heures. Les

hommes seuls peuvent assister à celle de sept heures et demie, une courte allocution leur est adressée. — Prône à l'Evangile de la messe de neuf heures.

A partir du mois de *mai* jusqu'au mois d'*octobre*, l'affluence est plus considérable au pèlerinage et offre un spectacle des plus touchants.

Au mois de *mai*, en effet, tous les titres de Marie résonnent à la fois dans l'univers catholique ; celui de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* ne peut manquer à cet immense concert de louanges, et les pèlerins ne pourraient choisir un plus beau mois. Le 31 mai est la fête principale de l'Association (1). Ce jour-là, de nombreux pèlerins se donnent rendez-vous auprès de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun ; les Associés qui ne peuvent assister à cette solennité s'unissent à nous en célébrant avec le plus de pompe possible, dans les sanctuaires de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* établis partout, cette fête patronale de l'Archiconfrérie.... Marie a eu toujours en réserve, pour le 31 mai, des grâces abondantes et inespérées.... Puisse un si beau jour devenir chaque année de plus en plus glorieux pour Marie, et de plus en plus cher à ses enfants !....

Le mois de *juin*, consacré au Sacré-Cœur de Jésus, est particulièrement suivi par les Associés de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Tous les jours, exercices de piété en l'honneur du Cœur de Jésus. Une neuvaine sert de préparation à la fête du Sacré-Cœur.

(1) Ce jour béni est encore l'aurore du mois de juin, qui est consacré au divin Cœur de Jésus, auquel Notre-Dame du Sacré-Cœur, a mission de nous conduire. La fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur, au 31 mai, est précédée d'un *triduum* de prédication.

Le 8 septembre, fête de la Nativité de Marie, après un triduum préparatoire à la fête, on célèbre l'anniversaire du Couronnement de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* au nom du Souverain. Ce jour-là, les exercices ont lieu comme aux plus grands dimanches de l'année...

Une autre date offre aussi une heureuse occasion de pèlerinage, c'est le 17 octobre, fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et anniversaire de la consécration publique de la France à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, au nom de soixante-douze évêques de France, en 1872. On ne peut choisir un meilleur jour pour se consacrer d'une manière solennelle à *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

VI. *Image de Notre-Dame du Sacré-Cœur*. — Si le titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* traduit dans un seul mot toutes les relations qui existent entre le Cœur de Jésus et Marie, son image n'est pas moins heureuse à montrer à tous les yeux cette sublime pensée ; elle est reproduite par millions d'exemplaires et répandue dans tout l'univers catholique ; il sera facile à nos lecteurs de la rencontrer, s'ils ne la possèdent déjà. Un regard sur cette délicieuse représentation de Marie leur en dira plus que tous les discours ; et leur Cœur se sentira captivé.

I. *Notre-Dame du Sacré-Cœur* s'offre à nous d'abord sous les dehors si aimables d'une Vierge Mère dans l'extase de la prière et de l'amour ; ses yeux se portent avec une ineffable tendresse sur Jésus, le fruit

béni de son incomparable virginité. C'est l'épouse des Cantiques, oubliant tout ce qui l'entoure pour s'écrier, dans le saisissement de la joie : « Je l'ai trouvé le bien-aimé de mon âme : *Inveni quem diligit anima mea.* (Cant. in, 4.) Voilà l'objet de mon éternelle contemplation, je le retiens auprès de moi, je ne le laisserai point aller, *tenui eum nec dimittam...* (Id. III, 4.) Des liens indissolubles m'attachent à Lui, Mon Fils, donnez-moi votre Cœur : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi.* » (Prov., 23, 26)...

Mais, devant notre bonne Mère, une autre figure attire à son tour nos regards : c'est Jésus âgé de 12 ans, le Verbe fait chair par amour pour nous, le Fils de Dieu reconnaissant Marie pour sa Mère.

Il est là, debout, avec toutes les amabilités de son enfance et toute la majesté de sa nature divine. D'une main, il présente au ciel et à la terre, aux hommes et aux anges, aux siècles passés et aux siècles futurs, à nous et à sa Mère, son Cœur, véritable fournaise de l'amour, source de toutes les grâces, centre et royaume de tous les cœurs... ; de l'autre main, et d'un geste expressif, que la plume ne peut rendre, il montre Marie, en disant : Voici ma Mère et la vôtre ; c'est de son sang virginal que ce Cœur adorable a été formé ; Elle peut l'ouvrir à son gré. Je La proclame *Intendante* de ce royaume, *Dispensatrice* officielle de ses biens, sous ce titre de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*.

II. Cette magnifique prérogative de Marie, exerçant son maternel pouvoir sur le Cœur de son divin Fils,

est encore représentée de diverses autres manières dans la Basilique même d'Issoudun. Dans un remarquable bas-relief qui décore le maître-autel de la chapelle de la Vierge, *Notre-Dame du Sacré-Cœur* se présente à nous, *assise* sur un trône de gloire, ayant les bras étendus dans l'attitude d'une reine qui distribue ses faveurs, et, devant Elle, debout, Jésus enfant, présentant son divin Cœur à sa mère, afin qu'Elle y puise abondamment les grâces dont Elle veut nous combler... et autour de la Mère et du Fils, les multitudes des misères temporelles et spirituelles, accourent à l'envi vers le trône de la miséricorde pour y trouver le secours de la vie. Dans les vitraux de la chapelle, *Notre-Dame du Sacré-Cœur* est tantôt *assise*, tantôt à *genoux*, ayant à ses côtés l'enfant Jésus Lui offrant son divin Cœur. Dans les peintures murales, *Notre-Dame* est *prosternée* aux pieds de son Fils. Dans une autre fresque reproduisant la scène des noces de Cana, la Vierge est *debout*, posant la main en signe de *maternelle intercession* sur l'épaule de *Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et le Sacré Cœur rayonnant de gloire aux yeux de Marie manifeste aux regards du fidèle que la prière de Marie est exaucée.

Depuis le 26 avril 1875, l'Association d'Issoudun propage une nouvelle image ou statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, ayant son divin Fils au bras. Ce nouveau type, demandé par S. S. Pie IX, est destiné au culte public *dans les églises qui ne possèdent pas encore de statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur*. Dans les chapelles ou églises qui avaient déjà la statue semblable

à celle d'Issoudun, rien ne doit être changé; c'est la réponse donnée par Mgr l'archevêque de Bourges au nom du Souverain-Pontife, dans sa lettre du 1^{er} mai 1875. Pour le culte privé on peut propager toujours l'un ou l'autre de ces deux modèles.

Allons donc à ce Cœur sacré, par Marie, qui, selon l'expression de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, nous ménagera dans le Cœur de Jésus, comme en un palais divin, l'accueil le plus heureux, et des places de choix autour du trône d'honneur qu'elle y occupe elle-même (Dernier Mandement de Mgr Plantier, 1875).

Un véritable Associé s'efforcera, autant que ses travaux et ses moyens le lui permettront, de devenir zéléteur ou zélatrice de l'Association (1).

(1) Les personnes qui veulent être zélatrices de l'Œuvre s'adresseront directement au Supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre), France, pour recevoir de lui toutes les instructions nécessaires. On conçoit qu'il serait difficile de répondre à toutes ces demandes, si nos correspondants n'avaient pas la complaisance d'ajouter un timbre à leurs lettres.

En se procurant le livre indiqué à la quatrième page de la couverture de cette brochure, on aura la connaissance de ce que peut faire un zéléteur ou une zélatrice de l'Œuvre.

CHAPITRE XVII.

PRIÈRES DIVERSES.

PRIÈRE TRÈS - EFFICACE.

LE SOUVENEZ-VOUS A NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

APPROUVÉ ET INDULGENCIÉ PAR PIE IX.

Beatissime Pater,

Julius Chevalier, superior Missionariorum SS. Cordis Jesu, Exolduni, vulgò Issoudun, diœcesis Bituricensis, in Gallia, a Sanctitate Vestra, suppliciter efflagitat ut libeat Paternitati Vestræ concedere et impertiri indulgentiam centum dierum infra scriptæ invocationi.

Souvenez-vous, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de la puissance sans bornes que votre divin Fils vous a donnée sur son Cœur adorable. Pleins de confiance en vos mérites, nous venons implorer votre protection. O Souveraine Maîtresse du Cœur de Jésus, de ce Cœur qui est la source intarissable de toutes les grâces, et que vous pouvez ouvrir à votre gré pour en répandre sur les hommes tous les trésors d'amour et de miséricorde, de lumière et de salut qu'il renferme; accordez-nous, nous vous en conjurons, les faveurs

que nous sollicitons... Non, nous ne pouvons essuyer de refus; et, puisque vous êtes notre Mère, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, accueillez favorablement nos prières et daignez les exaucer.

Ainsi soit-il.

Sanctitatis Vestræ,
Beatissime Pater
humillimus ac devotissimus servus et filius,

J. CHEVALIER,

Issoudun, 2 février 1869.

Miss. S.-C.

Die 13 feb. 1869.

Fiat ut petitur pro supradicta Diœcesi.

PIUS PP. IX.

Inscrit à la secrétairerie de la Congrégation des indulgences, le 20 février 1869.

INDULGENGE DE 100 JOURS

ACCORDÉE PAR SA SAINTETÉ PIE IX

*au Souvenez-Vous de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour
tous les Associés du monde entier.*

Très-Saint Père,

Votre Sainteté a daigné accorder *cent jours* d'indulgence à tous les membres de l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, du diocèse de Bourges, lorsqu'ils récitent dévotement la prière suivante :

PRIÈRE

Souvenez-vous, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, de la puissance sans bornes que votre divin Fils vous a

donnée sur son Cœur adorable. Pleins de confiance en vos mérites, nous venons implorer votre protection, ô Souveraine Maitresse du Cœur de Jésus, de ce Cœur qui est la source intarissable de toutes les grâces et que vous pouvez ouvrir à votre gré, pour en répandre sur les hommes tous les trésors d'amour et de miséricorde, de lumière et de salut qu'il renferme, accordez-nous, nous vous en conjurons, les faveurs que nous sollicitons. Non, nous ne pouvons essayer de refus, et puisque vous êtes notre Mère, ô *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, accueillez favorablement nos prières et daignez les exaucer.

Ainsi soit-il.

Le Directeur de l'Archiconfrérie, Jules Chevalier, Supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur, supplie humblement Votre Sainteté de vouloir bien étendre la même indulgence à tous les Associés, en quelque lieu qu'ils habitent, pourvu qu'ils récitent la prière ci-dessus.

Die 13 Junii 1870.

Pro gratia (accordé) P. P. IX.

RESCRIT DE SA SAINTÉTÉ PIE IX

ACCORDANT 100 JOURS D'INDULGENCE A CHAQUE PERSONNE
QUI PRIE DEVANT L'IMAGE DE NOTRE DE NOTRE-DAME
DU SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN.

Très-Saint Père,

Le Père Jules Chevalier, Supérieur général des

Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus et Directeur de l'Association de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun, diocèse de Bourges, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, la supplie de vouloir bien accorder cent jours d'indulgence à toute personne qui priera aux intentions du

Souverain Pontife

devant une image représentant la statue de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* couronnée au nom du Saint-Siège, par Mgr l'Archevêque de Bourges, le 8 septembre 1869.

De plus, cent jours d'indulgence à l'invocation suivante : *Saint Joseph, ami du Sacré-Cœur, priez pour nous.*

Place † du sceau. Testor de auctoritate caracteris summi Pontificis.

(Je certifie authentique l'Écriture du Souverain Pontife).

5 Juin 1874.

Secretariat sup. lib.

A. Zamboni, substitut.

Die 3 Junii 1874.

Pro gratia in forma Ecclesiæ consueta.

(Accordé selon la forme ordinaire de l'Eglise).

PIE IX, pape.

Præsens Rescriptum propria manu SSmi exaratum exhibitum fuit in Secretaria S. Congnis indulgentiis sacrisque reliquis præpositæ, die 6 junii 1874. Ad formam Decreti ejusdem S. Congregationis diei 15 aprilis 1856. In quorum fidem, datum Romæ ex eadem Secretaria die et anno ut supra.

Le présent rescrit tracé de la main de Sa Sainteté a été présenté au Secrétariat de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques, le 6 juin 1874, selon

le Décret de la même Congrégation en date du 14 avril 1856. En foi de quoi, donné à Rome, au même Secrétariat, au jour et à l'année indiqués ci-dessus.

Place † du 2^{me} sceau.

DOMINICUS SARRA, substitut.

LITANIES

DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

Approuvées par Mgr l'Archevêque de Bourges pour son diocèse.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous.

Notre-Dame du S.-C., reine de la paix et de la clémence,

Notre-Dame du S.-C., dispensatrice des dons de Dieu,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, conquérante des cœurs,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, mère de miséricorde,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, mère de la divine grâce,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, doux présent du ciel,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, souveraine bienfaitrice,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, trésorière incomparable,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, auguste médiatrice,

Notre-Dame du S.-C., secours assuré dans tous les périls,

Notre-Dame du Sacré-Cœur, assistance de ceux qui sont abandonnés,

Priez pour nous.

Notre-Dame du S.-C., mère des orphelins et des délaissés,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, espérance des désespérés.
Notre-Dame du S.-C., vous que les générations bénissent,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, vous dont la suavité sur-
passe la douceur du miel,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, vous dont les prières com-
mandent au Tout-Puissant,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, terre bénie qui avez pro-
duit le fruit de vie,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, lis immaculé dont les
parfums embaument l'univers,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, fontaine mystérieuse.
Notre-Dame du Sacré-Cœur, sûr asile contre tous les
dangers du monde,
Notre-Dame du Sacré-Cœur, la plus pure et la plus
aimable des créatures,
Daignez agréer nos louanges et exaucer nos vœux, ô
Notre-Dame du Sacré-Cœur,
Que le Ciel vous révere,
Que la terre publie vos bienfaits,
Que la jeunesse s'abrite sous votre manteau virginal.
Que les mères vous confient leurs familles,
Que les vieillards vous invoquent et vous bénissent,
Convertissez les pécheurs les plus endurcis,
Triomphez de l'insensibilité de nos cœurs,
Faites couler de nos yeux les larmes du repentir,
Soyez notre armure quand Satan nous assiège,
Daignez nous aider à sanctifier nos peines,
Daignez bénir et féconder nos travaux,
Daignez partout nous garder sous votre égide,
Que dans nos chutes nous ne vous oublions jamais,
Laissez-vous attendrir par nos plaies, nos dangers et
nos maux,
Daigne votre charité nous offrir vos bras pour refuge,
Daigne votre compassion couvrir nos fautes,
Daigne votre tendresse ne nous abandonner jamais,
Daigne votre humilité vaincre notre orgueil,
Daigne votre amour nous conduire au Cœur de Jésus,
Daigne votre prière nous assister à notre dernière heure,
Daigne votre défense nous protéger au tribunal de Dieu,

Priez pour nous.

O Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Conservez-nous notre souverain Pontife-Roi, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Conservez la foi à la France, qui vous aime, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Dirigez les Evêques et le Clergé dans les voies de la sainteté, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Protégez l'Europe catholique contre les efforts de l'impiété, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Ramenez à l'Eglise de Jésus-Christ les hérétiques et les schismatiques, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Faites briller la lumière de l'Evangile aux yeux des infidèles, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, etc.

v. Priez pour nous, ô Vous dont l'intercession est toute-puissante sur le Cœur de Jésus,

R. Afin que, par vous, ô sublime espérance des désespérés, nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ votre Fils.

Oraison.

Mon Dieu, qui avez voulu, pour le triomphe de votre miséricorde et le salut de nos âmes, donner à MARIE, Vierge immaculée, une maternelle puissance sur le Cœur de Jésus, accordez-nous, par ses prières et son intercession, la grâce de vivre et de mourir dans votre saint amour. Nous vous le demandons par le même JESUS-CHRIST, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PROSPECTUS DE LA PETITE-ŒUVRE DU SACRÉ-CŒUR (1).

LA PETITE-ŒUVRE DU SACRÉ-CŒUR UN SOU PAR AN

POUR LES

Vocations Sacerdotales

BÉNIE ET ENCOURAGÉE PAR S. S. LE PAPE PIE IX (2)

ET LÉON XIII

Et NN. SS. les Archevêques et Evêques de Bourges, d'Aix,
de Moulins, etc., etc.

Instituée et dirigée par les Missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre), France.

La moisson est grande, mais les
ouvriers sont en petit nombre.
(St-Luc, Ch. X. 2).

I. — BUT ET UTILITÉ DE L'ŒUVRE.

La Petite-Œuvre du Sacré-Cœur est une école où l'on élève des enfants pour en faire des Prêtres Missionnaires.

Que de vocations manquées par défaut de ressources ! Combien d'enfants deviendraient d'excellents Prêtres, de saints Missionnaires, s'ils pouvaient *gratuitement* recevoir l'éducation nécessaire !

II. — ORIGINE ET ÉTAT ACTUEL.

La Petite-Œuvre a été fondée le jour de la fête de l'Annoncia-

(1) Ce prospectus, imprimé à part, est envoyé gratuitement aux personnes qui désirent le propager ; indiquer dans la lettre la quantité que l'on en désire.

(2) Notre Saint-Père le Pape Pie IX a daigné souscrire à cette Œuvre en offrant *un sou d'or*, le 7 juillet 1872.

tion (1866). Depuis, elle s'est développée graduellement, et ses résultats sont de plus en plus consolants.

Les premiers élèves sont arrivés le 2 octobre 1867, au nombre de 12. Aujourd'hui (septembre 1879), ils sont plus de 80 répartis entre les diverses maisons de la Congrégation, où l'on s'occupe de leur formation cléricale et religieuse.

En moyenne, la dépense pour chaque enfant, non compris les frais généraux, est de 500 fr. par an, à trouver *sou par sou*, afin de nourrir, entretenir, loger cette nombreuse famille, et de lui donner la longue et sérieuse éducation que réclame la vocation au sacerdoce et à l'apostolat.

III. — RESSOURCES DE L'ŒUVRE.

Le fonds des ressources de la Petite-Œuvre repose sur une cotisation d'un *sou par an*. De là le nom donné à l'Œuvre et aux élèves : *La Petite-Œuvre du sou par an* : — *Les petits Missionnaires*.

Tout le monde a besoin du secours de la religion : donc tout le monde doit prendre intérêt à sa conservation. Eh bien ! tous, même le petit enfant et le pauvre, sont invités à donner le *sou par an*, qui procurera le pain du corps et le pain de la science aux élus du sanctuaire. Cette œuvre est ainsi très-petite par le moyen, mais très-grande par les intentions et par le résultat. Elle s'appelle la *Petite-Œuvre*, parce que l'aumône qu'elle réclame est la plus minime que l'on ose et que l'on puisse demander.

Un curé peut associer à la Petite-Œuvre sa paroisse ; un père, une mère, leurs enfants, leurs domestiques ; un instituteur, une institutrice, leurs élèves. Ils feront en cela une œuvre apostolique ; ils deviendront en quelque sorte les bienfaiteurs de l'Eglise.

N'y a-t-il pas une pensée chrétienne et profonde dans cette association des plus petits éléments sous la bénédiction de Dieu ? N'est-ce pas mettre un grand bien à la portée de toutes les bonnes volontés ? Dans les grands édifices, il faut les grains de sable et les blocs de granit ; l'enfant qui apporte les grains de sable dans le creux de sa main dira, comme l'ouvrier qui a placé les blocs de pierre : « C'est nous qui avons bâti cette maison. »

Et qui sait si plusieurs ne devront pas leur salut à cette pieuse offrande faite au Cœur de Jésus ?

Les parents doivent naturellement s'intéresser les premiers à l'enfant qu'ils donnent au Sacré-Cœur. Quoiqu'admis à la Petite-Œuvre, cet enfant ne laisse pas d'être à sa famille. Si elle peut lui venir en aide, la piété filiale demande qu'il ne reçoive pas uniquement de mains étrangères de quoi subvenir à ses besoins.

IV. — ASSOCIÉS, ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES, PROTECTEURS ET PROTECTRICES, FONDATEURS ET FONDATRICES.

Qui donne *un sou par an* est Associé de l'Œuvre.

Qui donne *cent sous par an* ou se charge de les recueillir a le titre de Zélateur ou de Zélatrice, et reçoit gratuitement, s'il le demande, autant d'abonnements aux Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur qu'il envoie de *cinq francs*.

Qui donne 500 francs *par an* pour l'entretien d'un enfant, pendant le temps de ses études, est regardé comme Protecteur ou Protectrice.

Qui fonde une bourse, en donnant 10,000 francs ou en assurant une rente annuelle de 500 francs, a le titre de Fondateur ou de Fondatrice. Il est Fondateur de second ordre s'il donne une demi-bourse.

Le succès de cette belle institution repose entièrement sur le dévouement de nos zélateurs et zélatrices. Sans leur religieux concours, l'Œuvre serait impossible. A eux de faire connaître la Petite-Œuvre, par des prospectus, de demander pour elle l'aumône *du sou*, que personne ne saurait leur refuser, et de se mettre en correspondance directe avec le centre de l'Œuvre à Issoudun, d'où il leur sera accusé réception des sommes qu'ils auront envoyées.

V. — OPPORTUNITÉ ET IMPORTANCE DE L'ŒUVRE.

La Petite-Œuvre du Sacré-Cœur arrive à propos ; en ce moment un pressentiment universel annonce le règne prochain du Sacré-Cœur. Les épreuves extrêmes de l'Eglise et de son chef, les maux inouïs qui affligent le monde, demandent un remède exceptionnel et divin. Or, ce remède, c'est le Sacré-Cœur, Pie IX nous le dit : « *L'Eglise et la Société n'ont d'espérance que dans le Cœur de Jésus ; c'est Lui qui guérira tous nos maux.* » (Pie IX, 1860).

Donc, il faut des ouvriers apostoliques pour répandre cette

dévotion. C'est pour cela qu'a été fondée et approuvée par le Saint-Siège, la Société des Missionnaires du Sacré-Cœur, « dont le principal objet est d'exciter et d'augmenter la dévotion et le culte du Sacré-Cœur, et de conserver et d'étendre la Foi catholique, soit par l'éducation chrétienne de la jeunesse, soit par les saintes missions. » Extrait du décret d'approbation de l'Institut).

Il faut des ouvriers formés dès l'enfance : « Elle est admirable, disait à ce sujet Mgr Mermillod en 1877, cette Petite-Œuvre du Sacré-Cœur d'Issoudun destinée à favoriser les vocations apostoliques.

« Elle a compris qu'il faut arracher les enfants à la malice du monde, avant que le monde les séduise.

« Le monde dit : il est mieux que la vocation vienne tard ; laissez-nous la jeunesse, elle aura le temps de voir, de réfléchir, de comparer et de venir ensuite à vous si elle veut. C'est-à-dire qu'il faut essayer du poison avant de prendre une nourriture saine et substantielle, et goûter la mort avant de s'élancer dans la vie.

« Ainsi ne le comprirent pas les saints qui ont pris les enfants dans le bas-âge pour les pétrir comme une cire molle à la plus sublime des vocations. »

VI. — PATRONS DE LA PETITE-ŒUVRE.

Le Patron de la Petite-Œuvre est Jésus âgé de douze ans, éloigné de Nazareth, et interrogeant les docteurs dans le temple de Jérusalem. C'est aussi à cet âge que les élèves de la Petite-Œuvre commencent ordinairement leurs études pour se consacrer à Dieu.

La Petite-Œuvre est aussi sous le patronage de Notre-Dame du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph, Ami du Sacré-Cœur, et de la B. Marguerite-Marie, Disciple bien-aimée du Cœur de Jésus.

VII. — CONDITIONS D'ADMISSION A L'ÉCOLE DE LA PETITE-ŒUVRE.

D'après les Constitutions approuvées par le Saint-Siège le 12 janvier 1877, « les enfants choisis doivent avoir la vocation ecclésiastique, être doués des qualités de l'esprit et de celles du cœur, être issus d'un mariage légitime et de parents chrétiens, qui s'engagent volontiers à les donner à Dieu, si ces enfants sont appelés à l'apostolat du Sacré Cœur de Jésus.

« *La Société, après les avoir choisis entre mille, les fera siens, « s'ils y consentent, et les élèvera selon les prescriptions du Concile de Trente.* » (Extrait des Constitutions de l'Institut, approuvées par S. S. Pie IX).

Afin d'obtenir ce choix si désirable, il a été nécessaire d'établir deux catégories d'élèves : l'*Ecole préparatoire* et la *Petite-Œuvre proprement dite*.

VIII. — ÉCOLE PRÉPARATOIRE.

Elle accepte les enfants de 12 à 15 ans, assez avancés ou assez intelligents pour pouvoir, en deux ans au plus, entrer en classe de cinquième.

Pour appliquer les ressources de l'Œuvre aux seules vocations sérieuses, qui ne peuvent se trouver que difficilement à cet âge si tendre, on prie les parents ou les bienfaiteurs de vouloir bien payer une modique pension pour tout le temps que leurs enfants ou protégés passeront à l'*Ecole préparatoire*.

IX. — PETITE-ŒUVRE PROPREMENT DITE.

Elle se trouve à Chezal-Benoît, près d'Issoudun. On y reçoit les enfants capables d'entrer au moins en cinquième et fournissant les meilleurs certificats.

On tient surtout à la santé, à la piété et à une intelligence plus qu'ordinaire.

Ils obtiennent, selon que cela leur est nécessaire, les avantages de la gratuité pour tout le temps qu'ils demeurent dans la maison de la Petite-Œuvre.

L'Œuvre se charge aussi des frais de leur noviciat et de leur scolasticat si, à la fin de leurs études, ils donnent les marques d'une solide vocation à l'état de Missionnaires du Sacré-Cœur.

Des familles chrétiennes et aisées nous ont demandé si nous recevions, pour les élever dans l'esprit et le but de la Petite-Œuvre, des enfants payant une pension. Certainement oui, et avec reconnaissance, pourvu qu'ils aient la vocation.

Nous engageons vivement nos zélateurs et zélatrices à nous aider dans la recherche des enfants, pauvres ou riches, qui ont des aspirations à devenir Prêtres Missionnaires, et à nous les faire con-

naître, afin que nous puissions réellement les *choisir entre mille*, pour le but que nous nous proposons.

Aucun élève ne peut être admis à l'*Ecole préparatoire*, ni à la *Petite-Œuvre proprement dite*, sans avoir donné par écrit tous les renseignements exigés dans le questionnaire qui lui sera envoyé sur sa demande.

Les six premiers mois de séjour à la Petite-Œuvre sont considérés comme un temps d'essai. Si l'élève n'offre pas des garanties, il est rendu à sa famille après les six mois écoulés. Cependant, quoique admis, si plus tard on reconnaissait qu'il n'a pas la vocation, on le rendrait également à sa famille.

N.-B. — *Les frais pour le voyage, aller ou retour, sont toujours à la charge des parents ou des bienfaiteurs.*

X. — AVANTAGES POUR LES ASSOCIÉS, ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES.

Tous ont droit :

1° Aux bonnes œuvres et prières quotidiennes des Pères et des enfants ;

2° A une intention spéciale de la messe de tous les Missionnaires du Sacré-Cœur, le 1^{er} vendredi du mois, et à toutes les messes qui se disent pour la Société et ses bienfaiteurs ;

3° Aux communions générales des enfants de la Petite-Œuvre, le premier dimanche et le premier vendredi du mois, jusqu'à leur ordination au sacerdoce ;

4° A une indulgence de 100 jours toutes les fois qu'ils assistent à une réunion en faveur de la Petite-Œuvre, (Pie IX, 19 juillet 1874) ;

5° A la participation de toutes les bonnes œuvres, prières et messes de ces jeunes gens devenus prêtres ;

6° Aux grâces promises par Notre-Seigneur, qui regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au plus petit d'entre les siens

XI. — MOYENS DE PROPAGATION.

Les moyens de propager la Petite-Œuvre, soit pour recueillir des ressources, soit pour amener des enfants, sont le *présent prospectus* et les *feuilles de propagande*, dites *poésies*.

Il en sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, et en aussi grande quantité qu'elle le désirera.

VU ET APPROUVÉ :

C. A., Arch. de Bourges.

NOTA. — 1. Adresser les demandes d'admission et de renseignements au R. P. Directeur de la Petite-Œuvre du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre) France.

2. Envoyer les offrandes par mandats-poste, billets ou autres valeurs à la même adresse. On peut aussi se servir de l'intermédiaire des autres maisons de la Société des missionnaires du Sacré-Cœur.

3. Les dons en nature, vêtements, linges, livres classiques, sont reçus avec reconnaissance.

4. Les zélateurs qui demandent en prime les abonnements auxquels ils ont droit, doivent indiquer bien exactement l'adresse des personnes auxquelles elles les destinent et cette indication doit être renouvelée tous les ans.

A. M. S. C. J. G.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Déclaration de l'Auteur.	v
Dédicace de l'Ouvrage.	vii
Approbation de Mgr l'Archevêque de Bourges.	viii
Avant-propos : Notre-Dame du Sacré-Cœur ; ce que signifie ce Titre et cette Dévotion. Plan de cet ouvrage. . . .	1
CHAPITRE I. — Origine du Titre de Notre-Dame du Sacré- Cœur et de la Dévotion qui s'y rattache.	5
CHAPITRE II. — L'Intercession toute-puissante de Marie et Notre-Dame du Sacré-Cœur.	9
Il n'y a qu'un seul Médiateur, c'est le Christ.	9
A Lui seul la toute-puissance absolue d'un Dieu. . . .	13
A Marie la toute-puissance d'intercession d'une Mère. .	13
La prière de Marie est toujours exaucée.	16
Son Intercession s'applique à tout.	18
La Puissance de Marie sur le Cœur de Jésus est une très- grande gloire pour Dieu.	22
CHAPITRE III. — La Maternité divine et le Titre de Notre- Dame du Sacré-Cœur.	25
Vie intime de Dieu.	27
Prédestination de Marie.	27
Son Immaculée-Conception, ses Grandeurs.	28
L'Incarnation du Verbe.	31
L'Ange et Marie, consentement libre de Marie.	31
Mystère de la Maternité divine, ses conséquences. . . .	33
Le Titre de Mère de Dieu justifie celui de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	36
CHAPITRE IV. — Grandeur des prérogatives que confère à Marie la Maternité divine et le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	39

	Pages
La Maternité divine appartient en quelque sorte à l'ordre hypostatique.	40
Marie est le réservoir de toutes les grâces.	41
La Maternité divine est une dignité infinie en son genre.	43
Elle forme un ordre à part.	43
Elle confère à Marie une autorité légitime, une juridiction naturelle sur son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ.	44
Marie reçoit la plénitude de la grâce, et c'est par Elle qu'elle est transmise dans l'Eglise.	48
Marie a un droit spécial sur les biens de son Fils.	49
Dieu verse dans le Cœur de son Fils, par l'entremise de Marie, au moment de l'Incarnation, toutes les grâces destinées à l'Eglise et à nous.. . . .	50
Il est juste que ses grâces passent encore par Marie pour venir jusqu'aux hommes.	50
Dieu le Père et son Verbe continuent à produire le Saint Esprit dans le sein de Marie, au moment de l'Incarnation.	51
D'où il résulte que Marie a une certaine juridiction sur tous les dons et sur toutes les grâces du saint Esprit, en sorte qu'Elle les distribue à qui Elle veut, comme Elle le veut, et autant qu'Elle le veut.. . . .	52
Le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur sort de la Maternité divine, comme la fleur de sa tige.. . . .	52
CHAPITRE V. — Marie Mère des hommes et Notre-Dame du Sacré-Cœur.	53
Marie est Mère du corps mystique de Jésus-Christ.	56
C'est sur le Calvaire que Marie nous a principalement enfantés à la Vie de la grâce.	57
Puisque Marie est réellement notre Mère, Elle doit nous venir en aide.	60
Il est naturel que Marie, Mère des hommes, se présente à eux avec un Titre qui indique, tout à la fois, la source de sa puissance et la confiance qu'Elle doit leur inspirer. Ce Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	65
CHAPITRE VI. — Marie, Mère des vivants et le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	67
L'homme est fait pour Dieu.	68

	Pages
Marie veut donner Dieu aux hommes et les hommes à Dieu.	69
Elle leur communique la grâce divine.	69
Les justes sur la terre et les saints dans le ciel reçoivent tout de Marie, qui reçoit à son tour tout de Dieu. .	70
Elle soulage les âmes du purgatoire dont Elle est la Mère.	72
Les Anges doivent aussi à Marie leur persévérance dans la grâce et leur élévation dans la gloire.	75
Marie n'est la Mère de tous les vivants, que parce que Elle est Notre-Dame du Sacré-Cœur.	77
CHAPITRE VII. — L'Intercession toute-puissante de Marie sur le Cœur de Jésus et le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	79
Le Cœur de l'homme, son rôle, son importance. . . .	80
L'homme se résume dans son cœur.	81
Jésus-Christ se résume également dans son Cœur. . .	82
Le Cœur de Jésus est comme le sommaire de sa divine Personne.	83
Puisque Jésus a donné à Marie une autorité légitime sur sa Personne adorable, Il la Lui donne également sur son Cœur.	84
Donc le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur est légitime.	85
CHAPITRE VIII. — Explication et légitimité du Titre et de la Dévotion de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	87
Nous voyons par l'Evangile que Jésus-Christ a donné à sa Mère tout pouvoir sur son Cœur.	88
Importance du miracle de Cana opéré par Jésus à la prière de Marie.	89
Marie conserve au ciel son pouvoir sur le Cœur de son Fils.	93
Notre-Dame du Sacré-Cœur a entre les mains tous les trésors de la divine Miséricorde.	97
Légitimité du Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur. . .	100
Le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur a sa racine dans l'Evangile, et son glorieux développement dans la Tradition.	102
Marie possède donc la clef du Cœur de Jésus.	103
CHAPITRE IX. — Signification du saint de Marie, et le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	105

	Pages
Symbolisme des noms en général.	105
Le nom de Marie a été révélé à ses parents.	107
Diverses significations du Nom de Marie.	108
Il signifie la Maternité divine.. . . .	108
Il signifie Dame, Maîtresse, Souveraine.	110
Il signifie Maîtresse de la mer.	112
Il signifie aussi la puissance de la Très-Sainte Vierge sur les démons.. . . .	113
Le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur trouve son expli- cation et sa justification dans le saint nom de Marie.	114
Eclaircissements sur l'interprétation du saint nom de Marie.. . . .	114
CHAPITRE X. — Convenance et opportunité de la Dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.	119
La Dévotion au Sacré-Cœur est le remède aux maux de notre époque.	119
Il est juste que la Très-Sainte Vierge fasse l'application de ce remède.	120
Le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur indique la mission de Marie dans la diffusion de la Dévotion au divin Cœur de Jésus.. . . .	120
Opportunité de la Dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.	121
Notre siècle a un besoin suprême du Cœur de Jésus.	122
C'est Marie, sous le Titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur, qui nous communiquera sa grâce.	123
Notre-Dame du Sacré-Cœur est la Patronne des causes désespérées.. . . .	124
CHAPITRE XI. — Efficacité de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur.. . . .	127
Cette Dévotion doit se juger par ses fruits.	127
Guérisons remarquables et instantanées, opérées par Notre-Dame du Sacré-Cœur.	128
Plus de trois cent trente mille grâces de toutes sortes ont été obtenues par Notre-Dame du Sacré-Cœur.	166
Des milliers d'ex-voto, témoignages de reconnaissance, tapissent littéralement l'Eglise de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun.	167
CHAPITRE XII. — Approbations épiscopales de la Dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur... Plus de quatre cents.	169

	Pages
CHAPITRE XIII. — Etablissement de l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour le succès des causes difficiles et désespérées.	175
Conditions, avantages et statuts de l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	177
CHAPITRE XIV. — Faveurs accordées par le Saint-Siège à l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Décrets, etc.	185
CHAPITRE XV. — Adhésions de NN. SS. les Evêques du monde entier.	203
CHAPITRE XVI. — Pratiques recommandées.	209
Annales, Pèlerinages, Images et Statues de Notre-Dame du Sacré-Cœur.	212
CHAPITRE XVII. — Prières diverses. Le Souvenez-Vous à Notre-Dame du Sacré-Cœur, approuvé et indulgencié par Pie IX.	221
Rescrit accordant 100 j. d'ind. à toute personne qui prie pour le Souverain Pontife devant une image ou statue représentant Notre-Dame du Sacré-Cœur, couronnée à Issoudun, en septembre 1869.. . . .	223



